



UNIVERSITE D'ABOMEY-CALAVI

(UAC)

-----&-----

FACULTE DES LETTRES, ARTS ET SCIENCES HUMAINES  
(FLASH)

-----&-----

ECOLE DOCTORALE PLURIDISCIPLINAIRE (EDP)

« ESPACES, CULTURES ET DEVELOPPEMENT »

-----&-----

**FILIERE : SOCIOLOGIE ANTHROPOLOGIE**

-----&-----

MEMOIRE DE DEA

(DIPLOME D'ETUDES APPROFONDIES)

**SUJET**

**MOBILITES GEOGRAPHIQUES ET CONSTRUCTION  
FAMILIALE DES ENFANTS ET DES JEUNES DE LA  
COMMUNE DE PEHUNCO (NORD-BENIN)**

***Sous la Direction du:***

**Dr. Albert TINGBE AZALOU**

**Maître de conférences des Universités de CAMES**

**JURY**

**PRESIDENT/RAPPORTEUR : Dr. Albert TINGBE AZALOU**

**MEMBRE : Dr. Pascal DAKPO**

**EXAMINATEUR : Dr. Joseph Nékoua SAHGUI**

**NOTE : 15/20**

***Présenté par :***

**ADAMALI Abou**

**ANNEE ACADEMIQUE 2014-2015**

# SOMMAIRE

<i>DEDICACE</i> .....	3
<i>REMERCIEMENTS</i> .....	4
<i>LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES</i> .....	5
<i>RESUME</i> .....	6
<i>ABSTRACT</i> .....	7
<i>RESUME EN LANGUE (BARIBA)</i> .....	8
<i>INTRODUCTION</i> .....	9
<b>PREMIERE PARTIE : Considérations théoriques et éléments de méthodologie pour une étude sur les mobilités géographiques des enfants et des jeunes de péhunco</b> .....	<b>11</b>
<b>CHAPITRE I : Considérations théoriques</b> .....	<b>12</b>
1-1-Problématique.....	12
1-1-4- Clarification des concepts.....	15
1-1-5- Revue critique de la littérature.....	15
1-1-6- Pertinence du sujet.....	23
<b>CHAPITRE II : Approche méthodologique</b> .....	<b>25</b>
<b>CHAPITRE III : Présentation du cadre de la recherche</b> .....	<b>32</b>
<b>DEUXIEME PARTIE : Présentation des résultats et analyse des données</b> .....	<b>40</b>
<b>CHAPITRE IV : Les mobiles des mobilités géographiques des enfants et des jeunes</b> .....	<b>41</b>
<b>CHAPITRE V : Trajectoires des enfants et des jeunes mobiles</b> .....	<b>56</b>
<b>CHAPITRE VI : Perceptions du phénomène de la mobilité</b> .....	<b>61</b>
<b>CONCLUSION</b> .....	<b>70</b>
<b>REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES</b> .....	<b>72</b>
<b>ANNEXES</b> .....	<b>75</b>

# DEDICACE

A mes parents :

ABOUBACARI Mèmounatou ;

GADO ADAM Ali ;

Vous, qui m'avez inculqué la solidarité, la vérité, que le Tout-Puissant nous accorde une longue vie.

# REMERCIEMENTS

Nos sincères remerciements vont d'abord à l'endroit du Docteur Albert TINGBE AZALOU, Maître de Conférences du CAMES, qui a accepté encadrer ce travail et dont les remarques et contributions ont été d'un apport capital. Qu'il trouve ici l'expression de toutes mes grâtes pour sa disponibilité et son amabilité.

Nos sincères remerciements vont ensuite à l'endroit du Docteur Florentin NANGBE et du Docteur Imorou ABOUBAKARI, Maîtres- Assistants à la FLASH, pour m'avoir initié aux recherches de terrain.

Nos sincères remerciements aussi aux enseignants de la Faculté des lettres, Arts et Sciences Humaines (FLASH) en général et à ceux de l'Ecole Doctorale Pluridisciplinaire : « Espaces, Cultures et Développement » en particulier qui, par la richesse de leurs cours, m'ont permis d'avoir un capital de savoirs qui a permis de faire une bonne lecture des faits de la société notamment ceux du domaine de la Sociologie de Développement.

Nos sincères remerciements enfin à tous les acteurs impliqués dans le processus de la mobilité et aux responsables des différentes structures qui, m'ont facilité la collecte des données .

# LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES

<b>BIT</b>	: Bureau International du Travail
<b>BPM</b>	: Brigade de Protection des Mineurs
<b>BRAOC</b>	: Bureau Régional pour l’Afrique de l’OUEST et du Centre
<b>CCPPDE</b>	: Cellule Communale chargée de la Protection et de la Promotion des Droits de l’Enfant
<b>CEDA</b>	: Comité d’Enfants pour le Développement d’Arrondissement
<b>CEDEAO</b>	: Communauté Economique des Etats de l’Afrique de l’Ouest
<b>CeDEC</b>	: Comité d’enfants pour le développement de la commune
<b>CEG</b>	: Collège d’Enseignement Général
<b>CLAC</b>	: Centre de Lecture et d’Animation Culturelles
<b>CLED</b>	: Comités Locaux des Enfants Démocrates
<b>CPS</b>	: Centre de Promotion Sociale
<b>CVD</b>	: Comité Villageois de Développement
<b>CVED</b>	: Comité d’Enfants pour le Développement
<b>CVLTE</b>	: Comité Villageois de Lutte contre la Traite des Enfants
<b>EABMSP</b>	: Enfant Ayant Besoin des Mesures Spéciales de Protection
<b>FEE</b>	: Femmes, Enfant et Environnement
<b>FLASH</b>	: Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines
<b>FM</b>	: Fonds Mondial
<b>FNUAP</b>	: Fonds des Nations Unies pour la Population
<b>OIT</b>	: Organisation Internationale de Travail
<b>ONG</b>	: Organisation Non Gouvernementale
<b>ONU</b>	: Organisation des Nations Unies
<b>PIB</b>	: Produit Intérieur Brut

**URD** : Unité de Recherche Démographique

**UNICEF** : Fonds des Nations Unies pour l'Enfance

## **RESUME**

Le phénomène de la mobilité des enfants et des jeunes prend de l'ampleur dans la commune de Péhunco. La persistance des mobilités géographiques des acteurs fait penser à l'existence des facteurs et des logiques qui entretiennent le phénomène. Cette recherche a pour objectif, de comprendre les facteurs qui sous-tendent la mobilité des enfants et des jeunes, et les logiques des différents acteurs impliqués dans ce phénomène.

Pour ce faire, une démarche méthodologique à la fois quantitative et à dominance qualitative a été adoptée. La collecte des informations a été faite sur 85 enquêtés obtenus par échantillonnage non probabiliste, après l'atteinte de seuil de saturation. La recherche documentaire, l'observation et l'entretien ont servi à collecter les données.

Il ressort que les enfants/les jeunes, s'adonnent à deux types de mobilité : la mobilité interne entre Péhunco et les communes environnantes et celle externe, en direction du Nigéria. La précarité de l'emploi, la dégradation des sols et de l'environnement, la satisfaction des besoins matériels, le faible pouvoir d'achat des parents, la polygynie, sont des principaux facteurs déclencheurs de ce phénomène dont la finalité est la réalisation de soi.

**Mots clé** : mobilité, construction familiale, réalisation de soi, enfant, jeune, Péhunco .

## ABSTRACT

The phenomenon of the mobility of the children and the young takes the size in the township of Péhunco. The persistence of the geographical mobility of the actors makes the existence of the factors and logics that maintains the phenomenon think. This research has for objective to understand the factors that underlie the mobility of the children and the young, and the different actors logics implied in this phenomenon.

With this intention, a methodological step with qualitative predominance was adopted. The collection of information made on 85 was surveyed obtained by no probabilistic sampling, after the attack of threshold of saturation. The reading, the observation and maintenance were used to collect the data.

It arises that the young takes to two types of mobility: the internal mobility between Péhunco and the surrounding township and the one external, in direction of Nigeria. The precariousness of employment, the environment and impoverishment of the soil, the satisfaction of the material needs, the weak purchasing power of the parents, polygyny, are principal factors releases of this phenomenon whose finality is the realization of oneself.

**Key words:** mobility, family construction, realization of oneself, children, young people, Péhunco.

## Yè sa ko nɛnɛ

Bii Piibunu ka aruwaasiban wuu yaribu kason swaa sɔɔ bu dam m̀è wasa kpeewòkun temɔ. Saabu ka bwisikunu gãnu niya nu dera wuu yabi bi bu dam sosimɔ. Kaso geni ga naa girewa ku tubusia yen saabu bibu ka aruwaasiba ba ka wuu yarimɔ, ka sere kpaw bwisiku ni bè ba wãa wuu yari bin swaa sɔɔ ba m̀.

Gee ỳ ka yari kaso gen swaa sɔɔ, tɔmbu wɛnɛ ka nɔɔbu (85) nɔɔ barum ma mu ỳ tusia. Tirenun daaribu ye nɔni ga wa ka sere gari bikiabu niya nu dera gee yu yara.

Ya tusiamɔwa mɛ bibu ka aruwaasiban wuu yaribu bu sãawa wua yiru :

- Sa kpeewòkun tem di n ka da Benen tem kãa bunu piibunu gãnu sɔɔ.
- Saa kpeewòkun tem di n ka da tem gurugia (yoru temɔ).

Sɔm̀n, gobi sariru, tem ka yam buban sãarabu, aruwaasirun yãnun kaso, bibun m̀wobun m̀ru sariru, kurɔ dabirun suabu nira nu dera bibu ka aruwaasiba ba wuu yarimɔ bu kpɛ̀ bù ka tii nɔɔri.

**Gari koo sinum ginu** : wuu yaribu, yenu yɛron kookoosu. Tii nɔɔribu, bibu, aruwaasiba, kpeewòku.

## INTRODUCTION

Les constats et observations au plan mondial montrent que la phase de transition démographique correspond à une période de grandes mobilités de la population. C'est en effet, lorsque la population augmente à un rythme élevé que la nécessité de changer de milieu s'exprime le plus fortement (CEDEAO, 2006). L'Afrique de l'Ouest, tout comme l'Afrique subsaharienne dans son ensemble, est au cœur de cette phase de transition et de mobilité que les autres régions en développement ont connu précédemment (CEDEAO, 2006). Mais, en Afrique et plus spécifiquement au Bénin, cette phase de transition et de mobilité s'observe plus, chez les enfants et les jeunes qui, constituent le moteur du développement d'une nation.

Des acteurs individuels et institutionnels ont pris la mesure de l'importance des enfants et des jeunes dans le processus du développement à telle enseigne qu'ils ne ménagent aucun effort pour leur garantir un bien-être social. Cette prise de conscience découle d'un certain nombre de constats sur la situation des enfants dans le monde. En effet, de milliers d'enfants dans le monde notamment dans la sous-région ouest-africaine sont victimes des différentes formes de maltraitances et de trafic (UNICEF, 2005). Ainsi, depuis plus d'une décennie, des organismes internationaux et des ONG, s'attèlent à trouver une solution adéquate à cette situation qui constituerait un handicap pour le développement. Mais, ces différentes structures d'aide sont confrontées à des phénomènes très complexes tels que les migrations, le déplacement, le placement des enfants et jeunes en Afrique de l'Ouest. La complexité de ces phénomènes ne permet pas la traçabilité des actions entreprises par ces différentes institutions (Imorou, 2009).

Les difficultés liées à l'efficacité de ces actions semblent révéler la nécessité de mieux comprendre le phénomène de mobilité des enfants et des jeunes. Ainsi, dans la compréhension de la mobilité des enfants et des jeunes, il est important de bien cerner les mécanismes par lesquels les enfants et les jeunes parviennent par eux-mêmes à réaliser leur plein épanouissement. Ces mécanismes mis en place par les jeunes pour la concrétisation de leur rêve sont entre autres le déplacement vers des localités susceptibles de leur garantir des lendemains meilleurs.

Face à la précarité de la vie et suite à la dégradation des sols et de l'environnement dans la commune de Péhunco, des jeunes se déplacent vers les communes environnantes telles que Kérou et Banikoara qui sont

des zones de forte production cotonnière. La plupart de ces jeunes sont des élèves. Mais, depuis la baisse de la production du coton dans les années 1999, ils migrent vers le Nigéria à la recherche "d'un lendemain meilleur". Différents efforts sont déployés pour mettre fin à ce phénomène mais ils sont restés sans succès. Il prend plutôt de l'ampleur, vidant ainsi la commune Péhunco de ses bras valides et futurs cadres, acteurs de son développement.

La persistance de la mobilité des adolescents et des jeunes, nous a conduit à réfléchir sur le sujet « *Mobilités géographiques et construction familiale des enfants et des jeunes de Péhunco* ». Cette investigation vise à documenter de façon empirique le phénomène des mobilités géographiques des enfants et des jeunes, dans la perspective de comprendre et de cerner le phénomène. Elle est structurée en deux grandes parties.

La première partie aborde les considérations théoriques et éléments de méthodologie pour une étude sur la mobilité des enfants et des jeunes de Péhunco.

Quant à la deuxième partie, elle met en exergue d'une part, les facteurs qui sous-tendent la mobilité des jeunes, les acteurs qui y sont impliqués et, d'autre part, les trajectoires des enfants mobiles et les construits sociaux sur le phénomène de mobilité.

## **PREMIERE PARTIE**

**CONSIDÉRATIONS THÉORIQUES ET ÉLÉMENTS  
DE MÉTHODOLOGIE POUR UNE ÉTUDE SUR LES  
MOBILITÉS GEOGRAPHIQUES DES ENFANTS ET  
JEUNES DE PEHUNCO**

## **CHAPITRE I : CONSIDÉRATIONS THÉRIQUES**

### **1-1- PROBLÉMATIQUE**

Ce chapitre est composé d'une problématique, de la revue critique de littérature, et de la pertinence du sujet.

#### **1-1-1- Problème**

Au Bénin, la migration transnationale des jeunes est bien antérieure aux préoccupations des organisations internationales. Elle est déjà fortement ancrée dans les années 1980 qui constituent une période faste pour les départs vers le Nigéria à cause de l'expulsion massive des communautés béninoises, nigérianes, togolaises du Ghana dans les années 1970. Le déplacement de jeunes est considéré par les autorités béninoises et autres acteurs de développement comme étant « la traite des enfants ». L'alarme sur cette situation de "trafic" a été donnée par les représentations diplomatiques du Bénin dans plusieurs pays africains. C'est ainsi que les ministres camerounais, gabonais et congolais des Affaires Etrangères saisissent leur homologue béninois au sujet de la traite des mineurs entre le Bénin et leurs pays respectifs (26 février 1990, 23 avril 1990, 27 juin 1991). Le 26 septembre 1994, le consulat honoraire du Bénin à Pointe Noire adresse un nouveau rapport au Ministère des Affaires Etrangères et de la coopération (MAEC) pour signaler la persistance du "trafic" d'enfants principalement entretenu par des commerçants et surtout des commerçantes béninois résidant au Congo. La même année, le 22 décembre 1994, le consulat général du Bénin à Libreville fait état de la situation de nombreuses filles béninoises transportées clandestinement du Gabon en Guinée équatoriale (Braoc, 2005). Ces différentes dates visent ainsi à attirer l'attention des autorités Béninoises sur l'existence et l'ampleur du phénomène.

Le Bénin prend donc conscience du problème de la mobilité, notamment grâce aux ONG, et en reconnaît le caractère transfrontalier. C'est ainsi que le Bénin fait partie des premiers pays à instaurer une autorisation administrative de sortie pour les enfants de moins de 18 ans (le 24 juin 1995). Il innove également en signant, en 1996, un accord quadripartite de rapatriement des enfants avec le Ghana, le Togo et le Nigeria.

La mise en place des dispositifs juridiques et administratifs a conduit à installer dès 1999 des comités dans des villages. D'abord, à l'initiative

d'organisations de la société civile puis, avec l'appui financier du Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (Unicef). Ainsi, le Ministère de la Famille, de la protection sociale, de la solidarité des handicapés et des personnes du troisième âge a décentralisé ses activités de manière pyramidale : un ministère, six directions départementales, soixante-dix-sept centres de promotion sociale et mille quatre-vingt-douze comités locaux de lutte contre le "trafic" des enfants. Il existe par ailleurs des comités villageois.

De même, le Ministère de la Famille, de la protection sociale, de la solidarité des handicapés et des personnes du troisième âge, implique les enfants eux-mêmes dans la lutte contre le phénomène, à travers les Comités locaux des enfants démocrates (CLED). Les enfants des CLED sensibilisent leurs camarades et leurs parents sur ces différents fléaux (Unicef, 2005).

Au niveau national, il existe une cellule (coordonnée par le Ministère de la famille, de la protection sociale et de la solidarité) chargée de réfléchir sur la stratégie et sur la lutte à mener.

La mobilité des enfants et des jeunes est donc perçue par des acteurs intervenant au niveau de ces différentes instances, comme un handicap au plein épanouissement de ces derniers. Depuis des années, des groupes de défense des droits de l'enfant se battent contre le "trafic" des enfants en Afrique de l'Ouest.

Dans la philosophie de ces institutions, l'enfant ou le jeune est perçu comme une victime qu'il faut protéger. Ainsi, au nombre des formes de protection, il y a des dispositifs "anti-traite" qui tiennent parfois des frontières floues avec les dispositifs antidéplacement des mineurs. Dans nombre de cas observés, les deux sont d'ailleurs identiques et superposables. Cette confusion repose sur un postulat : les déplacements des mineurs les mettent en situation de vulnérabilité et il faut les éviter, au besoin, par des moyens répressifs. Ce postulat même s'il se construit à partir d'observations douloureuses de drames parfois vécus par ces mineurs, pêche souvent par un excès de généralisation et renvoie à des fantasmes qui mettent dans le même paquet une diversité de situations et de pratiques sociales (Imorou, 2009). Cette nouvelle configuration de la mobilité constitue une préoccupation majeure pour les décideurs au niveau des instances internationales, nationales, régionales et locales. C'est ainsi que dans certaines localités de notre pays où on constate une forte mobilité des enfants et des jeunes, des ONG tant nationales qu'internationales, mènent des activités de sensibilisation pour la protection et le respect des droits des enfants.

Malgré toutes ces dispositions juridiques et administratives prises tant au niveau national que local d'une part, et les efforts qui sont déployés sur le terrain tels que l'installation des comités villageois de protection des enfants, la sensibilisation de la population et à la limite la répression d'autre part, on constate que les enfants et autres acteurs impliqués dans le déplacement, développent des stratégies afin de concrétiser leur aspiration.

Dans la Commune de Péhunco, le déplacement des enfants et des jeunes a pris une ampleur nouvelle depuis les années quatre-vingt-dix. En effet, on constate deux types de mobilité dans la Commune : la mobilité interne et celle externe.

La première forme de mobilité est saisonnière et concerne les élèves et les jeunes filles en âge de se marier. Cette catégorie de jeunes se déplace vers les communes environnantes pour les travaux champêtres.

Quant à la deuxième forme de mobilité, elle concerne des jeunes analphabètes et ceux déscolarisés qui se déplacent vers le Nigéria.

Depuis quelques années, le déplacement qui était une des préoccupations majeure des jeunes déscolarisés et analphabètes en direction du Nigéria, devient un facteur de déscolarisation des élèves. L'abandon des cours au profit de la mobilité est plus constaté au niveau des élèves du premier cycle. De 2008 à 2011, on a enregistré dans les établissements secondaires de Péhunco plus de mille cas d'abandon et la plupart de ces élèves abandonnent pour raison de mobilité. Les motivations qui sous-tendent ces mobilités sont certes multiples et variées, mais il apparaît toutefois que les causes de ces mouvements sont essentiellement économiques. Les enfants et des jeunes se déplacent pour chercher une activité économique rémunératrice, notamment l'emploi salarié, le commerce ou le travail de la terre, en vue d'améliorer leurs conditions d'existence. De même, la faiblesse de l'autorité parentale et le conflit au sein de la famille dû à la polygynie sont entre autres facteurs qui justifient la mobilité des enfants et des jeunes. Aussi l'inexistence des écoles techniques a-t-elle un impact sur la mobilité des enfants et des jeunes.

Par ailleurs, les construits sociaux sur la mobilité est un terreau qui sous-tend le déplacement des jeunes pour des horizons meilleurs. La finalité de cette typologie de mobilité des jeunes, est la réalisation de soi dans la perspective de prêter assistance aux parents qui vivent souvent dans des situations précaires.

Face à ces différents constats, nous nous posons la question suivante : Quels sont les facteurs et les motivations qui expliquent la persistance de la mobilité des enfants et des jeunes dans la Commune de Péhunco ?

La réponse à cette interrogation, nécessite la formulation des hypothèses de recherche suivantes.

### **1-1-2- Hypothèses de travail**

La poussée démographique, la précarité et la crise au sein de la cellule familiale favorisent la mobilité des enfants et des jeunes ;

Les acteurs impliqués dans le processus de la mobilité des enfants et des jeunes, usent de diverses stratégies de contournement afin de mieux structurer le phénomène ;

La mobilité des enfants et des jeunes, participe de la réalisation de soi dans l'imaginaire social à Péhunco.

De ces hypothèses découlent les objectifs ci-après

### **1-1-3- Objectifs de recherche**

#### **1-1-3-1- Objectif général**

Comprendre les logiques et pratiques des acteurs impliqués dans la mobilité des enfants et des jeunes.

#### **1-1-3-2- Objectifs spécifiques**

Identifier les facteurs favorisant la mobilité des enfants et des jeunes de Péhunco ;

Cerner les stratégies des acteurs impliqués dans le processus de la mobilité des enfants et des jeunes ;

Mettre en exergue les représentations sociales structurant la mobilité des enfants et des jeunes de Péhunco.

### **1-1-4- Clarification des concepts**

Le cadre conceptuel se définit comme un ensemble cohérent qui met en relation les différents concepts ou variables utilisés dans une recherche.

Durkeim recommande : « Le savant doit d'abord définir les choses dont il traite afin que l'on sache et qu'il sache bien de quoi il est question ». Dans le cadre de cette recherche, la clarification des concepts ci-après

s'avère indispensable : l'enfant ; le jeune ; la famille ; les représentations sociales ; migration ; origine ; transit ; destination ; retour ; (dé) placement ; stratégie ; le trafic d'enfant ; la construction familiale.

Dans la présente recherche, les enfants et les jeunes sont des acteurs centraux dont il faut avoir une compréhension contextuelle claire. Selon la Charte Africaine des droits et du bien-être de l'enfant, l'appellation enfant renvoie à un être humain âgé de moins de 18 ans (1989). Quant aux jeunes, parfois confondus aux adolescents, appartenant à la catégorie jeunesse, elle est :

« Caractérisée par deux grands traits. Le premiers d'entre eux est la relative anomie : la jeunesse n'est ni l'enfance ni l'âge adulte, ni la dépendance ni l'autonomie. C'est le temps du moratoire, de l'expérimentation d'une certaine liberté ; l'incertitude est encore accrue par l'affaiblissement du contrôle social et rites initiatiques. D'une certaine façon, le temps de la jeunesse est relativement "dangereux". Mais par ailleurs, et en sens contraire, il est aussi celui d'une contrainte d'investissement dans l'avenir. Dans la mesure où le statut s'acquiert plus qu'il n'est hérité, les jeunes doivent s'engager dans des études et des formations professionnelles afin de construire, dans leur présent, leur statut d'adulte. De ce point de vue, l'expérience juvénile est fortement liée à l'école qui distribue "les espérances" des individus. La jeunesse est donc à la fois dominée par la liberté du moment et par la nécessité de projeter dans l'avenir. Cependant, même si la jeunesse présente des traits homogènes, il y a autant de jeunesse que de conditions sociales et scolaires. »

(Akoun & Ansart, 1999).

En effet, les notions de jeunes et d'enfants, tout en s'inscrivant dans ces définitions générales, comportent des nuances d'un groupe à un autre.

Selon les acteurs sociaux de Péhunco âgés de cinquante ans au moins, *"un enfant est celui qui vit encore à la charge de sa famille et qui n'est pas encore marié. La jeunesse est la période où l'enfant peut se préparer au mariage et l'adulte est celui qui assume des responsabilités familiales"* (Mora, entretien du 12/2009). Face à certaines difficultés ou contraintes liées à la satisfaction de leurs ambitions, des jeunes, voire des enfants quittent leur village et leur famille, leur lieu d'apprentissage et leurs occupations pour d'autres milieux d'accueil, souvent des familles d'accueil pour y travailler dans l'espoir de gains rapides.

En partant pour ailleurs, les enfants et les jeunes laissent leur famille. La famille est une institution présente dans toutes les sociétés humaines.

Mais les formes qu'elle revêt, les fonctions qu'elle remplit et les significations dont elle est porteuse, sont extrêmement variables dans le temps et, pour une même époque, d'une société à une autre. La famille est donc un phénomène essentiellement culturel (Etienne & al. 2007). La famille est la première unité de base où se transmet le savoir, le savoir-faire, et le savoir-être. Les valeurs culturelles qui forment la personnalité et l'identité de l'individu, lui sont transmises dans la famille à travers le processus éducationnel caractéristique des aspirations collectives d'un groupe.

En effet, l'affirmation de la personnalité identitaire se construit de façon variable à travers les construits sociaux qui sont des univers faits de significations, mettant en jeu des savoirs accumulés et plus ou moins structurés, proches ou éloignés de connaissances scientifiques qui leur servent de référence (Giordan, 1994). Les représentations sociales qui sont dépendantes des caractéristiques historiques et sociales des acteurs, renvoient donc à un phénomène social. Ainsi, il se crée une rupture dans la transmission des valeurs et dans la réalisation du devenir collectif souhaité quand des enfants et des jeunes sont contraints ou incités à quitter ou migrer de leur milieu pour satisfaire des besoins de circonstance ou pour des ambitions qu'ils n'espèrent plus réaliser chez eux.

Définie comme le déplacement d'une population de son milieu d'origine vers un autre, la migration temporelle ou définitive, volontaire ou contraignante, peut être donc considérée comme un phénomène social dont les implications sont à comprendre sur d'autres dimensions de la vie sociale ou sur le développement (Bossard, 2007). Cependant, les approches par la migration semblent aujourd'hui limitées pour décrire la complexité des mouvements et déplacements en Afrique de l'Ouest. C'est pourquoi, cette recherche met l'accent sur le concept de mobilité pour différentes raisons combinées.

En effet, les schémas migratoires des enfants et des jeunes ont déconstruit les couples traditionnels connus jusqu'ici. Les vieux couples migratoires sont fragilisés (Bossard, 2007). Les éléments qui les [couples] structurent ne reposent plus sur une bipolarité des échanges – Sud-Sud ou Sud-Nord – mais reflètent la complexité des itinéraires empruntés, leur imprévisibilité, leur « intraçabilité » (Robin, 1994). Cette recherche pose l'hypothèse d'une insaisissabilité des trajets et itinéraires migratoires par les enfants et les jeunes. Les trajectoires sont mouvantes et s'adaptent au double mouvement de l'environnement général des politiques migratoires

étatiques et à l'ingéniosité adaptative des enfants et des jeunes. Dans ces conditions, il est hasardeux « d'essentialiser », de fixer les mobilités. Ces dernières sont par nature « éclatées » dans l'espace. Elles sont transversales aux territorialités administratives (Abdou, 2009). Elles sont dans l'hybridation, combinant les aller et retours entre les territorialités urbaines et rurales (Gueye & Fall, 2005). Ainsi, l'approche par les réseaux constituera un des fondements méthodologiques de cette recherche. Cette approche permettra de considérer la mobilité des enfants et des jeunes comme « un phénomène social global ».

Au plan anthropologique, la mobilité peut donc se définir comme le fait de changer de position dans un espace réel ou virtuel, qui peut être physique, social, axiologique, culturel, affectif, cognitif (Bourdin, 2002). Partant de ce fait, nous pouvons inclure dans ce concept, tous mouvements, tous déplacements, qu'ils s'inscrivent dans une perspective de migration ou non. De même, selon l'organisation internationale pour les Migrations, ce concept s'apparente aisément à la migration étant donné qu'ils s'inscrivent tous deux, dans un processus dynamique comportant différentes étapes (Mobilité des populations et SIDA, 2001) qui se déclinent en plusieurs variables comme suit :

Origine : le lieu d'où proviennent les personnes, les raisons pour lesquelles elles partent, les relations qu'elles conservent avec leur milieu d'origine pendant leur absence ;

Transit : les lieux que traversent ces personnes, la manière dont elles voyagent et la façon dont elles vivent pendant leur déplacement ;

Destination : l'endroit où vont ces personnes, les attitudes auxquelles elles sont confrontées à leur arrivée ainsi que leur condition de vie et de travail sur leur lieu d'arrivée ;

Retour : les communautés auprès desquelles ces personnes reviennent, leur famille, leurs ressources ou l'absence de celles-ci.

La mobilité est ici entendue comme un mouvement complexe des enfants et des jeunes, fait des allers et des retours mais comportant d'autres réalités dans un processus de déplacement. (Imorou, 2009)

Le concept déplacement est introduit dans l'optique d'avoir une expression globalisant les différents thèmes se rapportant au mouvement des hommes dans une posture de neutralité. En effet, déplacement est un terme créé pour englober le phénomène de migration à celui de placement, et est le plus proche de la réalité, et neutre quand il s'agit du trafic des enfants et leurs migrations. Dans ce processus de (Dé) placements qui est

l'action de mettre l'enfant dans un lieu autre que son milieu habituel dans le but soit d'exploitation, soit de scolarisation, soit de protection ou autre (Charte Africaine des droits et du bien être de l'enfant,1989), plusieurs acteurs sont mis en jeu et chaque acteur développe des stratégies bien déterminées. Grawitz (1996), définit ainsi les stratégies comme étant l'ensemble des défenses et désirs « (conscients et inconscients) qui orientent les comportements de la personne ». Accardo (1999) parle de stratégie inconsciente et automatique de l'habitus et de stratégie consciente et délibérée. Les stratégies inconscientes et automatiques regroupent les pratiques qui nous donnent le sentiment d'agir de façon totalement libre parce qu'elles sont en fait commandées par une logique qui nous échappe. Ces pratiques vont de soi. Elles sont tellement évidentes qu'on n'a pas besoin de les expliquer ou de les justifier. Quant aux stratégies conscientes et délibérées, elles regroupent les pratiques consciemment et expressément réglées, codifiées, par des règles grammaticales, techniques, morales, juridiques, etc.... Ces pratiques sont celles que seules la raison et la règle peuvent imposer. Certaines règles ou pratiques des acteurs sont censés favoriser ou combattre le trafic des enfants notamment à Péhunco.

Le Trafic d'enfant, « est une infraction grave qui se définit comme le processus par lequel tout enfant est recruté ou enlevé, transporté, transféré, hébergé ou accueilli à l'intérieur ou à l'extérieur du territoire national, par une ou plusieurs personnes aux fins de son exploitation. » (Définition élaborée par Terre des Hommes, 2003). Cette conception est galvaudée par des organismes internationaux et ONG qui s'occupent de la protection des enfants ou de la lutte contre certaines mobilités des personnes en général ou des enfants et des jeunes en particulier. Selon ces organismes, ces acteurs sont appelés à participer à la construction de leur société et de leur famille d'origine, raison pour laquelle il empêche leur départ ou œuvre à leur retour.

La notion de construction familiale renvoie à une parenté particulière, celle-ci est attribuée à un système nommé, système de parenté spécifique. Autrement dit, c'est la manière dont se compose une famille en distinguant les places et rôles de chacun de ses membres ainsi que les liens et relations qui les unissent (Chrétien ,1996). Dans cette construction les enfants et les jeunes sont charnières du présent et les leviers de l'avenir. Ils sont la promesse ou les porteurs du développement d'un milieu ou d'une société dont il importe de saisir les mécanismes à travers des auteurs.

### 1-1-5- Revue critique de la littérature

Le phénomène migratoire a longtemps constitué une préoccupation scientifique majeure. Une telle situation corrobore différentes théories relatives à la migration dont une des premières est relative à (Ravenstein, 1885) qui fait référence à un certain nombre de lois issues de l'analyse des données disponibles à l'époque, telles que la primauté des migrations de courtes distances, l'existence d'un contre flux migratoire compensatoire pour chaque flux migratoire, le désir d'améliorer le statut sur le plan matériel comme principal motif des migrations.

Une autre théorie est celle de l'économie duale qui soutient que les économies se décomposent en deux secteurs: un secteur traditionnel et un secteur moderne. Le premier disposant d'un surplus de main-d'œuvre et le second prompt à absorber cette offre de travail suivant un mode de rémunération beaucoup plus attractif que dans le secteur traditionnel (Ranis & Fei 1961). Le flux migratoire est donc maintenu tant que ce différentiel n'est pas résorbé.

Cette approche dualiste dans les années 70 a été fortement critiquée par (Todaro 1979) qui, la juge à la limite caricaturale au profit d'une théorie de la migration dans laquelle la décision de migrer relève d'un choix rationnel basé sur un calcul coûts-bénéfices. De plus, (Todaro, 1979) étend la notion de dualisme au milieu urbain en deux secteurs distincts : le secteur moderne et le secteur informel dans lequel s'engouffrent en premier lieu les migrants et qui continuent à s'étoffer d'où une croissance urbaine soutenue.

D'autres théories peuvent être relevées, celle des réseaux selon laquelle « les migrations sont des processus auto-entretenus » (Borrel, 1999), la théorie privilégiant les coûts d'opportunité ou théorie « institutionnelle » considérant les supports des organisations humanitaires ou les filières souterraines comme un « capital social pour l'accès aux marchés du travail étranger ». Pareillement, il convient de mentionner la théorie de la « causalité cumulative » qui met l'accent sur les modifications entraînées par les migrations sur le contexte social où s'élaborent les stratégies migratoires qui finissent par provoquer un potentiel de stock de candidats au départ (Myrdal, 1957). Ces différentes théories montrent que les facteurs de perpétuation de la migration sont donc inscrits au cœur du fait migratoire.

En revanche, l'approche néo-classique standard plaçant la migration comme un effet « des différences géographiques entre l'offre et la demande de travail » (répulsion-attraction ou push-pull) et celle de l'« économie-monde » selon laquelle le capitalisme crée dans les périphéries « une population mobile disposée à migrer » gardent leur généralité en ce sens qu'elles sous-estiment les stratégies des acteurs et se contentent de l'explication par les « facteurs historiques de grande ampleur ». De ce fait, elles n'accordent pas d'intérêt aux inscriptions sociales et économiques de telles inégalités structurelles qui, à notre sens, méritent plus d'attention. En effet, alors que le modèle de rattrapage de l'Occident sombre dans la crise faisant douter des formes d'ascension sociale habituelle dans la région Ouest africaine (politiques sociales faibles : qualité faible de l'école qui forme des chômeurs, manque d'équité et d'accessibilité des services de santé, insuffisance des infrastructures et inégalités d'accès à l'eau et aux dispositions performantes d'assainissement et d'aménagement, saturation des filières agricoles de production de rente), les contre-sociétés s'imposent par un modèle « indigène » consacrant les nouvelles réussites portées par des groupes issus des secteurs populaires. De plus en plus de jeunes renoncent à l'idéal habituel de réussite sociale par les longues études, l'accès aux hautes fonctions bureaucratiques ou technocratiques, l'accès à l'emploi par un apprentissage normé. (Fall & Cissé, 2007)

A l'heure actuelle, nous sommes au cœur de la nouvelle économie de la migration du travail qui soutient que la migration repose sur un choix collectif fait par un groupe d'individus, souvent le ménage. Avec la complicité de certains parents, d'acteurs sociaux, enfants et jeunes aspirent presque tous à la mobilité pour ensuite investir chez eux dans le commerce et prendre en charge significativement les dépenses de la famille d'origine.

La famille avance donc de l'argent nécessaire pour payer les coûts de la migration (visa, passeport, transports, installation). La migration n'est plus déterminée par les écarts de revenus comme dans les théories précédentes, mais par une logique de diversification des revenus et de sécurité face aux facteurs de basculement des ménages dans la pauvreté.

Les travaux de (Sayad, 1977) ont abondé dans le même sens en montrant que le sens que prend la migration découle de la configuration du groupe d'origine- de parenté, mais également de voisinage- que l'individu quitte et de celle du groupe qu'il intègre. Dans les deux cas, l'important est que la migration est déterminée par l'appartenance à une société locale qui

possède ses propres logiques de reproduction, elles-mêmes inscrites dans un contexte économique (Sayad, 1977). Cette perspective invalide la thèse de Todaro fondée sur le choix rationnel et individuel du candidat à la migration. Mais la thèse développée par Todaro reste toujours en vogue dans les zones rurales où le revenu du ménage reste encore toujours très faible.

(Sayad, 1977), s'intéressant aussi à la reproduction de l'immigration, entreprend une analyse historique de l'intérêt à la mobilité. Outre les facteurs de répulsion inhérents au milieu de départ, c'est le processus de construction des facteurs d'attraction propres au milieu d'accueil qui a intéressé l'auteur. La présentation de soi et du milieu d'accueil par les migrants de retour nourrit spontanément l'intérêt de ceux qui sont restés. La conjonction des facteurs d'attraction et de répulsion s'avère être la principale cause des migrations.

Cette perspective est aussi abordée par (Sawadogo, 1990), mais contrairement à (Sayad, 1977), celui-ci focalise son attention sur les migrations nationales et liées particulièrement aux manifestations rurales. Il examine tour à tour les maillons de la chaîne de décision qui entoure le fait migratoire. En posant comme hypothèse de recherche que les actes principaux du fait migratoire étaient entièrement contrôlés par les titulaires de l'autorité sociale dans ses échelons les plus élevés, le chef de village pour l'accès à la terre, le chef de concession pour l'autorisation de migrer et pour le choix de localisation de l'habitat et des champs, l'auteur en arrive à une situation contraire issue de la dynamique sociale elle-même. La dynamique communautaire et l'individualisme concomitant ont déplacé les ordres de la propriété et fragilisé les ancrages communautaires, changeant les pôles de la décision à la mobilité. Les déterminants économiques, matrimoniaux socio-économiques de la mobilité que l'auteur fait ressortir sont communs. Au regard de ces analyses, on peut affirmer que la migration n'est pas forcément un phénomène à connotation péjorative ; mais aussi qui doit d'une analyse de la culture et de la société. Il s'agit également d'examiner la façon dont les facteurs culturels sont convoqués pour expliquer la persistance de la mobilité en Afrique.

Par ailleurs, la prise en compte de la mobilité dans les autres disciplines, notamment en démographie, a été souvent d'en faire une variable explicative ; un facteur donnant son influence sur un phénomène majeur qu'est le dépeuplement progressif des bras valides des zones rurales vers les sites urbanisés. En effet, dans les études démographiques, la

migration, perçue comme étant une forme de mobilité, a été mise en évidence en association avec d'autres facteurs, comme un phénomène ayant un impact non moins négligeable sur la profusion des fléaux relatifs au travail et trafic d'enfants. C'est pour abonder dans le même sens et faire un bilan diagnostique de la situation actuelle du phénomène de la migration dans la commune urbaine d'Agadez en vue de dégager les conséquences que (Issa, 2007) a réalisé avec l'appui de l'UNICEF, une étude sur les migrations au niveau de la commune urbaine d'Agadez.

En effet, à l'heure actuelle, nous sommes au cœur de la nouvelle économie de la migration du travail qui soutient que la migration repose sur un choix collectif fait par un groupe d'individus, souvent le ménage, ou des individus ayant l'expérience de la mobilité (Fall & Cissé, 2007).

Les jeunes mobiles ne sont donc pas seuls. Il s'appuie sur ses groupes d'appartenance dans les différentes étapes de leur mobilité. Toutefois la migration ouvre la voie à une culture translocale qui participe à reconfigurer les rapports du migrant à ses communautés et au monde par le truchement des technologies de l'information et de la communication (FALL & Cissé, 2007).

### **1-1-6- Pertinence du sujet**

Cette partie met en relief les facteurs qui justifient le choix du sujet de recherche sur les mobilités géographiques des enfants et des jeunes de Péhunco.

#### **1-1-6-1- Justification du choix du sujet**

Elle met en exergue d'une part, les raisons subjectives et d'autre part, celles objectives.

##### **1-1-6-1-1- Raisons subjectives**

Plusieurs acteurs ont tenté l'expérience de la mobilité. Certains ont réussi leur expérience de mobilité, d'autres en n'ont gardé des *Bad stories*, d'autres encore, peaufinent des stratégies pouvant leur permettre de quitter leur milieu d'origine à la recherche d'un avenir meilleur en dépit des actions et sensibilisations de dissuasion de diverses institutions. De même, les discours populaires sur les conséquences de la mobilité des enfants et les jeunes sur eux-mêmes, d'une part et sur leur milieu d'origine d'autre part, motivent la réalisation de cette recherche sur les mobilités géographiques des enfants et des jeunes de la commune de Péhunco.

### **1-1-6-1-2- Raisons objectives**

La réalisation d'une « recherche ethnographique sur la mobilité des enfants et des jeunes axes Nord-Ouest –Nord Est du Bénin» commanditée par Plan Bénin, Plan Waro, Terre des Hommes en 2008, la participation à la collecte des données de terrain en tant qu'ethnographe pendant deux mois, a permis de documenter de façon empirique les causes de la mobilité, l'itinéraire des enfants et jeunes mobiles, les différents acteurs impliqués et leurs stratégies respectives dans les communes de Matéri, Kouandé, N'Dali et Banikoara. Ce travail a mis en évidence une zone de départ, une zone de transit et celle d'accueil. Au cours de ce travail, la Commune de Péhunco n'a pas été ciblée. Mais, au terme de nos recherches exploratoires, il ressort que cette localité est aussi une zone pourvoyeuse de la main-d'œuvre infantile et juvénile pour des exploitants agricoles en dépit des actions des certaines structures de lutte contre le phénomène. Il y a donc l'absence d'une recherche spécifique sur la mobilité des enfants et jeunes de Péhunco par manque d'intérêt. La négligence de Péhunco par des chercheurs en dépit de l'existence manifeste du phénomène nous a amené à entreprendre une recherche sur les mobilités géographiques des enfants et des jeunes de Péhunco, pour en comprendre les facteurs et les motivations qui en expliquent la persistance.

### **1-1-7- Justification du cadre de recherche**

Le choix de la Commune de Péhunco comme cadre de recherche se justifie par la relative connaissance du milieu dans lequel je vis depuis 2009. Aussi, la commune de Péhunco est-elle un milieu pourvoyeur des enfants et jeunes mobiles mais négligé par des études portant sur le phénomène de la mobilité des enfants et des jeunes. Sous un autre angle, la commune de Péhunco est un carrefour, un centre névralgique des Communes de Kouandé, Kérou, Péhunco (2KP) où de nombreuses transactions commerciales se déroulent. Ce sont ces deux raisons pour lesquelles la Commune de Péhunco a été choisie pour la réalisation de cette recherche sur la base d'une approche méthodologique bien définie.

## CHAPITRE II : APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE

Boudon (1983), parlant de la méthode, écrit : « le sociologue ne peut espérer entraîner la conviction de ses pairs qu'en se soumettant à des principes de démonstrations analogues auxquelles obéissent les sciences de la nature ». C'est-à-dire dans la rigueur et la convenance. Aktouf (1995), quant à lui, définit la méthode comme « la procédure logique d'une science, c'est -à-dire l'ensemble des pratiques particulières qu'elle met en œuvre pour que le cheminement de ses démonstrations et de ses théorisations soit clair, évident et irréfutable » mais compatible avec la nature de la recherche.

### 2-1-Nature de la recherche

Dans le cadre de la recherche sur « mobilités géographiques et construction familiale des enfants et des jeunes de Péhunco », une démarche méthodologique à la fois quantitative et à dominance qualitative a été adoptée. La démarche quantitative a mis exergue les caractéristiques des acteurs ayant pratiqués la mobilité. Il s'agit des acteurs centraux (enfants et jeunes) mobiles et des intermédiaires ou anciens ouvriers qui sont au nombre de quarante-cinq (45).

Dans la démarche qualitative « le chercheur dispose d'une certaine attitude pour adapter le guide de discussion ou guide d'entrevue selon les réponses et les expériences personnelles des participants. Elle se caractérise par une approche qui vise à décrire et à analyser la culture et le comportement des humains et de leur groupe. Par conséquent, elle insiste sur la connaissance complète ou holistique du contexte social dans lequel est réalisé la recherche » (Rocare, 2006). De même, elle permet d'éviter de « ...réduire les sciences sociales à la production des données quantitatives, sans interrogation réelle sur le sens des opérations de collectes de ces données (Alain, 2000). Les différentes caractéristiques de la recherche qualitative énumérées ci-haut confirment l'application de cette démarche au sujet de recherche. Aussi, les recherches sur mobilités et construction familiale, « sont-elles conduites de façon itinérante suivant les contraintes de l'objet lui-même qui est mobile. De façon pratique, nous l'avons organisé en prenant en compte les trois espaces socio-spatiaux que sont les zones de départ, les zones de transit et les zones de travail. L'espace social de mobilité des enfants et des jeunes est un espace traversé par des conflits

mettant en jeu divers acteurs dont il faut comprendre les intérêts divergents autour de cette question de mobilité » (Imorou, 2009). Ainsi, un ensemble de trois espaces sociogéographiques déterminés par la mobilité est identifiée comme une arène où se meuvent des groupes stratégiques (les jeunes, les parents des jeunes qui sont partis, les membres des comités de lutte contre la traite des enfants et leur partenaire, les autorités locales, les conducteurs de taxi, les anciens jeunes mobiles, etc.) dont il s'agit de comprendre les logiques. Pour ce faire des techniques et outils de recherche socio-anthropologique de type quantitatif et surtout qualitatif ont été utilisés.

## **2-2- Recherche documentaire**

Aucune recherche en sciences sociales ne saurait être faite sans que le chercheur n'ait au préalable vérifié les principaux axes de la question au niveau des sources écrites sur le sujet investigué. Dans le cadre de la présente recherche, trois sources de données qui sont essentiellement administratives, bibliographiques et orales ont été exploitées pour mieux comprendre le phénomène des mobilités géographiques des enfants et des jeunes. D'une part, cette phase a constitué une étape importante pour le travail en ce sens qu'elle a permis de recueillir des informations pertinentes à une meilleure compréhension du sujet de recherche, à le circonscrire et à définir la problématique. D'autre part, elle a conduit à l'obtention de données permettant de vérifier les hypothèses. Le tableau suivant informe sur les centres de documentation parcourus et les types d'informations recueillies.

**Tableau I :** Centres de documentation parcourus et types d'informations recueillies

<b>Centre de documentation /bibliothèques</b>	<b>Nature des documents</b>	<b>Types d'informations</b>
Institut Français de Cotonou	Ouvrages généraux Dictionnaires	-Informations sur la migration -Clarification des concepts clés
Centre de documentation de la FLASH et Bibliothèque centrale de l'UAC	- Ouvrages sociologiques - Ouvrages généraux -Mémoires	- approches et positions des auteurs de communication scientifiques sur les aspects de l'étude les enjeux sociaux de la migration notamment la mobilité des enfants et des jeunes - Clarification des concepts clés
Mairie de Péhunco, Centre de Promotion Sociale Péhunco	-Rapports -PDC -PV	- Compte rendu des sessions du conseil,- Actions de développement prioritaire pour la commune,- Information sur la monographie de la Commune,- Stratégie de protection des enfants.
Centre de documentation de la Direction des Politiques et Programmes des Populations du Ministère en charge de la famille et de la solidarité nationale Internet	- Rapports - Thèses -Ouvrages généraux et spécifiques	- Données sur les politiques de protection des enfants - Thèses et approche de recherche sur la mobilité des enfants et des jeunes.

## 2-3- Groupes cibles et technique d'échantillonnage

La population d'enquête est composée de tous les acteurs impliqués directement ou indirectement dans le processus de la mobilité des enfants et des jeunes. Il s'agit en effet des enfants et des jeunes, acteurs centraux du phénomène ; des exploitants agricoles qui accueillent et utilisent la main-d'œuvre que constituent les acteurs centraux, des intermédiaires et des transporteurs, qui assurent la démarche (courtier) et le transport des enfants et des jeunes des milieux pourvoyeurs vers ceux d'accueil en passant par des lieux de transit et des responsables d'ONG et des structures déconcentrées de l'Etat qui combattent le phénomène. Ces différents acteurs constituent les groupes cibles enquêtés.

La taille de l'échantillon varie d'un groupe cible à un autre en fonction du nombre d'entretien par groupe cible avant l'atteinte du seuil de saturation. Le tableau ci-dessous illustre clairement les différents groupes cibles et le nombre d'enquêtés par catégorie.

**Tableau II** : Groupes cibles et leur nombre

Groupes cibles	Nombre
Personnes ressources /et parents des enfants mobiles	15
Responsables d'ONG, des structures déconcentrées de l'Etat	10
Enfants et jeunes mobiles	35
Intermédiaires ou anciens ouvriers	10
Exploitants agricoles	05
Conducteurs de véhicule	10
<b>Total</b>	<b>85</b>

Deux (02) types de méthodes d'échantillonnage ont été utilisées, à savoir : la méthode non probabiliste, à choix raisonné. Cette méthode est utilisée pour cibler les différentes structures déconcentrées de l'Etat et les ONG. Elle a été associée à la technique ou méthode de boule de neige pour atteindre les enfants et les jeunes mobiles, les personnes ressources, les exploitants agricoles, les transporteurs, les élèves, les étudiants et les intermédiaires ou anciens ouvriers. L'utilisation de ces méthodes ou techniques s'explique par le fait que ces derniers ne peuvent être connus avant l'enquête. On a été donc guidé par les personnes considérées comme des portes d'entrées dans ces catégories.

## **2-4- Techniques de collecte de données**

Afin de collecter les informations nécessaires à la vérification des hypothèses et tenant compte de la nature du sujet de recherche, des techniques appropriées ont été utilisées. Il s'agit de l'entretien, de l'observation et la recherche documentaire. A chaque technique a été associé l'outil correspondant.

### **2-4-1- Analyse documentaire**

La technique de la lecture a permis non seulement de construire la problématique, de faire la revue de la littérature, mais aussi de découvrir certaines informations et données documentées indispensables à la clarification conceptuelle et l'analyse. Ce n'est pas la première étude faite sur la mobilité des enfants et des jeunes. Aussi, des rapports des ONG et des structures déconcentrées de l'Etat, sont-ils des sources d'informations pour la compréhension du phénomène étudié. A cet effet, une grille de lecture a été conçue pour mieux orienter la revue documentaire. Les données de la lecture permettent aussi de compléter celles de l'entretien.

### **2-4-2- Observation**

L'administration du guide d'entretien a été complétée par une observation directe. Elle a été utilisée dans l'optique de mieux comprendre certains faits relatés et de faire des illustrations. Une grille d'observation a été donc conçue.

### **2-4-3- Pré test**

Le guide d'entretien a été pré testé auprès de cinq (07) enfants ayant pratiqué le phénomène de la mobilité de la façon suivante :

03 enfants dans l'arrondissement de TOBRE

02 enfants dans l'arrondissement de GNEMASSON

02 enfants dans l'arrondissement de PÉHUNCO.

Le choix de ces enfants a été fait au hasard et il a eu lieu deux semaines avant l'enquête proprement dite. Après cette étape de pré-test, le guide d'entretien a été corrigé soit en le reformulant soit en supprimant certains thèmes et aussi en ajoutant d'autres.

#### **2-4-4- L'entretien**

Les entretiens ont été de type semi structuré afin de collecter des données spécifiques à chaque groupe cible et limiter le temps des entrevues. Le choix de l'entretien s'explique aussi par sa souplesse. Cette technique permet de recueillir des informations pour comprendre le phénomène de la mobilité et les logiques des acteurs impliqués. Pour chaque groupe cible, il a été conçu un guide d'entretien spécifique en fonction des données recherchées.

#### **2-4-5- Enquête**

L'enquête proprement dite s'est déroulée du 1<sup>er</sup> février au 30 avril 2009. Elle a consisté à administrer des guides d'entretien à notre échantillon.

#### **2-5-Outils de collecte des données**

- Entretien
- Guide d'entretien

#### **2-6- Dépouillement et traitement des données**

Après avoir administré ces différents instruments de collecte des données, nous sommes passés à leur traitement, c'est-à-dire leur dépouillement par sous- thème. Les données sont donc catégorisées suivant les centres d'intérêt de la recherche. Elles ont été par la suite, triangulées. Le dépouillement et le traitement des données se sont faits de façon manuelle. Ensuite les données ont été analysées et interprétées suivant le modèle d'analyse ci-après.

#### **2-7- Modèle d'analyse**

Le travail scientifique se mesure à travers un certain nombre d'éléments parmi lesquels une méthodologie, un corpus de concept et un modèle d'analyse pour ne citer que ceux-là. C'est le modèle qui marque par exemple la différence entre les travaux des journalistes et ceux des sociologues. Les premiers faisant des reportages, des écrits sans références théoriques, les seconds ne peuvent faire une analyse sociologique digne du nom sans se référer à des modèles d'analyse universellement reconnus. C'est pour répondre à cette exigence de la discipline que nous avons choisi de nous inscrire dans un modèle socio-anthropologique qui cadre avec

notre sujet de recherche qui s'interroge sur les motivations qui sous-tendent les mobilités des enfants et des jeunes.

« Le principe de l'individualisme énonce que, pour expliquer un phénomène quelconque (...), il est indispensable de reconstruire les motivations des individus concernés par le phénomène en question, et d'appréhender ce phénomène comme le résultat des agrégations des comportements individuels dictés par ce phénomène » (Alain & al.2000). Le principe de l'individualisme méthodologique focalise donc son analyse sur les motivations des individus, ce qui motive leurs actions, les logiques qui les sous-tendent et les stratégies qui sont déployées pour atteindre les intérêts poursuivis et les enjeux présents dans l'arène. C'est la raison pour laquelle nous avons choisi comme modèle d'analyse, l'individualisme méthodologique.

## **2-8- Difficultés observées**

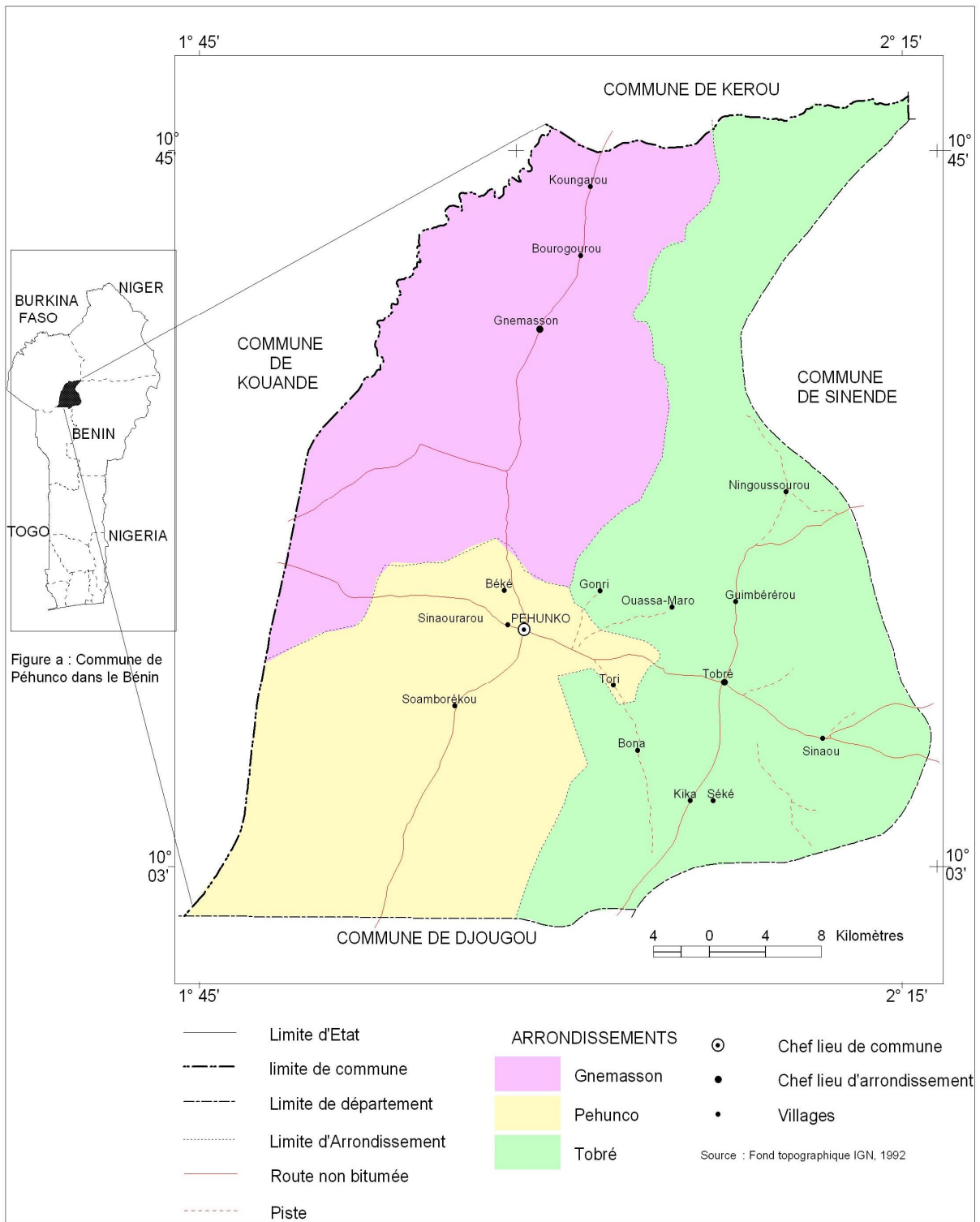
Au titre des difficultés, nous retenons, l'insuffisance du temps dû à l'emploi salarié. En effet, notre cahier de charge a constitué dans une certaine mesure un handicap pour conduire de façon linéaire, voire continue cette recherche. De même, en l'absence de statistiques sur l'ampleur du phénomène de la mobilité des enfants et des jeunes au niveau de la commune de Péhunco, il a fallu toucher un maximum de personnes physiques et morales compétentes en la matière pour pouvoir cerner tous les aspects de la question. Toutefois, notre détermination à produire un travail scientifique sur les mobilités géographiques des enfants et des jeunes a abouti à la finalisation de ce travail.

Ayant fixé comme objectif de comprendre les logiques et les pratiques des acteurs impliqués dans les mobilités géographiques des enfants et des jeunes, cet objectif n'est pas totalement atteint car, le déplacement vers le Nigéria afin de collecter des données auprès des acteurs (exploitants agricoles) de ce pays n'a pu être réalisé ; de même que la documentation sur le champ du vécu quotidien des enfants et des jeunes qui travaillent dans ce pays. On s'est donc contenté exclusivement des récits qui ont été racontés. Le présent travail pourrait donc être lu et apprécié dans le cadre de ces limites.

## CHAPITRE III : PRESENTATION DU CADRE DE LA RECHERCHE

### 3-1- Situation géographique de la commune de Péhunco

La Commune de Péhunco est une zone de transit, un point stratégique, un carrefour des 2KP : Kouandé, Kérou, Péhunco. Elle est située entre la haute vallée de l'Alibori à l'Est et celle du Mékrou à l'Ouest dans le centre- Est des départements de l'Atacora et de la Donga, la Commune de Péhunco, est l'une des treize (13) communes que comptent ces deux départements. Suivant la réforme administrative, Péhunco est l'une des 9 communes du département de l'Atacora. Elle est limitée au Nord par la commune de Kérou, au Sud par la commune de Djougou dans le département de la Donga, à l'Est par la communes de Sinendé et de N'Dali dans le département du Borgou et à l'Ouest par la commune de Kouandé. (Figure1) Avec 1900 Km<sup>2</sup> dont 207 Km<sup>2</sup> de forêt classée, elle occupe 9,26 % de la superficie totale du département de l'Atacora Administrativement, Ouassa-Péhunco est composé de trois (3) arrondissements et de 26 villages et quartiers de ville. L'Arrondissement de Péhunco avec 543 Km<sup>2</sup>, est composé de 11 villages L'arrondissement de Gnèmasson avec 577 Km<sup>2</sup>, est composé de 5 villages. L'arrondissement de Tobré avec 780 Km<sup>2</sup> est composé de 10 villages. (Monographie de la Commune de Péhunco, 2009). Dans cette partie, après avoir présenté explicitement le cadre de la recherche, on s'intéressera à l'analyse des causes de la mobilité géographique des enfants et des jeunes et des stratégies mise en œuvre par les différents acteurs.



Carte administrative de la commune de Péhunco

## **3-2- Caractéristiques du milieu physique de la commune de Péhunco**

Le milieu physique d'une localité ou d'une région est apprécié à travers certains éléments tels que le relief, le climat, les sols, la végétation.

### **3-2-1 - Relief**

La commune de Péhunco est couverte par une pénéplaine globalement située dans la ligne de partage des eaux entre les bassins du Niger et de l'Ouémé. Cette pénéplaine forme avec la dépression de l'OTI, les collines et le massif montagneux de l'Atacora, les quatre (4) grands ensembles qu'on distingue au niveau du relief de ce département.

### **3-2-2- Climat**

Le climat de Péhunco est de type Soudano- guinéen caractérisé par une saison de pluies (allant généralement de mi- avril à mi- octobre) et une saison sèche allant de mi- octobre à mi- avril). La plupart du temps, le mois d'Août est le mois le plus arrosé avec 1200mm de pluie. La pluviométrie est de 1000 mm en moyenne mais oscille entre 800 et 1200 mm. La température moyenne est de 27°C. Le soleil atteint généralement son maximum pendant les mois de février. Il faut ajouter que l'harmattan, un vent froid et sec, soufflant entre novembre et janvier entraîne parfois une amplitude thermique de 8°C.

### **3-2-3- Végétation**

La végétation est dans l'ensemble faite de savane arborée ou arbustive. Elle est surtout arborée dans la forêt classée tout le long des cours d'eau. Il existe aussi une strate herbacée assez variée mais à dominance graminéenne. Des ressources forestières occupent un domaine classé qui couvre 207 Km<sup>2</sup> soit un pourcentage de 9,18% de la superficie totale. Elles forment pour la plupart des galeries forestières. La faune de Péhunco est faite, de phacochères, de singes, de buffles. On les rencontre surtout dans les forêts classées de la localité.

### **3-2-4- Sols**

Le sol de Péhunco est essentiellement du gneiss à biotite compris dans le dahoméen qui est une couche faite de roche magmatique et de gneiss. Des 1900 Km<sup>2</sup>, environ 800 km<sup>2</sup> représentent les terres fertiles. En

dehors des forêts classées, les restes de la superficie de Péhunco sont faits de sols gravillonnés très peu fertiles. La faible capacité de rétention d'eau de ces sols à prédominance sablonneuse les rend très sensible au déficit pluviométrique.

### **3-2.5- Les cours d'eau**

Péhunco est baigné par le fleuve Mékrou dans les arrondissements de Péhunco et Gnemasson et par de nombreuses rivières à régime torrentiel telle que l'Alibori dans l'arrondissement de Tobré non loin du village Kika. Ces deux fleuves (Alibori et Mékrou) sont des affluents du fleuve Niger d'où l'appartenance de la commune à l'autorité du Bassin du Niger. Ce réseau hydrographique est complété par des cours d'eau dont la plupart ont un caractère saisonnier. C'est d'ailleurs sur leurs bras que sont implantées neuf (9) retenues d'eau dont 8 réalisées par le Projet de Promotion de l'Élevage dans l'Atacora (PPEA) et une par le Projet de Développement Rural Intégré de Péhunco (PDRI).

### **3-3- Peuplement et groupes socioculturels**

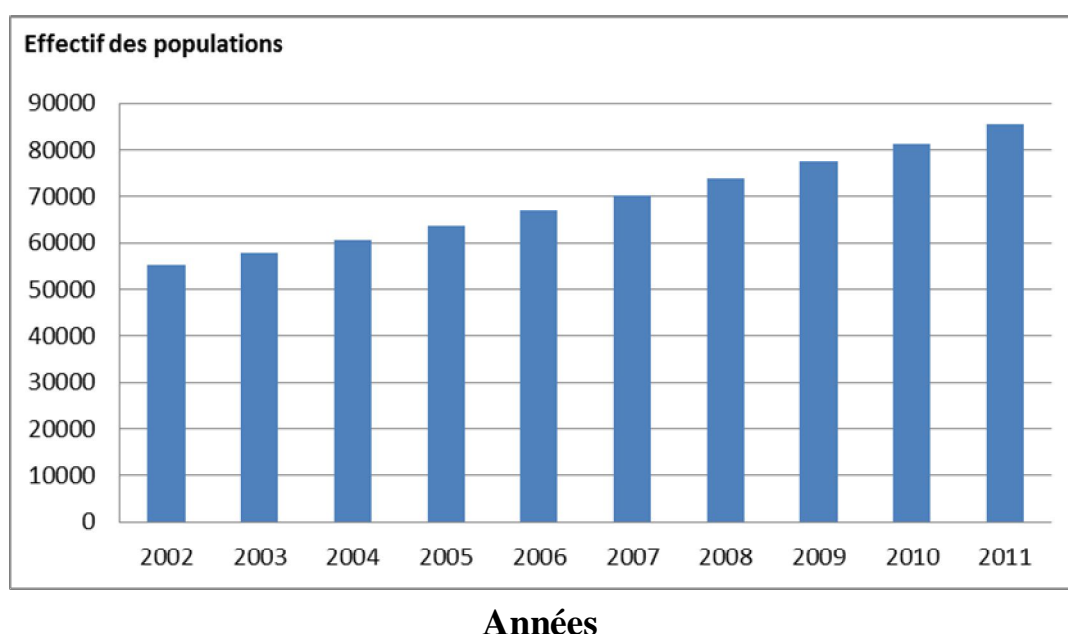
La commune de Péhunco est caractérisée par une diversité de groupes ethniques qui sont venus des horizons différents et répartis dans les 26 villages.

#### **3-3-1- Peuplement et population**

Le peuplement de Péhunco s'est effectué par différents courants migratoires. Les plus importants sont ceux des Batombu venus de Kouandé, de Sinendé, de Djougou et d'autres localités. Les Batombu constituent le groupe socio- culturel majoritaire de la commune (65%). Ils sont pour la plupart des agriculteurs. Il y a ensuite les *fulfuldé*. Avec 33% de la population, ils constituent le deuxième groupe majoritaire de la commune. Composés essentiellement d'éleveurs, ce groupe socio- culturel, ils proviennent généralement du Mali, du Burkina Faso, du Niger, du Nigéria pour ce qui concerne les migrations transnationales, et de Kérou, de Sinendé, de Nikki, de Kouandé pour ce qui concerne les déplacements à l'intérieur du pays. Ce mode de peuplement et d'accroissement naturel ainsi que l'arrivée des différents groupes socio - culturels (Otamari, Djerma, Dendi, Yom, Yorouba, Ibo, Haoussa, Fon etc.) explique la croissance de la

population. Cette population est très inégalement répartie et présente une disparité d'un village à un autre.

La commune de Péhunco est composée d'une population hétérogène composée de 55 082 Habitants répartis dans trois arrondissements qui sont : Péhunco centre : 27 101 habitants, Tobré : 16 912 habitants et Gnémasson : 11 069 habitants. Cette population compte 45 281 exploitants agricoles soit 82% de la population totale. La population de la commune est majoritairement rurale et se donne à l'agriculture comme une activité principale. On compte 6 327 ménages dont 4 876 ménages agricoles et 26 villages en 2002 (Figure3) et en 2011 donne les chiffres on a dénombré 85450 ,3 habitants en 2013 (INSAE, 2013).



**Figure1** : Histogramme d'évolution de la population de 2002 à 2011

**Source** : INSAE, 2011.

### 3-3.2 Groupes Socio- culturels

Plus d'une dizaine de groupes socioculturels cohabitent dans la commune de Péhunco. On peut y retrouver notamment les Batombu, les fulfuldé, les Dendi, les Yoruba, Les Otamari, les Lokpa, les Djerma, les Haoussa, les Fon, les Ibo, les Adja, les Yom et bien d'autres encore. Les Batombu sont majoritaires dans la plupart des villages et les fulfuldé majoritaires dans quelques villages et dans Péhunco centre.

### **3-4- Historique de la commune de Péhunco**

#### **3-4-1- Création**

Péhunco serait créé vers les années 1770 par des chasseurs Batombu venus de Kouandé et de Sinendé. A leur arrivée dans la zone, ils se seraient installés à Dasso. Les populations qui y vivaient c'est-à-dire les autochtones de Dasso seraient des forgerons. Les concertations mutuelles dans le cadre de la préparation des expéditions de ces chasseurs Batombu (de Kouandé et de Sinendé) furent à l'origine du nom « wassara » devenu aujourd'hui "Ouassa" qui signifie "souffrance".

#### **3-4-2-Toponymie**

Ouassa- Péhunco est un nom composé de "Wassa" et de "Kpéwonkou". Ces deux noms sont devenus « Ouassa- Péhunco » avec l'arrivée du colon. En effet, « Wassa » désigne toute la région couverte par la chasse et signifie "Souffrance, pénurie total". Cette zone où venaient chasser les populations de Kouandé et de Sinendé est un domaine où il n'y avait ni montagne ni buisson, où il n'y avait ni à manger ni à boire. Ainsi, dans leur préparation, ces chasseurs laissaient entendre : "Kon da n' wassaraco" qui signifie en bariba "je vais souffrir là où il n'y a rien". "Wassaraco" c'est souffrir. C'est ainsi que toute cette zone désignerait des zones de souffrance. "Kpéwonkou", quant à lui, signifie "Pierre- Noire" qui serait au départ une divinité à laquelle ces chasseurs faisaient régulièrement des sacrifices. La communauté qui s'est installée autour de cette divinité a simplement donné son nom au village ainsi constitué : le village de "Kpéwonkou" = "Péhunco". De nos jours, cette pierre noire existe encore et les sacrifices se font toujours.

#### **3-4-3- Les principaux responsables**

La localité de Péhunco créée par les Batombu de Kouandé et de Sinendé domina rapidement les populations des autres localités de la région. Parce que créé par les sujets du roi de Kouandé, Péhunco fut tout de suite vassalisé par Kouandé. Aussi, y retrouve-t-on la même organisation politique qu'à Kouandé : d'un côté, le pouvoir politique détenu par un Wassangari et de l'autre le pouvoir de terre détenu par les Batombu. Depuis sa création, Ouassa- Péhunco a connu neuf (09) chefs de terre et cinq (05) chefs politiques.

### 3-5- Les secteurs productifs

#### 3-5-1- Le secteur primaire

##### 3-5-1-1- L'agriculture

Elle occupe près de 80 % de la population totale de la commune. Les principaux outils de travail restent jusque-là traditionnels (87% des terres sont labourées à la daba et le reste à la charrue). La production agricole est essentiellement constituée du coton, principale culture de rente et des céréales (maïs, sorgho, riz, soja, niébé etc....). Les produits tropicaux comme les noix d'anacarde, de néré et de karité constituent également une source de revenus aux populations. A ces produits s'ajoutent le soja et le niébé, le karité.

##### 3-5-1-2-L'élevage

L'élevage est la seconde activité économique dans la commune. On y retrouve la grande partie du cheptel du département de l'Atacora.

**Tableau III:** Production animale de la Commune de Péhunco

Années	Bovins	Ovins	Caprins	Volailles
2002	38 500	13 530	4 042	25 018
2004	38 500	13 600	4 600	25 000
2007	25 000	16 370	4 890	34 000
2008	32 000	24 000	14 000	30 000
<b>Total</b>	<b>134 000</b>	<b>67 500</b>	<b>27 532</b>	<b>114 018</b>

**Source :** *Rapports des campagnes agricoles, CeCPA/ 2008 A ACTUALISER*

Avec cette performance de l'élevage, la Commune de Péhunco constitue un pôle d'attraction de commerçants de bétail et de volailles notamment ceux des communes de Djougou et de Natitingou. Cette attraction à l'égard de la commune de Péhunco constitue un facteur favorisant la mobilité des enfants et des jeunes.

##### 3-5-1-3-La pêche

Le territoire communal de Péhunco est traversé par deux grands fleuves (Mékrou et l'Alibori) et deux grandes rivières avec neufs retenues d'eau. La pêche y est pratiquée avec les outils encore traditionnels. Le produit issu de cette pêche est souvent destiné à la consommation locale malgré de nombreux appuis dans ce domaine par plusieurs partenaires

comme le Projet de Promotion de l'Élevage dans l'Atacora (PPEA) et le Programme d'Appui au Développement Participatif de la Pêche Artisanale (PADPPA).

### **3-5-2- Secteur secondaire**

Ce secteur occupe environ 8% des actifs de la commune (BASDOR Atacora, 2004). Il est dominé par un artisanat diversifié : la coiffure, la couture, la mécanique, la menuiserie, la soudure, la poterie, la forge, le tissage, les arts plastiques (dessins, peintures sur bâtiment), la vannerie et enfin la transformation des produits vivriers en galettes, huile d'arachide, fromage (à base du soja et du lait de vache), beurre de karité, moutarde etc. Aussi, existe-t-il à Péhunco une usine d'égrenage de coton ; une unité de transformation du lait de vache en fromage financé par le projet Italien CoRFiLac ; le marché régional TAKISSARI de Péhunco est actuellement en chantier sur financement du Fonds d'Investissement des Villes Secondaires (FIVIS-2). Les marchés secondaires de Tobré et de Gnèmasson ne sont pas non moins importants. Le transport et la communication quant à eux occupent environ 2% des actifs de la commune.

### **3-5-3- Secteur tertiaire**

Ce secteur est dominé par le commerce, l'hôtellerie et /ou la restauration et occupe près de 33,51% des actifs de la commune. A Péhunco centre, on dénombre neuf (09) bars restaurants et maquis de standing modeste : le Prestige, le Kings Way, le Karité, la Diversité Plus, l'Acajou Jaune, les Paillotes, le Bon Coin, Star guette, la Différence. On note également l'existence des services financiers : la Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel (CLCAM) à Péhunco centre, le CCIF AMAB, SIA -SON et les CVEC, ASF et CREP dans certains villages de la commune ; le programme de micro crédits aux plus pauvres du gouvernement actuel au pouvoir depuis avril 2006.

## **DEUXIEME PARTIE**

# **PRESENTATION DES RESULTATS ET ANALYSE DES DONNEES**

## **CHAPITRE IV : LES MOBILES DES MOBILITES GEOGRAPHIQUES DES ENFANTS ET DES JEUNES**

La quête du mieux-être et de meilleures conditions de vie est un stimulant pour bon nombre de populations dans le monde. Les hommes font des projections sur ce que devrait être leur cadre de vie s'ils ne se focalisent pas sur ce qu'ils voudraient qu'il soit. C'est à juste raison que les jeunes s'imaginent ce qu'ils vont trouver ailleurs avant de prendre la décision de quitter leur milieu d'origine. Dans leur perception des zones de travail, la quasi-totalité des jeunes espèrent trouver une satisfaction de tout ce qui leur faisait défaut dans leur milieu de départ ou village d'origine. Malgré la conception très répandue selon laquelle les jeunes subissent des traitements indignes et inhumains de la part de certains de leur employeur, le phénomène de mobilité ne cesse de recruter de nouveaux acteurs.

En effet, le déplacement des enfants et des jeunes vers la région de Banikoara et du Nigéria est un phénomène qui est d'actualité. Les causes de cette mobilité sont à rechercher à plusieurs niveaux. En effet, les facteurs sociaux sont ici les arguments qui découlent de la prise en considération dans la préparation et l'exécution d'un plan stratégique de la structure sociale (Naville 1961). Une analyse des points récurrents dans les présentations des structures sociales des zones de mobilité est donc essentielle pour comprendre les raisons des mouvements. Les principaux fondements du déplacement des enfants et jeunes dans de nombreuses localités sont historiques et structurels. L'analyse des fondements historiques tient de ce que cette dimension a été mentionnée par nombres d'interlocuteurs comme ayant une influence certaine sur les attitudes actuelles des jeunes.

### **4-1- Historique du phénomène de la mobilité.**

Les entretiens que nous avons eus avec des personnes ressources âgées en moyennes de 48 ans, nous ont permis de savoir que ce phénomène est ancré dans les mœurs de la communauté. Il ne date pas d'aujourd'hui. C'est un phénomène que les populations pratiquaient en direction du Ghana pendant les années cinquante et soixante. Dès l'indépendance, le Ghana devient, pour une décennie, le principal pôle régional d'immigration grâce notamment au cacao et l'or (CEDEAO, 2006) Mais, c'étaient des personnes âgées c'est-à-dire adultes qui se déplaçaient pendant cette période. Les motifs économiques et surtout le désir de se rivaliser avec les anciens combattants qui sont de retour de la guerre, obligeaient certains

pères de famille à se déplacer à la quête d'une meilleure condition de vie. En effet, les anciens combattants, du retour de la guerre adoptent un train de vie qui est envié par la communauté.

Outre les commerçants haoussa et yorouba venus du Nigéria, ils étaient les seuls dans la communauté qui possédaient des objets de valeur. Etant considérés comme des intellectuels de la localité, ils jouissaient d'une renommée et d'une considération sans précédent. Ce changement de comportement constaté, pousse certains parents à tenter leur aventure vers le Ghana. De même, dans l'impossibilité de s'acquitter des frais de la patente qui étaient pendant la période précoloniale obligatoires aux deux chefs de ménage, certaines personnes sont donc contraintes de quitter leur village pour le Ghana. Cette période de gloire prend fin avec l'« Alliance Compliance Order »(1969) et l'expulsion consécutive de plusieurs centaines de milliers d'immigrés (CEDEAO, 2006).

Contrairement donc à certains pays tel que le Togo où pendant cette même période, le départ des adultes de leur village d'origine, a pour cause majeure le manque de terre cultivable dans leur région, ceux du Bénin et plus particulièrement ceux de la Commune de Péhunco se déplaçaient pour des raisons purement économiques et concurrentielles.

La mobilité enfantine n'était pas en vogue par le passé ; les parents se déplaçaient soit seuls ou avec leurs enfants. Mais que l'enfant seul parte, sous d'autres cieux à la recherche du mieux-être, était plus rare. En effet, la solidarité était forte et visible sous une autre forme. Le champ des relations sociales était plus large que maintenant, et les liens unissant une personne à son groupe ne se réduisaient pas à la famille. De nos jours, la solidarité semble s'être affaiblie en raison d'une montée significative de l'individualisme (Marie, 1997). La baisse significative et remarquable de la solidarité mécanique au profit de la solidarité organique constatée dans les ménages ajoutés à d'autres facteurs explique de nos jours le phénomène de mobilité des enfants et des jeunes.

#### **4-2- Contexte actuel du phénomène.**

De nos jours, nous constatons que le phénomène de mobilité a subi une mutation transgénérationnelle. Dans la Commune de Péhunco, comme partout ailleurs, c'est plutôt les enfants et les jeunes qui s'adonnent à la mobilité le plus souvent vers le Nigéria. En effet, au Nigéria, entre 1970 et 1980, l'économie est sous l'effet du boom pétrolier, les revenus du pétrole

sont investis dans le commerce, les services, et l'industrie attirant la main d'œuvre qualifiée et non qualifiée (CEDEAO, 2006).

Selon une étude récente menée au Sud du Bénin, l'âge des personnes en mobilité varie entre 15 et 38 ans. C'est presque le même constat fait dans notre aire d'étude puisque l'âge des enfants et des jeunes en mobilité varient entre 12 et 30 ans.

### **4-3- Caractéristiques des acteurs ayant pratiqué la mobilité**

Les variables suivantes : âge ; niveau d'instruction situation ; matrimoniale ; religion sont retenues pour caractériser les différents acteurs ayant pratiqué la mobilité.

#### **4-3-1- Age**

**Tableau IV** : Répartition des 45 acteurs ayant pratiqué la mobilité selon l'âge pendant l'enquête

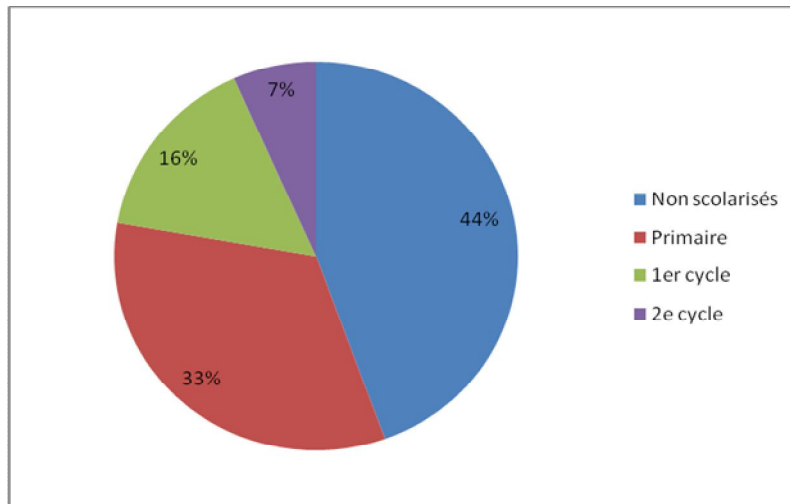
<b>Tranche d'âge</b>	(12-29)	(30-40)	TOTAL
<b>Effectif</b>	35	10	45
<b>Pourcentage (%)</b>	77,8	22,2	100

Il ressort de ce tableau 5, que l'âge maximum des acteurs ayant pratiqué la mobilité pendant l'enquête est de 40 ans. Suite aux observations sur le terrain et sur nos groupes cibles, il ressort que la tendance à la mobilité régresse au fur et à mesure que l'âge avance. En effet, à partir de 30ans les acteurs qui s'adonnent à la mobilité se sédentarisent en exerçant des activités dans leur village respectif ou deviennent des intermédiaires.

Ce constat fait dans la Commune de Péhunco s'observe également au niveau international puisque la variable âge est très importante dans l'émigration internationale, aussi bien pour les hommes que pour les femmes.

#### **4-3-2- Niveau d'instruction**

La répartition des 45 acteurs ayant pratiqué la mobilité selon leur niveau d'instruction.

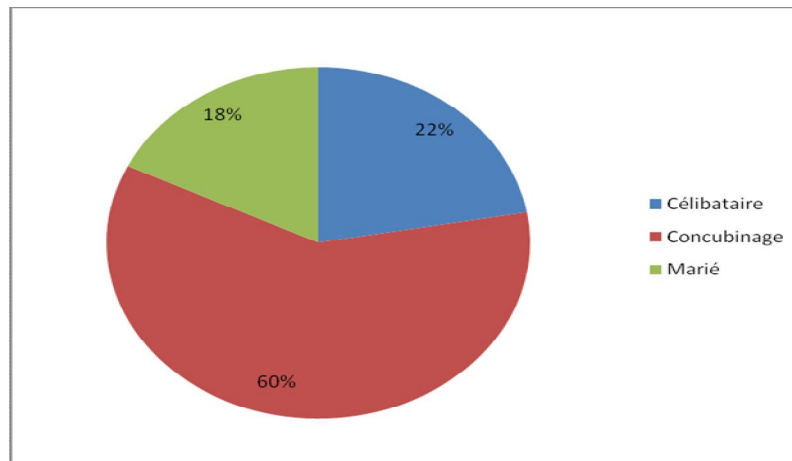


**Figure 2:** *Représentation des enquêtés selon leur niveau d'instruction*

L'analyse de cette figure1, montre que 44% des acteurs n'ont jamais mis pied à l'école, 33% ont le niveau du primaire, 16% ont fait le 1<sup>e</sup> cycle, 07% ont le niveau du 2<sup>e</sup> cycle. La scolarisation et le maintien des enfants restent encore un problème dans la Commune de Péhunco. La variable niveau d'instruction est donc une variable sur laquelle les acteurs anti-mobilité devraient se focaliser pour infléchir la tendance à la mobilité. Ce même constat a été fait au niveau international, car « Le niveau d'éducation est donc un facteur déterminant pour l'émigration des hommes, même après contrôle des variables contextuelles. Avec une probabilité d'émigrer qui est parfois multipliée par 100, on est tenté de dire que l'émigration masculine concerne essentiellement les hommes qui n'ont jamais fréquenté une école... » (QUID, 2001).

#### **4-3-3- Situation matrimoniale**

La répartition des 45 acteurs ayant pratiqué la mobilité selon leur situation matrimoniale pendant l'enquête.



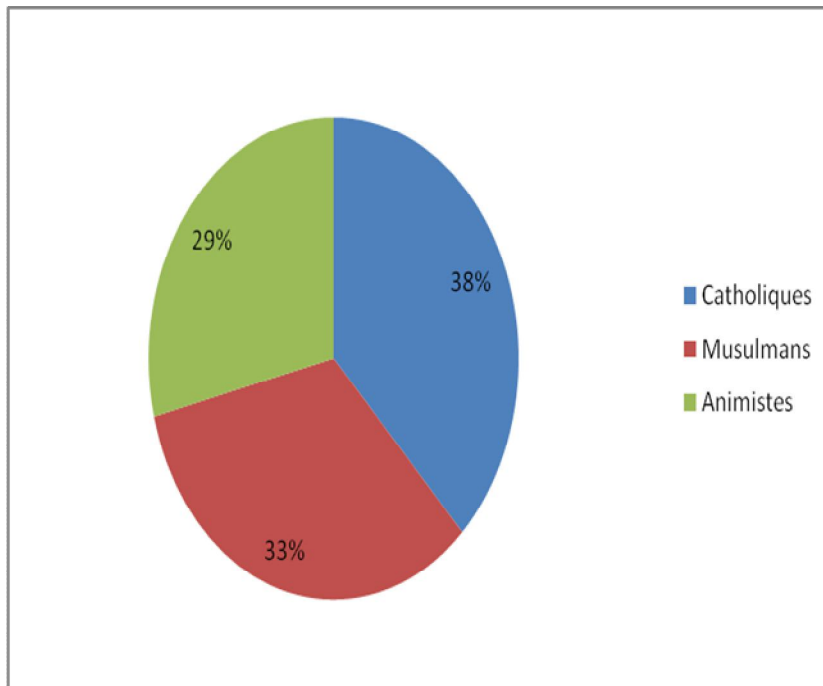
**Figure 3 :** *Représentation des enquêtés en fonction de leur situation matrimoniale*

De l'analyse de cette figure 2, il ressort que l'aventure vers d'autres communes et vers le Nigéria attire beaucoup plus les concubins et les célibataires. Cette catégorie de jeune est exempte de toute obligation conjugale. Elle est libre dans son mouvement. Leur seule préoccupation est la satisfaction de leurs besoins matériels. C'est le même constat au plan national puisque les plus jeunes sont largement plus enclins à migrer vers l'extérieur du pays. Chez le jeune homme célibataire, le risque d'émigrer est près de six fois celui du marié, alors qu'on ne distingue pas de différence significative (au seuil de 10%) entre les femmes célibataires et mariées (Zourkaleini, 2000).

La mobilité des hommes mariés est sous-tendue par deux causes majeures. En effet, lorsque cette catégorie sociale après la vente du coton se trouve dans l'incapacité de s'acquitter de la dette contractée (engrais herbicide, insecticide), elle est contrainte de quitter son milieu pour le Nigéria. De même, des conflits sanglants, des accusations d'adultère ou de sorcellerie, poussent cette catégorie sociale à se réfugier au Nigéria. Dans leur déplacement, elle laisse derrière elle des femmes et enfants. Les raisons qui ont justifié leur déplacement constituent ainsi une honte pour leur famille. Cette sanction diffuse de la communauté à leur égard, poussent leurs enfants et femmes aussi à la mobilité.

#### **4-3-4- Religion**

La répartition des acteurs 45 ayant pratiqué la mobilité en fonction de leur appartenance religieuse.



**Figure 4 :** Représentation des enquêtés en fonction de leur appartenance religieuse

De cette figure, il ressort que le nombre d'acteurs catholiques ayant pratiqué la mobilité pendant notre enquête est plus élevée. Ce nombre est respectivement suivi par les musulmans et les animistes. La plupart des acteurs proviennent des villages où la religion dominante est le christianisme contrairement au centre ville où c'est l'islam qui domine. Ces acteurs qui sont généralement originaires des villages aspirent ainsi au mode de vie de la ville.

#### **4-4- Les facteurs de la mobilité**

Les raisons qui sous-tendent la mobilité des enfants et des jeunes sont multiples et multiformes.

##### **4-4-1- Besoins matériels**

Les déplacements des enfants et des jeunes s'orientent vers la recherche d'un ensemble de matériels de distinction. Il s'agit d'un ensemble d'éléments auxquels la vie au village ne permettait pas d'avoir accès et qui, aux yeux des jeunes, sont déterminants dans la différenciation sociale. Le sentiment général est que dès que les besoins d'un jeune intègrent des éléments qu'il ne peut pas trouver sur place il est porté vers le déplacement à la recherche de ce qui lui manque mais surtout des ressources financières pour l'acquérir. Cette donnée qui se présente comme une contrainte de

l'environnement rural dans lequel évoluent les enfants et les jeunes peut aussi être corrélée à des dimensions structurelles plus vastes (Imorou, 2009).

Ainsi, au nombre des facteurs se présentant comme des contraintes structurelles des déplacements des enfants et jeunes, l'argument économique et financier occupe une place de choix.

#### **4-4-2- Argument économique de la mobilité**

A l'instar des pères de famille qui se déplaçaient vers le Ghana pour des raisons économiques, les enfants et les jeunes de la Commune de Péhunco se déplacent aujourd'hui vers les zones cotonnières, le Nigéria pour les mêmes motifs.

En effet, un interlocuteur s'est exprimé en ces termes : *« Il y a surtout les jeunes-là qui voyagent qui vont à l'exode à la recherche de l'argent »* (Gounou, entretien du 11/2009). *« Nous sommes venus pour chercher de l'argent. Après avoir obtenu ce que nous voulons, nous allons rentrer »* (Rabiou, entretien du 12/2009). La zone de départ est une région déshéritée où les services sociaux de base sont en nombre insuffisant. La situation économique des populations est très peu reluisante. Un enquêté a affirmé : *« C'est que la zone, c'est une zone rouge où le revenu par habitant est tellement maigre, presque négligeable ... »*. Et malgré cela : *« les gens ne planifient pas les naissances, par exemple, sans tenir compte de leur ressource quoi .C'est ça qui est même le nœud du problème quoi, et dans l'espace de 20 ans, je peux dire que la population a tellement augmenté, triplé même, je peux dire quadruplé quoi »* (Gounou, entretien du 11/2009).

La famille par sa composition constitue aussi d'une manière ou d'une autre une structure susceptible de favoriser la mobilité des enfants et des jeunes.

#### **4-5- Lien entre l'organisation familiale et la mobilité**

Aujourd'hui, les enfants et les jeunes se déplacent pour des raisons très diversifiées. L'une des principales causes de ces déplacements est le manque de terres cultivables. La dégradation de l'environnement due à l'utilisation massive des insecticides et herbicides dans la culture du coton a considérablement rendue peu fertiles de vastes superficies. Les terres sont donc disponibles mais leur fertilité reste à désirer.

De même la configuration, la structuration et la composition des ménages a une influence considérable sur la mobilité des enfants et des

jeunes. En effet, compte tenu du nombre élevé d'enfants issus d'une même famille, la décision volontaire ou non, de quitter le village apparaît d'une part comme une solution pour soulager la famille, mais aussi devient une obligation quand aucune autre possibilité n'est offerte et que la nourriture fait cruellement défaut. Cette réalité a été dite par les jeunes déscolarisés rencontrés dans les zones cotonnières :

*« C'est après la mort de ma maman que je me suis trouvé dans l'obligation de quitter le village puisque je suis maltraité par ma marâtre ; je ne mangeais plus à ma faim. Je suis dans la dynamique de la recherche. Si je trouve du capital, je retourne chez moi pour m'adonner à une activité pouvant me permettre d'être quelqu'un demain. Je n'ai informé personne, j'ai quitté clandestinement, mais après, certains membres de ma famille sont venus me voir là où je vis »* (Daouda, Entretien du 12/2009).

*« Je suis venu ici pour deux raisons : la 1<sup>ère</sup> est que, quand tu quittes ton village, tous les biens que tu auras deviennent ta propriété personnelle. La 2<sup>ème</sup> raison, est que, quant on reste à la maison et on travaille, c'est notre papa qui s'occupe de la gestion du revenu de vos efforts. Notre papa, après chaque saison, se livre à une gestion peu transparente des revenus, alors que, nous avons des chambres qui ne sont pas cimentées, c'est la raison pour laquelle je suis venu ici pour travailler, pendant une année. Quand j'aurai de l'argent, je retournerai pour cimenter ma chambre et celle de mon grand frère, le reste de mon argent sera consacré aux besoins familiaux »* (Daouda, Entretien du 12/2009).

La quasi-totalité des enfants et des jeunes qui s'adonnent à la mobilité sont issus des familles polygames dans lesquelles la taille moyenne du ménage est de 12 membres. La faiblesse de l'autorité parentale qui influence négativement les relationnelles au sein de la famille apparaît non seulement comme un terreau dopant la mobilité mais aussi comme un facteur essentiel dans la prise de décision de l'enfant. Lorsque l'autorité familiale est remise en question par des conflits relationnels entre l'adulte et l'enfant plus la prise de décision ne se situe au niveau personnel et individuel chez les enfants et jeunes, et principalement chez les garçons.

Un jeune âgé de 14 ans nous a confié ceci : *« je suis venu de ma propre volonté, je n'ai pas informé mes parents avant de quitter, mais ils savent que j'ai le programme de me déplacer »* (Sabi, entretien du 12/2009). De même, un autre âgé de 25 ans a affirmé : *« je n'ai informé personne, j'ai quitté clandestinement, mais après certains membres de la famille sont venus me*

*voir là où je vis* ». « *J'ai quitté mon village personnellement, c'est moi-même qui ai pris la décision* ». (Ibrahim, entretien du 12/2009).

Le déplacement des enfants et des jeunes qui est sous-tendu par un certain dysfonctionnement au sein de la famille, ne les déconnecte pas pour autant de la solidarité et de l'amour filial. Tous les enfants interrogés ont un projet de retour et ce projet n'a pas une visée égoïste ou personnelle. Les enfants ne se déplacent donc pas exclusivement pour leur propre intérêt mais pour celui de la famille tout entière. La mobilité, dans l'imaginaire populaire des enfants, loin d'être une menace pour eux et pour leur famille constitue donc un palliatif pour contrer la pauvreté.

En dehors des contraintes d'ordre familial, l'insuffisance des infrastructures scolaires et du personnel participe aussi de la mobilité des enfants et des jeunes. L'insuffisance des infrastructures scolaires et du personnel obligent certains jeunes à se déplacer vers les grandes villes telles que Natitingou, Parakou, Djougou. La mobilité due à l'insuffisance des infrastructures et du personnel, absorbe plus les élèves et surtout filles.

#### **4-6- Impact du système éducatif sur la mobilité**

La dévalorisation de l'école apparaît comme l'une des causes majeures des départs des enfants et des jeunes. Selon certaines personnes interrogées " *l'école fabrique plus de chômeurs que d'employés*". Ce constat fait par certains jeunes, les obligerait à abandonner les cours au profit de la mobilité afin de réaliser leur rêve puisque, "les programmes de développement sectoriel appliqués ont largement contribué à l'intensification de la mobilité des populations, à l'accentuation de la crise du système éducatif et à la faillite de la politique de formation. Il apparaît que la migration vers les villes (exode rural) est entretenue par le système éducatif dont elle accentue la crise" (Maxime & faustin 1976).

En effet, l'explosion démographique n'a pas été longtemps suivie par une carte scolaire adéquate ni par des programmes d'enseignement en conformité avec les impératifs du développement. La concentration des établissements de formations techniques et professionnelles dans les grandes villes du pays a fortement contribué à l'abandon et à la mobilité des enfants et des jeunes.

La Commune de Péhunco, depuis l'indépendance à nos jours, ne dispose d'aucun établissement technique ou professionnel. C'est pourquoi, certains élèves interrogés s'orientent davantage vers l'apprentissage d'un métier plutôt que de poursuivre les études. Aussi, la caractéristique de

l'enseignement secondaire de la commune de Péhunco participe-t-elle d'une manière ou d'une autre de la mobilité des enfants et des jeunes.

#### 4-7- Caractéristiques de l'enseignement

**Tableau V** : Caractéristique de l'enseignement secondaire par arrondissement dans la Commune de Péhunco.

Caractéristiques		Gnèmasson	Péhunco	Tobré	Total commune
Effectif des élèves dans le premier cycle	Filles	47	561	202	810
	Garçons	144	1207	486	1837
	Total	191	1768	688	2647
Effectif des élèves dans le second cycle	Filles	00	86	00	86
	Garçons	00	461	00	461
	Total	00	547	00	547
Etat des infrastructures (salles de classes)	Définitifs	00	19	03	22
	Précaires	03	00	05	08
	Total	03	19	08	30
Effectif des enseignants au 1 <sup>er</sup> et 2 <sup>nd</sup> cycles	APE	01	03	00	04
	ACE	00	03	01	04
	VS	06	60	14	80
	<b>Total</b>	<b>07</b>	<b>66</b>	<b>15</b>	<b>88</b>

Le CEG de Péhunco est créé en 1981, celui de Tobré en 2004 et celui de Gnèmasson en 2006. L'analyse de ces tableaux montre que l'éducation dans la Commune de Péhunco connaît beaucoup de difficultés :

La déperdition scolaire surtout au niveau des filles s'explique par la diminution du ratio fille/garçon du primaire au secondaire (0,97 ; 0,44 ; et 0,18 fille pour un garçon) respectivement à Gnèmasson ; Péhunco ; Tobré.

L'insuffisance des enseignants en quantité (36 à 62 élèves pour un enseignant) et en qualité (29,8% seulement d'APE au primaire et 4,5% au secondaire) ;

L'insuffisance de salles de classes, dans l'ensemble des trois CEG, il existe 53 groupes pédagogiques pour 30 salles de classes dont 8 en matériaux précaires. Dans le primaire, sur les 249 salles de classes

existantes 38,15% sont construites en matériaux précaires où les enfants sont exposés aux menaces de tous genres : soleil, pluie, morsure de serpent.... Ces différents constats peu reluisants démotivent certains élèves à poursuivre les études. De même certains parents sont en général réticents à la scolarisation des filles. En effet, l'école est perçue comme un espace de liberté où la fille peut devenir supérieure à son père par l'éducation qu'elle reçoit. Cette conception de l'école par certains parents, explique le fait qu'ils n'accordent pas assez d'importance au suivi scolaire de leur fille. Aussi, l'insuffisance des infrastructures de loisirs favorise-t-elle la mobilité de certains élèves et filles déscolarisées vers les villes telles que Djougou, Natitingou, Parakou, Banikoara.

#### **4-8- Infrastructures de loisirs**

La commune de Péhunco dispose d'une gamme de loisirs dont les plus dominants sont : les groupes de danse traditionnelle (Tèkè, Sinsinnou, Wouru, Fokpaai...) et de musique traditionnelle d'inspiration moderne communément appelé " balle poussière". Pendant l'animation de ces différents groupes traditionnels, les animateurs principaux appelé "osséro" font parfois l'apologie de la mobilité et considèrent ceux qui sont de retour du Nigéria ou de Banikoara comme des héros à travers des sémiologies véhiculées par des chansons. Parmi ces sémiologies on peut retenir celles-ci :

- *"Les poussières des pieds sont meilleures que celles des fesses"*
- *"Celui qui a quitté son village pour d'autres lieux à plus d'expériences que ceux qui sont restés".*
- *"Lorsqu'un enfant est au dos de sa mère, il ne se rend jamais compte de la longueur de la distance qu'on parcourt".*
- *"lorsqu'un enfant couche avec l'esclave de sa mère, il ne se rend pas compte que le sexe coûte cher au dehors".*

On rencontre également dans chaque village un ou plusieurs groupes de folklorique moderne. A ces deux catégories, il convient d'ajouter les "Yérékou et les Sassakou" qui sont respectivement des femmes et hommes griots. Les loisirs se limitent aux prestations de ces divers groupes traditionnels et modernes lors de différentes manifestations ou fêtes. Il faut ajouter le Centre de Lecture et d'Animation Culturelles (CLAC) qui occupe plusieurs jeunes élèves et adultes chaque jours. Les infrastructures de loisirs dignes du nom sont le centre de jeunes et de loisirs, le terrain de

football non clôturé (Planche 1) et qui appartient à l'école urbaine centre et le terrain de basketball. Ces différents loisirs ne comblent pas les attentes et les aspirations de la jeunesse qui se voit obligé de quitter sa commune d'origine pour d'autres horizons.



**Photo 1 :** Le centre de jeunes et



**Photo 2 :** Le terrain de basketball

Le déplacement de ces jeunes est facilité par la complicité et l'implication de certaines personnes.

#### **4-9- Les acteurs pro mobilité**

Nous entendons par acteurs pro mobilité les différents acteurs impliqués directement ou indirectement dans ce processus. Ainsi, nous avons identifié : les jeunes et les enfants eux-mêmes, les parents et les intermédiaires, les exploitants agricoles et les chauffeurs. Chaque acteur développe des stratégies spécifiques.

##### **4-9-1- Les enfants et les jeunes**

Les enfants et les jeunes sont des acteurs centraux dans le processus de la mobilité. Directement ou indirectement, ils influencent sur la concrétisation ou non du phénomène. En effet, depuis l'installation des comités de surveillance des enfants en déplacement, nous avons constaté que les enfants eux-mêmes ont développé des stratégies de contournement pour échapper aux différentes structures de contrôle. Jadis, les enfants se déplaçaient en grand nombre et prenaient un même taxi ou en croupe par un taxi-moto appelé zémidjan. Par cette méthode, ils étaient vite interceptés soit par la brigade soit par des comités villageois. Mais, depuis quelques années les enfants ont réinventé une autre stratégie qui consiste à se déplacer dans la nuit profonde pour échapper à la vigilance des gendarmes

des policiers et des structures locales de surveillance ou bien ils se déplacent individuellement. Ayant une parfaite maîtrise des différents postes de contrôle érigés sur leur trajectoire géographique, les enfants sont difficilement interceptés par les acteurs anti mobilité. Leur déplacement est parfois facilité par certains parents et intermédiaires.

#### **4-9-2- Les parents et les intermédiaires**

Le déplacement des enfants et des jeunes s'effectue des fois, par la complicité des parents et des intermédiaires. Ces intermédiaires sont généralement des anciens ouvriers qui ont tissé de bonnes relations avec leurs ex employeurs. Ils sont ainsi considérés comme des fournisseurs de la main d'œuvre. De retour au village, ils motivent les jeunes à la mobilité. Les enfants sont souvent attirés vers les zones d'arrivée par le retour de leurs collègues qui donnent l'image que la réussite est ailleurs. Ainsi, les enfants en quittant le village espèrent pouvoir accéder à la prospérité véhiculée par ces personnes. De ce fait, l'attraction des zones d'arrivée se constitue en un véritable mythe provoquant chez les jeunes et surtout les enfants une forte envie de faire comme eux et de tenter, à leur tour, leur chance (Imorou 2009).

Après avoir convaincu les enfants et les jeunes, d'autres (intermédiaires) se dirigent vers les parents desdits jeunes pour leur faire des promesses afin qu'ils consentent au déplacement de leur enfants. Des propos ci-après nous édifient plus amplement sur ce sujet : *« Certains parents acceptent ça par ignorance parce que vu les charges familiales il voit qu'il est incapable de supporter l'enfant comme il le faut. De façon ignorante, il pense que si l'enfant va là-bas, il reviendra avec un meilleur sort. « Nous avons les parents qui décident d'envoyer les enfants là-bas pour faire un peu de fortune. Vous avez également les diseurs de bonnes aventures, donc les gens qui viennent miroiter tout ça là jusqu'à convaincre les parents à laisser les enfants à faire le déplacement. » (Guera, entretien du 02/2010).*

*« Wallai (au nom de Dieu), c'est mon père qui a décidé à ce que je me déplace. C'est lui-même qui m'a dit : va à tel endroit pour chercher de l'argent afin que nous puissions acheter des bœufs », nous confia un jeune en mobilité à Banikoara (Djabirou, entretien du 11/2009).*

Les intermédiaires sont chargés du déplacement des enfants de leur village d'origine jusqu'à leur lieu de travail. Si un intermédiaire parvient à mobiliser 06 employés âgés au moins de 18ans, il a droit à la fin de la saison à une moto à l'instar de chaque employé. Quant aux employés âgés de

moins de 18ans, ils sont obligés de travailler pendant deux saisons avant d'avoir une moto. L'activité principale de ces derniers est le pâturage. On comprend alors pourquoi dans les villages certains jeunes se spécialisent dans le déplacement des enfants et des jeunes en direction de Banikoara ou du Nigéria.

Il faut remarquer aussi que dans le cas d'un endettement de la famille, un des enfants pourra être tel un gage, donné à un membre de la famille ou toute autre personne avec lesquelles ses parents se sont endettés. L'enfant placé de la sorte, devra rester hors du foyer le temps nécessaire du prix à payer par ses parents à l'exploitant qui l'accueille.

#### **4-9-3- Les exploitants agricoles et les conducteurs**

L'agriculture reste et restera pour longtemps encore un secteur stratégique pour la plupart des États membres de la CEDEAO. Sa contribution au PIB varie entre 30 et 60 % selon les pays ; elle participe pour 60 à 80 % à la valeur des recettes d'exportation et procure des emplois à près de 70 % de la population (CEDEAO, 2003). L'agriculture nigériane est actuellement celle qui dans la sous-région, absorbe la main d'œuvre de la zone CEDEAO.

En effet, la majorité des jeunes déscolarisés de l'Afrique de l'Ouest, notamment celle du Bénin vont dans les plantations du Nigéria à la recherche d'un avenir radieux

*« Je crois que j'ai écouté une fois quelqu'un qui a dit bon, le chauffeur va le prendre et quand il ira travailler au Nigéria, après, il va rembourser les frais de voyage »* (Doga, entretien du 11/2009).

Des employeurs qui ont une renommée dans leur localité et disposant des moyens de transport s'entendent avec leur chauffeur ou d'autres chauffeurs pour faire déplacer clandestinement les enfants et les jeunes. Un employé ne nous a-t-il pas confirmé ce qui suit : *« La personne chez qui nous vivons, a un camion gros porteur, c'est lorsque son chauffeur est venu charger le coton que nous avons profité pour venir »*. (Sabi, entretien du 12/2009).

Après la saison, certains exploitants agricoles de bonne volonté et de largesse d'esprit ramènent les enfants jusqu'à leur village d'origine. Mais avant leur arrivée, toutes les dispositions sont déjà prises par son intermédiaire (son ancien employé) afin qu'il emporte d'autres enfants ou jeunes. Chaque acteur a donc un rôle et une responsabilité dans le processus de la mobilité.

#### **4-10- Rôle et responsabilité des acteurs**

Arrivés dans leur lieu de travail, les employés sont sous la responsabilité de leur employeur communément appelé, WAGA (OGA) qui signifie chef en yorouba. Ce dernier est chargé de satisfaire certains besoins fondamentaux de ses ouvriers comme se nourrir, se soigner, se loger, et à la limite, se vêtir. Il est demandé aux employés par leur employeur de choisir un représentant qui devient désormais de l'interface entre les ouvriers et leur employeur. Ce dernier qui, doit être une personne de bonne moralité, endurante intègre et travailleur est appelé "WAGA LOCO" (LOCAL OGA). A l'approche de la fin de la saison, le "WAGA LOCO" a la responsabilité de rappeler périodiquement au "WAGA" leur engagement contractuel. Le WAGA est donc tenu à la fin de la saison d'honorer à son engagement. En cas de non-respect audit engagement le "WAGA LACO" se confie au représentant des ouvriers du village.

En effet, dans chaque village, les WAGA LOCO identifient à leur tour un représentant au niveau du village. Ce représentant est chargé de se rapprocher des autorités locales en cas de conflit entre l'employeur et ses ouvriers. Les conflits entre ouvriers et employeurs selon les employés sont plus récurrents avec les exploitants agricoles de Banikoara que ceux du Nigéria. Les employeurs de Banikoara exploiteraient plus les employés. Ils utilisent des stratégies peu orthodoxes (préparation du repas, de la bouillie avec certains produits dopant) afin qu'ils travaillent comme des bêtes sauvages dans les champs de coton. Cette pratique des exploitants agricoles s'observe aussi chez certains employeurs nigériens. Le non-respect des engagements contractuels qui sont souvent des contrats verbaux fait changer de trajectoires à certains ouvriers.

## **CHAPITRE V : TRAJECTOIRES DES ENFANTS ET DES JEUNES MOBILES**

Les trajectoires des enfants et des jeunes mobiles combinent deux types de mobilités: la mobilité géographique et la mobilité sociale. La mobilité géographique met en relief l'itinéraire, le parcours des enfants et jeunes mobiles. Quant à la mobilité sociale, elle met en exergue le capital accumulé tout au long de la mobilité géographique.

### **5-1- Les mobilités géographiques**

Il s'agit des déplacements territoriaux qui peuvent conduire à des migrations même si elles ne sont pas forcément de la migration. Les mobilités géographiques ne sont pas de simples déplacements physiques d'un lieu A à un lieu B. Les mobilités géographiques renvoient certes à la dimension spatio-temporelle des déplacements mais les trajectoires de mobilité se construisent autour de deux pôles du déplacement liés par une sorte de mouvement pendulaire fait de nombreux aller-retour : les lieux de départ et les lieux de séjour (Imorou, 2009). Le concept de mobilité géographique rompt alors avec la conception linéaire du déplacement spatial pour s'appuyer sur la logique des contingences sociales non mécaniques en permanence négociées. Cela s'explique par le fait que les itinéraires prévus dans le processus peuvent ne pas être les itinéraires réellement suivis. Elles conduisent à des formes diverses de déplacement entraînant une installation plus ou moins définitive dans les lieux d'arrivée, quand les arguments de départ renvoient à des problèmes structuraux profonds et que les expériences dans les milieux sociaux de destination sont très bonnes et favorables à une longue installation. Les acteurs rencontrés dans les zones de transit peuvent d'une certaine façon modifier les itinéraires des jeunes mobiles. La mobilité, bien que géographique se repose sur des réseaux dont la morphologie indique les différents axes du déplacement. Il ne s'agit donc pas du passage d'un lieu de départ à un lieu d'arrivée mécaniquement constitué et à même d'être suivi par l'analyse des flux. (Imorou, 2009).

La mobilité géographique est la plus médiatisée et connaît la construction de tous les fantasmes et dérivés sur les enfants et les jeunes. Etant donné qu'elle conduit à des déplacements physiques, elle est le domaine de concentration des dispositifs de lutte contre la traite et l'exploitation des enfants. Cet état de fait résulte de l'idée qu'il y a énormément de risque d'abus à l'encontre des enfants en situation de déplacement. Les mobilités géographiques sont au centre des interventions

de nombreuses structures de lutte contre le trafic et le travail des enfants (bureau international du travail ; l'UNICEF ; la brigade de protection des mineurs notamment) (Imorou 2009). Or, tous les enfants ne sont pas victimes de la traite des personnes, a affirmé le directeur de l'OIM, l'ambassadeur William Lacy Swing, lors d'une conférence sur les migrations qui s'est tenue à Dakar **année**. Au lieu de cela, certains peuvent être des migrants économiques ou environnementaux, des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays ou des réfugiés.

Selon M. Fenevol, de Terre des Hommes, lorsque la définition du trafic s'applique à la situation d'un enfant, les trafiquants ne constituent pas la racine du problème : *brandir de façon quasi systématique la notion de trafic pour expliquer la misère des enfants...ne nous a pas permis de mieux protéger la majorité de ces enfants* .

En effet, les formes de mobilités géographiques sont variées selon la durée, les modes d'organisation, le but, la destination, le nombre de personnes que cela concerne, etc. Les liens entre la mobilité géographique et les formes de vulnérabilité liées au déplacement sont complexes. Il en résulte qu'elle est moralement chargée et reste toujours la pratique sanctionnée par tous les acteurs impliqués dans le champ de la lutte contre le trafic des mineurs (Imorou 2009). Les acteurs impliqués dans la lutte contre le trafic des enfants et des jeunes se réfèrent aux différentes formes de mobilité géographiques pour élaborer leur dispositif anti-traite.

## **5-2-Les différentes formes de mobilité**

Nous avons identifié deux formes de mobilité à savoir : la mobilité interne et celle externe.

### **5-2-1- La mobilité interne**

Nous entendons par mobilité interne, l'ensemble des déplacements que les jeunes et les enfants effectuent à l'intérieur du pays. Ainsi, nous avons constaté que les jeunes se déplacent d'un village à un autre, d'une ville à une autre ou d'une commune à une autre. La plupart de ceux qui se déplacent du Nord- Ouest vers le Nord –Est sont des jeunes célibataires et les jeunes filles en âge de se marier. Les jeunes célibataires font un ou 3 ans au maximum avant de repartir chez eux. De retour à la maison ils changent de statut et deviennent désormais des intermédiaires puisqu'il n'est pas rare d'entendre : « *celui qui nous a emmenés ici a travaillé ici aussi. Ils se connaissent, notre employeur et lui.* » (Ayouba, entretien du 12/2009).

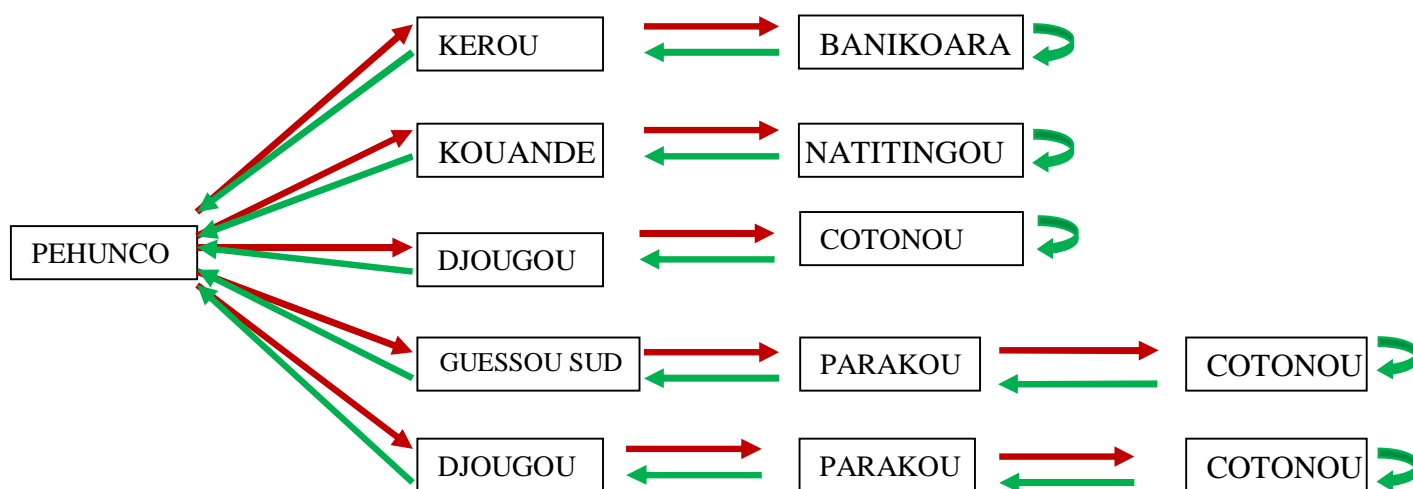
S'agissant des jeunes filles elles font au maximum 3 mois (décembre, janvier et février). Elles vont à Banikoara juste pour la récolte du coton afin de constituer leur trousseau de mariage puisque la valeur du trousseau témoigne de son endurance et de sa capacité à surmonter d'éventuelles difficultés dans son foyer conjugal. Le trousseau donne ainsi un poids social à la fille et à sa tutrice.

Lorsque cette dernière se trouve dans l'impossibilité de constituer le trousseau de la fille dont elle a la charge ou, est à la recherche des ressources additionnelles pour célébrer le mariage, elle use de stratégies pour pousser la fille à la mobilité. Mais, la grande majorité des filles qui vont à Banikoara effectue ce déplacement de façon volontaire.

Par ailleurs, nous avons constaté que certains élèves vont travailler dans la zone cotonnière pendant les vacances pour s'acheter certaines fournitures scolaires. Un élève nous a confié ce qui suit « *Oui, les gens (les élèves) y vont, et ce qu'ils vont chercher c'est l'argent. Par exemple pendant les vacances tu as des parents qui n'ont pas de moyens pour subvenir à tes besoins scolaires comme les fournitures, la contribution. Or tu sais qu'arriver là-bas, tu auras de l'argent en faisant des jobs. Tu fais un mois et demi de job là-bas et tu reviens aider aussi les parents pendant un mois et demi.* » (Yamoussa, entretien du 11/2009).

Les trajectoires empruntées par les enfants et les jeunes mobiles dans le cadre de la mobilité interne se schématisent comme suit :

**\*ITINERAIRE DE LA MOBILITE GEOGRAPHIQUE INTERNE DES ENFANTS.**



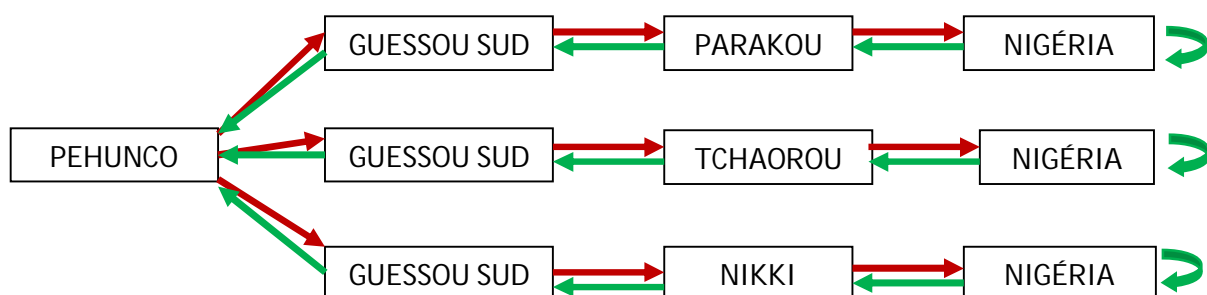
La plupart des élèves qui vont à Banikoara accumulent déjà des prédispositions à la mobilité externe.

### 5-2-2- La mobilité externe

La mobilité externe est l'ensemble des déplacements hors du territoire national. Les jeunes qui s'adonnent à ce type de déplacement sont soit des jeunes analphabètes soit déscolarisés. Ces jeunes font un ou deux ans au maximum au Nigéria. Ceux qui font une année sont des jeunes mûrs qui sont âgés au moins de 22 ans. A cet âge, ils peuvent effectuer n'importe quels travaux champêtres. Ce qui leur permet donc à la fin de la saison d'avoir une moto. C'est ici qu'il faut comprendre le sens de la prise de position radicale d'un enquêté lorsque l'employeur leur proposa de travailler pendant deux ans avant qu'il ne leur achète une moto à chacun d'eux : « *Nous avons un chef. Il nous a dit de travailler pendant deux ans afin qu'il nous achète des motos. Vu notre âge, on s'est dit qu'on ne peut pas travailler pendant deux ans pour avoir une moto.* » (Gawé, entretien du 02/2010).

Les enfants et les jeunes qui s'adonnent à ce type de mobilité suivent des trajectoires suivantes :

#### \*ITINERAIRE DE LA MOBILITE GEOGRAPHIQUE EXTERNE DES ENFANTS.



Les mobilités interne et externe participent de la mobilité sociale des enfants et jeunes mobiles.

### 5-3- Les mobilités sociales

Elles structurent largement les mobilités territoriales dans la mesure où elles portent l'ensemble des raisons ou des buts ultimes des déplacements. De façon générale les mobilités sociales font bouger les enfants et les jeunes entre les frontières liées aux statuts culturels,

économiques et/ou sociaux d'un milieu social donné. Dès lors, ce qui est important aux yeux des acteurs locaux ce n'est pas l'âge biologique de celui qui est en situation de mobilité mais son âge social. De même, ils pensent que c'est moins les conditions de son travail qui importent que le but poursuivi à travers l'activité qu'il mène. Il s'agit alors de se mouvoir socialement, franchir les frontières établis par les statuts et les différentes contingences sociales et faire en sorte que la mobilité géographique soit suivie d'une mobilité sociale ascendante et valorisante. Les enfants et les jeunes mettent alors au centre des dynamiques dans lesquelles ils sont engagés cette préoccupation centrale qui définit toute la gamme de stratégies qu'ils développent.

On note par exemple chez les jeunes ouvriers agricoles une tendance très poussée de recherche de sécurisation des rapports avec les exploitants. Cela conduit par exemple aux tactiques de changement de patrons. Il s'agit des mobilités notées chez les jeunes qui, à l'intérieur d'un village, changent d'employeur. Le changement ne se fait généralement pas avec le consentement de l'employeur abandonné. Dans nombre de cas le changement se fait entre deux saisons. Le changement traduit la non-satisfaction de l'ouvrier agricole par son employeur. Il a été fait cas de ce que quelques rares fois, il y a eu des changements au cours d'une même saison : ces derniers traduisent un manque de satisfaction des besoins élémentaires notamment l'alimentation quotidienne de l'employé. Les expériences sont dans une large mesure en rapport avec les interactions entre le jeune ouvrier agricole et son employeur. Ceux d'entre les exploitants qui n'ont pas respecté leurs engagements se décrédibilisent auprès de la communauté d'origine des jeunes qui ont travaillé pour eux. Mais leurs attitudes ont aussi entraîné la formalisation des relations contractuelles entre les deux parties la préférence croissante des contrats courts de métayage.

On note aussi des dynamiques de changement de statut d'anciens ouvriers agricoles. Elles sont assimilables pour certains à une mobilité ascendante. C'est le cas spécifique des ouvriers agricoles qui retournent chez eux et se transforment en intermédiaires pour faire l'apologie de la mobilité dans leurs villages respectifs. Les différents discours qu'ils entretiennent par rapport à la mobilité structurent les représentations sociales sur le phénomène de la mobilité

## CHAPITRE VI : Perceptions du phénomène de la mobilité

La perception du phénomène de mobilité est l'ensemble des représentations sociales, des construits sociaux sur le phénomène de mobilité. Deux construits sociaux relatifs à la mobilité ont attiré notre attention. Ceux des acteurs anti- mobilité et ceux des acteurs pro-mobilité.

### 6-1-Mobilité: un facteur de modelage de la personnalité et d'acquisition d'expériences

Au-delà des raisons qui sous-tendent le déplacement des enfants et des jeunes, nous avons remarqué que le phénomène de mobilité remplit une fonction sociale. En effet, le fait de se déplacer participe de la socialisation de l'individu qui est défini comme l'ensemble des processus par lesquels l'enfant construit son identité sociale, devient un membre autonome des groupes auxquels il appartient et, à travers eux, de la société tout entière. La socialisation est alors conçue comme le résultat des interactions de l'enfant avec sa famille et son environnement (Alain & al. 2000). C'est dans cet ordre d'idée qu'un employé nous a affirmé : « *Nous venons ici pour confronter notre cervelle contre celle des autres. Cela participe au modelage de notre personnalité et nous donne une autre vision du monde* » (Djalilou, entretien du 12/2009).

Cette nouvelle vision du monde est explicitement mise en exergue par les jeunes qui se sont déplacés en direction du Nigéria. Ils avouent que la mobilité leur a permis de comprendre que les tâches qui, dans leur imaginaire collectif été exclusivement révérees aux femmes peuvent être exécutées par les hommes. En effet, ces jeunes dans leur aventure se trouvent parfois dans l'obligation de faire de la cuisine, d'aller au marché pour acheter des condiments de cuisine, de faire la vaisselle, de laver les habits de leur employeur. Nous pouvons donc affirmer que la mobilité participe à l'appropriation des principes du genre.

Par ailleurs, le placement des enfants et des jeunes que nous appelons volontairement par le concept de mobilité intrafamiliale remplit une fonction sociale. Les propos d'un sage à savoir : « *Après ta naissance, si ton papa a un frère, c'est chez lui que tu vas rester et si c'est moi qui a un enfant, TAMOU (le frère de l'enquêté) peut être n'importe où, mon enfant ira chez lui. De même, si TAMOU a des enfants, quel que soit leur nombre, c'est chez moi ici qu'ils viendront rester. Si les enfants de TAMOU restent avec lui, ils ne*

*recevront pas une bonne éducation. C'est la même chose si mes enfants restent à mes côtés*» (Gobi, entretien du 02/2010), ces propos traduisent clairement la fonction socio-éducative du placement des enfants et des jeunes. Jadis, le placement des enfants était considéré comme stratégie efficace par laquelle l'enfant fait son apprentissage à la vie active.

Aussi, le phénomène de mobilité permet-il d'acquérir de nouvelles connaissances relatives à la production du coton. En effet, Banikoara étant une zone de forte production cotonnière, des innovations relatives aux techniques culturelles sont plus remarquables par rapport à d'autres localités. Les propos ci-après le démontrent aisément : *« C'est ici que nous venons imiter, apprendre les techniques culturelles relatives à la culture du coton »*. *« ... d'autres viennent s'inspirer de nos techniques culturelles. Quand ils font une année, ils retournent chez eux et mettent en application les techniques apprises ici »*. (Djalilou, entretien du 11/2009).

## **6-2- Mobilité : une autre forme de coopération**

La coopération est une assistance réciproque qui permet à chaque partie de tirer profit. Un proverbe bariba illustre clairement le concept de la coopération en ces termes: *« les mains se lavent entre elles »*. Lorsque nous avons posé la question à savoir, quelles sont les raisons pour lesquelles ils vont chercher les employés dans l'Atacora à un exploitant agricole, il nous a répondu ce qui suit *« Nous tous, nous sommes dans la dynamique de la recherche du bien-être social, chacun de nous a un objectif qui est d'améliorer ses conditions de vie »* (Garba, entretien du 02/2010). Les exploitants agricoles considèrent la mobilité comme *un phénomène irréversible puisque chaque acteur impliqué dans le processus en tire profit*.

## **6-3- Perception de la mobilité par la population**

Dans l'ensemble la mobilité géographique semble diversement appréciée. Au niveau des populations à la base les points de vue dépendent largement des buts visés par les déplacements en question. Quand les mineurs se déplacent dans le but de produire des ressources d'utilité collective, la pratique est acceptée et bien appréciée. Il n'est donc pas rare d'entendre: *« La poussière des pieds est préférable à celle des fesses »*. Dans le cas où les déplacements des enfants et jeunes visent à produire des ressources dont ils s'accaparent individuellement et quand les jeunes mobiles retournent au bercail bredouille, la pratique est rejetée et

stigmatisée. En réalité tous les dispositifs de protection des enfants sont des dispositifs visant à annuler la mobilité géographique des enfants et jeunes. De manière opératoire les analyses de la mobilité des enfants et jeunes ont révélé que les stratégies mises en œuvre par ces derniers pour se déplacer sont dynamiques et à la mesure du dispositif anti-traite qui se présente en réalité comme un dispositif anti déplacement de mineurs. Ces stratégies conduisent dans certains cas des déplacements individuels et des regroupements sur des lieux précis préalablement retenus par des candidats.

La mobilité géographique est aussi liée au fait des pratiques de changement de parcours du fait des influences dans les zones de transit. En effet certains enfants et jeunes engagés dans le processus changent de localité de destination sous l'influence de quelques acteurs tels que les tuteurs dans les zones de transit.

#### **6-4- Mobilité ascendante**

La mobilité sociale ascendante ou ascensionnelle indique le passage d'une catégorie sociale à une autre considérée comme supérieure (Alain & al. 2000). Ce type de mobilité valorise le phénomène de la mobilité. Elle se produit quand la mobilité géographique quelle qu'elle soit, entraîne une mobilité sociale ascendante. Dans ce cas on a remarqué que dans les localités de départ la figure de réussites sociales est la figure du migrant. La mobilité porte les espoirs de la réalisation d'un rêve individuel accomplissement d'une mission de mobilisation des ressources familiale. Les mauvaises expériences vécues par les enfants et les jeunes sont dans ce cas minimisées par rapports à ce qu'ils considèrent comme positif. La valeur sociale de l'expérience est telle que dans cette situation participe à la mise en œuvre de stratégies qui requiert l'utilisation de certaines tactiques telles que la dissimulation, l'effet surprise, la solidarité de bandes, la séduction par les objets valorisants ramenés au village, (Imorou 2009).

Les dynamiques de changement de statut social de jeunes ouvriers ou autres travailleurs qui retournent chez eux et se transforment en intermédiaires sont aussi noté dans ce cas de figure. Il faut par ailleurs mentionner que le changement de statut n'est pas lié à l'âge. Un jeune qui a eu du succès à son lieu de travail et qui a de bonnes relations peut devenir un intermédiaire plus crédible que d'autres qui sont plus âgés que lui. La mobilité dans ces conditions est encouragée et les comités locaux de lutte contre la traite n'empêchent pas les départs. La mobilité ici n'est pas un

problème pour les acteurs à la base mais, une solution aux problèmes de la vie quotidienne. Cette perception du phénomène est largement partagée par les enfants et les jeunes.

### **6-5- Perception de la mobilité par les jeunes**

L'épanouissement individuel et collectif est la raison fondamentale du déplacement des jeunes et des enfants en ce sens que les retombées de la mobilité sont partagées entre leurs besoins personnels et les besoins familiaux. Pour les cas des enfants avec lesquels on s'est entretenu, les mobilités sont une fierté et cela en grande partie due à la réussite de projets. Autrement dit, les jeunes garçons que nous avons interviewés, nous ont décrit leurs parcours de vie dans lequel ils confèrent à leur propre expérience de mobilité un côté positif et une allégresse, palpable, dans le récit de leur histoire. Cela ne veut pas dire que les situations qu'ils ont vécues dans ces processus de mobilité n'ont pas été difficiles. De retour ils font une rétention d'information sur les mésaventures vécues dans leur processus de mobilité. En effet, la joie perceptible dans leur propos est à nuancer compte tenu du fait qu'il est souvent plus aisé de parler de soi avec du recul et d'autant plus lorsque le but à atteindre a pu se concrétiser. En cela nous tenons à souligner que les enfants et les jeunes que nous avons interrogé dans le cadre de cette recherche ont, dans la plupart des cas un discours où leur mobilité est ressentie comme un acte de courage de bravoure, et un défi à relever et surtout une expérience dont ils ont plaisir à parler. Ceux sont les anciens ouvriers ou les intermédiaires qui arrivent à raconter les réalités que vivent les enfants et les jeunes mobiles dans leur milieu d'accueil.

Il est à retenir que les raisons des migrations ne sont pas toujours seulement d'ordre économique ou politique, elles sont également de nature éducative, religieuse, sociale ou culturelle. Des recherches empiriques conduites en Afrique de l'Ouest montrent que la migration ne peut être vue seulement en tant que processus économique, mais doit être considérée également comme un processus social (Ammassari, 2002). Par rapport à la mobilité des enfants et des jeunes de Péhunco, évitons un idéalisme généralisé du phénomène, puisque certains enfants et jeunes font rétention des *bad stories* susceptibles de les conduire à une régression sociale.

### **6-6- Mobilité descendante**

La mobilité sociale descendante implique une régression sociale, on parle aussi de « démotivation sociale » (Alain & al. 2000). Dans les discours

d'un certain nombre d'interlocuteurs il est apparu que la mobilité génère aussi des jeunes voleurs, des jeunes filles déconnectées de leur milieu d'origine ou qui refusent de retour, la pratique des cérémonies authentiques à leur culture. On note ces cas dans les trajectoires de mobilités ayant engendré une mobilité sociale descendante. Ces formes d'expérience servent de mauvais exemples aux yeux des populations des milieux de départ. Dans ce cas de figure, la mobilité est mal appréciée. Dans ces conditions, elle apparaît comme un problème social pour les acteurs eux-mêmes qui adhèrent alors de façon efficace aux programmes de protection mis en place par les organismes de développement. Ici, la mobilité géographique est condamnée parce qu'elle est porteuse de mobilités sociales descendantes pour les enfants et les jeunes. Dans ce cas, le déplacement quel qu'il soit n'est nullement bénéfique pour les enfants et les jeunes et il est socialement rejeté par les populations des localités concernées. Ici, il n'apparaît pas comme un bon exemple au contraire sa figure dissuade les parents qui font attention pour leurs enfants. Un interlocuteur parlant de la mobilité descendante s'exprime en ces termes « *Il y en a parmi eux qui deviennent des bandits, ils fument de n'importe quoi et ne respectent plus les aînés. Parmi les filles aussi il y en a qui ne reviennent plus au village, elles se marient avec leur employeur* ». (Tikandé, entretien du 02/2010). Ces différentes déclarations militent au détriment de la mobilité.

### **6-7- Facteurs jouant en défaveur de la mobilité**

Lorsque les prévisions en termes de recettes annuelles pouvant permettre de payer l'ouvrier se trouvent compromis par des contraintes climatiques ou des contingences politico-économiques et que les exploitants agricoles ne gagnent pas ce qu'ils espéraient, ils se trouvent donc incapables de payer leurs dettes vis-vis des ouvriers. Quand il s'agit d'ouvrier majeurs, le problème se résout par les instances qui connaissent de simples affaires civiles (gendarmerie, tribunal) ou par des instances locales de règlement des conflits (chef de village ou représentant des ouvriers ou encore par un accord des parties au conflit. Le glissement vers la médiation des problèmes sous forme de traite et exploitation s'opère quand la situation implique des mineurs. Le nombre d'acteurs qui participent à la gestion de la crise, les tournures que les affaires prennent nous mettent d'emblée dans les dispositions anti-traite. Face à cette situation d'autres employeurs créent des situations préjudiciables à leur employé afin que ce dernier quitte son domicile. Par contre, d'autres

employés quittent volontairement leur employeur après plusieurs années d'impayés.

### **6-8- Perception de la mobilité par les acteurs anti-mobilité**

Les acteurs anti- mobilité à savoir l'Etat, les institutions internationales, les ONG, considèrent le phénomène de la mobilité des enfants et des jeunes comme un fléau qu'il faut combattre à tout prix. Ils se réfèrent aux conditions de travail de certains enfants qui sont soumis aux pires formes du travail pour élaborer leur argumentaire.

En effet, selon l'OIT, 664.537 enfants travaillent dans le monde et la plupart d'entre eux, travaillent dans des conditions qui ne favorisent pas leur épanouissement physique, psychologique. Les différents acteurs impliqués dans la mobilité des enfants et des jeunes doivent être sanctionnés conformément aux dispositions juridiques en la matière. C'est dans cette logique que le directeur de CARE International, Philippe Kodko Yodo déclare: *« Ces personnes sont responsables de la misère d'un nombre considérable d'enfants. Nous ne pouvons pas faire la morale à de tels criminels, nous devons simplement les punir »*. Antonio Mazzitelli, directeur de l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (UNODC) pour l'Afrique de l'Ouest, organisme faisant partie d'un groupe de travail régional sur la lutte contre le trafic, abonde dans le même sens et a affirmé que son bureau était en faveur de l'étude de mobilité proposée, mais mettait en garde les chercheurs contre un assouplissement de la position actuelle contre le trafic ou le travail des enfants. A ce sujet, il déclare *« Le droit de migrer en toute liberté ou le droit qu'a une famille de gagner sa vie ne doivent pas venir couvrir le trafic ou justifier le travail des enfants »*. *« Nous ne pouvons pas garder les bras croisés et tolérer une situation simplement parce qu'elle relève de la norme sociale. L'esclavage, l'excision féminine et le mariage des enfants, bien qu'illégaux, ont été communément acceptés comme des "réalités culturelles et sociologiques". Et le combat n'est pas terminé sur ces différents fronts. »*

Les Nations Unies ont adopté en 2003 un protocole visant à simplifier la poursuite judiciaire des trafiquants des êtres humains. *« Ce protocole ne met pas un terme à la pauvreté rurale, un composant essentiel de la lutte contre l'exploitation économique »*, a dit M. Mazzitelli, *« pas plus qu'il ne permettra d'enrayer la traite des personnes au cours des 10, voire même des 20 prochaines années. Toutefois, nous ne pouvons pas relâcher notre vigilance au bout de cinq ans. Si nous parvenons à sauver ne serait-ce qu'un enfant du*

*trafic, alors nos conventions, nos lois et nos efforts pour les appliquer valent largement la peine ».*

Ces différentes déclarations de responsables d'institutions sont opérationnalisées sur le terrain par le biais des ONG et certaines institutions étatiques. Le placement, le déplacement, le travail, la mobilité des jeunes et surtout des enfants sont considérés comme une violence faite à cette catégorie de personnes. Des dispositifs sont ainsi mis en place par les acteurs anti- mobilité pour mettre fin à cette pratique. Si, malgré les dispositions mises en place, les enfants et les jeunes continuent de se déplacer, il est alors indispensable de considérer la mobilité comme un phénomène social qu'il faut d'abord comprendre en se référant aux hypothèses émises dans le cadre de cette recherche puisqu'elles sont toutes vérifiées, ensuite les analyser et enfin trouver des approches de solutions afin qu'il soit bénéfique aux différents acteurs.

### **6-9-Réponses aux hypothèses.**

A l'issue des recherches de terrain, toutes les hypothèses émises ont été confirmées.

La poussée démographique de façon exponentielle qui est passée de 55000 en 2002 à 85000 en 2011 selon l'INSAE, le faible pouvoir d'achat des parents dont la plupart opte pour la polygynie qui a souvent des répercussions sur la cohésion, l'harmonie au sein de la cellule familiale, composée majoritairement des enfants et des jeunes, leurs départs s'expliquent par des conditions endogènes. En ce sens, nous pouvons dire que les facteurs endogènes favorisent les mobilités géographiques des enfants et des jeunes de la Commune de Péhunco. Ainsi l'hypothèse selon laquelle la poussée démographique, la précarité et la crise au sein de la cellule familiale favorisent la mobilité des enfants et des jeunes est vérifiée.

Dans le processus de la mobilité, les enfants et les jeunes constituent des acteurs centraux ou principaux. En dehors de ces derniers, on retrouve des intermédiaires, des exploitants agricoles, des conducteurs qui sont considérés comme des acteurs secondaires. Chaque acteur, développe des

stratégies qui lui sont spécifiques dans la perspective de concrétiser ou de réaliser son désir afin de pérenniser le processus de la mobilité malgré l'existence des dispositifs administratifs et juridiques qui règlementent le phénomène. Ainsi, l'hypothèse selon laquelle, les acteurs impliqués dans le processus de la mobilité des enfants et des jeunes, usent de diverses stratégies de contournement afin de mieux structurer le phénomène est également validée.

La persistance du phénomène de la mobilité s'explique aussi par l'existence des sémiologies, des construits sociaux qui valorisent le phénomène de la mobilité en considérant d'une part, les enfants et les jeunes mobiles comme des héros, des modèles et d'autre part, la mobilité comme une nécessité pour l'épanouissement individuel et collectif. De même, dans la mesure où les acteurs impliqués dans le processus de la mobilité considèrent le phénomène comme irréversible en ce sens qu'elle participe au modelage de la personnalité de l'individu, à l'acquisition des expériences de savoir-faire, savoir-vivre et du savoir-être, l'hypothèse selon laquelle, la mobilité des enfants et des jeunes participe de la réalisation de soi dans l'imaginaire social à Péhunco est aussi vérifiée.

### **6-10- Perspectives pour une mobilité gagnant-gagnant**

Etant donné que la mobilité apparaît comme un phénomène social, un processus irréversible, puisqu'il est déjà ancré dans les mœurs, dans les habitudes, le vécu quotidien des populations de la communauté de Péhunco, il est donc nécessaire de réfléchir et de proposer des approches de solutions qui vont assurer le bien-être des différents acteurs impliqués dans la mobilité notamment celui des enfants et des jeunes. A ce sujet, la première démarche consiste à documenter de façon empirique le vécu quotidien des enfants et des jeunes dans les exploitations agricoles du

Nigéria afin d'avoir une vision holistique sur le phénomène. Les recherches ultérieures prendront donc en compte cet aspect du phénomène.

Les résultats de cette recherche ont permis de déceler un certain nombre de facteurs qui sont considérés comme des faiblesses empêchant ainsi aux enfants et aux jeunes de réaliser leur plein épanouissement. Il s'agit de leur faible niveau d'instruction, de leur faible capacité à entreprendre des activités rémunératrices de revenus. De même, l'inexistence d'un cadre formel de concertation entre les différents acteurs impliqués dans le processus de la mobilité constitue un handicap à la concrétisation du projet de certains enfants et jeunes. Il urge donc de :

- mettre en place des classes d'alphabétisation fonctionnelle pour rehausser le faible niveau d'instruction des enfants et des jeunes mobiles à leur retour au bercail et leur apprendre le marketing, des notions élémentaires sur l'entrepreneuriat ;
- orienter les enfants et les jeunes mobiles vers des formations professionnelles ;
- créer un cadre officiel de concertation des différents acteurs impliqués dans le processus de la mobilité afin d'avoir la traçabilité des mouvements des enfants et des jeunes.

## **CONCLUSION**

Les migrations sont toujours un mode de vie en Afrique de l'Ouest. Depuis des générations, les gens se déplacent en fonction des facteurs démographiques, économiques, politiques et autres : pression démographique, catastrophes naturelles, mauvaises conditions économiques, conflits et effets des programmes d'ajustement macro-économique (UNESCO, 2009). Ces mouvements étaient effectués par des adultes. Mais, depuis quelques années, la configuration de la migration a subi une mutation.

En effet, dans toute l'Afrique de l'Ouest, ce sont des enfants et des jeunes qui sont le moteur du développement qui s'adonnent à la mobilité. Ce constat est réel au Bénin et plus précisément dans la Commune de Péhunco. Ainsi, au terme de cette recherche sur les mobilités géographiques des enfants et les jeunes de ladite Commune, il ressort que les enfants et les jeunes se déplacent pour plusieurs raisons, à savoir : la pression démographique, le facteur économique, la polygynie. De même, les construits sociaux, les discours valorisant le phénomène de la mobilité participent aussi de la mobilité des enfants et des jeunes.

Les enfants et les jeunes de Péhunco s'adonnent à deux types de mobilité : la mobilité interne et celle externe. La première forme de mobilité (interne), qui se déroule entre la Commune de Péhunco et les autres communes environnantes est la prédilection des jeunes filles, des élèves et de certains élèves déscolarisés âgés au maximum de 20 ans. La durée des enfants et jeunes mobiles est de trois (03mois) pour les filles et d'un mois et demi pour les élèves. La principale activité menée par les filles est la récolte du coton pour les gros exploitants agricoles de la Commune de Banikoara dans la perspective de constituer leur trousseau de mariage. Quant aux élèves, ils s'adonnent aux labours et aux sarclages pour pouvoir s'acheter quelques fournitures scolaires.

Par ailleurs, la deuxième forme de mobilité (externe) s'effectue en direction du Nigéria. Ce sont principalement les jeunes analphabètes et déscolarisés qui s'adonnent à ce type de mobilité. La durée maximum est de deux ans pour les enfants de moins de vingt ans et d'une année, pour les

jeunes âgés de vingt ans et plus. L'objectif poursuivi par les enfants et les jeunes mobiles est d'entrer en possession d'une moto après la saison.

Face au phénomène de la mobilité, deux principaux acteurs sont identifiés. Il s'agit : les acteurs pro-mobilité (les enfants et les jeunes mobiles eux-mêmes, les intermédiaires, les chauffeurs et les exploitants agricoles) qui développent des stratégies spécifiques dans l'optique de la structuration du phénomène et les acteurs anti-mobilité (Etat, Institutions internationales, ONG) qui ont mis en place des dispositifs juridiques et disciplinaires pour réglementer la mobilité des enfants et des jeunes qu'ils qualifient de dommageable au plein épanouissement de ces derniers.

Malgré l'existence de ces différents dispositifs, force est de constater que le phénomène de la mobilité prend toujours de l'ampleur. Il urge donc d'amener les dirigeants, responsables d'institutions, et d'ONG à mieux cerner les logiques qui sous-tendent ce phénomène dans la perspective de promouvoir une mobilité qui soit bénéfique aux différents acteurs.

## REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- 1-ALAIN, M.**, (1997) « *L'Afrique des individus* », Ed Karthala, Paris,
- 2-BOUDON, R.** (1969) *Les méthodes en sociologie*, 6è Ed 1984, Paris
- 3-BOUTILLIER J.L., QUESNEL A., VAUGELADE J.**, (1985), *La migration de la jeunesse Burkinabé*, ORSTOM, Ouagadougou, 11p.
- 4-CLING JP, RAZAFINDRAKOTO M. et ROUBAUD F.**, (2002), *Les nouvelles stratégies internationales de lutte contre la pauvreté*, Economica, Paris, 406p.
- 5-DUPONT V., GUILMO Z. C.**, (1993), *Mobilités spatiales et urbanisation : Asie, Afrique, Amérique, cahier des sciences sociales*, vol. 29, Nos 2-3, ORSTOM, Paris.
- 6-FALL, A.S.** (2003), *Enjeux et défis de la migration internationale de travail ouest africaine*. Cahiers de Migrations Internationales, n°62 F, Bureau International du Travail, Genève, 51 p.
- 7-FALL, A.S., GUEYE, CH.**, (2005), *Urbain – Rural. L'hybridation en marche*. Enda Tiers –Monde-APAD.
- 8-FALL, P.D.**, (2007), *La dynamique migratoire ouest africaine entre rupture et continuité*, Accra, 25p.
- 9-FALL & CISSE**, (2007), *Migrations internationales et pauvreté Afrique de l'ouest*, Université Cheikh Anta Diop de Dakar.
- 10-FEI, j.C.H. & RANIS, G.**, (1961), *Theory of economic development*; The American Economic Review, 5(4).
- 11-HAROUNA, I.**, (2007), *Etude sur les migrations au niveau de la Commune Urbaine d'Agadez*, Rapport d'étude, Niger, 25p
- 12-GRAWITZ, M.**, (1996), *Méthodes des sciences sociales*, Paris, 10<sup>ème</sup> édition Dalloz.
- 13-JEANE et al .**, (2004), *Dictionnaire de sociologie*, HATIER, Paris, 447p.
- IBRAHIM, A.S.** (2005), *Impact Environnementaux de la gestion des aires de Cultures dans la Commune de BANIKOARA*, Université d'Abomey-Calavi 86p.
- 14-IMOROU, A-B.** (2009), *Les mobilités des enfants et des jeunes : Analyses de quelques stratégies et tactiques et implications dans la gestion de leurs trajectoires sociales*, Accra, p : 20
- 15-MARIE, A.**, (1995), « y a pas l'argent : l'endetté insolvable et le créancier floué, deux figures complémentaires de pauvreté abidjanaise », *Revue Tiers- Monde*, Tome 36, pp .303-324.
- 16-MATHIEU, F.R.**, (1997), *"Face à la pauvreté: stratégies universelles et recompositions africaines"*, Les Etudes du CEPED n°15, pp. 327-344.

- 17-MYRDAL, G.**, (1957), *Economic Theory and Under- Developed Regions* Duckwoth, London.
- 18-MICHEL, C. ERHARD, F.**, (1977) *L'Acteur et le système* Seuil, Paris, 500p
- 19-NAVILLE, P.**, (1961), "*Les arguments sociaux de la stratégie*", *Revue Française de Sociologie*, vol 2(2): 4-14.
- 20-NDIAYE, B.** (2005), *Déterminants de la pauvreté en milieu rural au Sénégal*. Institut Africain de Développement Economique et de Planification (IDEP), 78 p.
- 21-NDIAYE, S.** (1998), *Caractéristiques des ménages et des femmes*, *Direction de la Prévision et de la statistique*, République du Sénégal, 25 p.
- 22-PETIT, V.**, (2002), *Migrations internationales et développement*, In *le Monde en développement*, la Documentation Française, Chapitre 8, p 193-221.
- 23-PETIT, V., CHARBIT, Y.**, (2001), *Le facteur topographique, déterminant des migrations des Dogons du Mali?* Publié Régulations démographiques et environnement (chapitre 5), Paris, éditions CEPED-IRD, 2001, pp. 183-194
- 24-RAVENSTEIN,** (1885) , *The law of migration*, second paper, *journal of the royal statistical society*-52 :241-305.
- 25-RICHARD, L., & VICTOR, P.**, (1994), *Migration et sida en Afrique de l'Ouest : un état des connaissances*, Québec. 82 p.
- 26-ROBIN, N.**, (1994), « Une nouvelle géographie entre concurrence et redéploiement spatial. Les migrations ouest – africaines au sei de la CEE, *Revue européenne des Migrations Internationales* X, (3) : 7-31.
- 27-SABINE, Léa S. S. S.**, (2004), *La Migration Féminine DAGARA Au Burkina Faso* Université d'Abomey- Calavi, 122p
- 28-SAYAD, A.**, (1977), « Les " trois âges" de l'émigration algérienne en France » *Actes de la recherche en sciences sociales*, 15, P. 59-79.
- 29-SIAKA, K.K.**, (1995), *Pauvreté, genre et stratégies de survie des ménages en Côte d'Ivoire*. CED – Université Montesquieu – Bordeaux IV, 43 p.
- 30-SAWADOGO, R. C.**, (1990), *La prise de décision dans les migrations rurales : étude du statut du décideur dans les actes principaux du migratoire*, Kénya, UEPA, pp 79-97.
- 31-TADARO, M. P.** (1979), *Female migration in developing countries*, New York.

**32-TERRE DES HOMMES**, (2003), Les filles domestiques au Burkina Faso : traite ou migration ? Rapport de recherche, terre des hommes, Ouagadougou.

**33-TRAORE, S., et BOCQUIER, B.**, (2000), *Urbanisation et dynamique migratoire en Afrique de l'ouest : La croissance urbaine en panne*, Paris, L'Harmattan, (collection : Villes entreprises), 148 p.

**34-UNICEF**, (2005), Documentation des stratégies et activités de prévention et de réinsertion mises en place par des comités de village dans le cadre de la lutte contre la traite des enfants, (Bénin, Mali, Burkina Faso), Rapport d'étude, 152p.

**35-WASSILATOU, M.**, (2007), *Immigration rurale et gestion foncière A BASSILA*, Université d'Abomey- Calavi, 109p.

**36-ZOUKALEINI, Y.**, (2005), Les déterminants individuels et contextuels des migrations internationales au Burkina Faso.

# ANNEXES

## **ANNEXE I : Les acteurs anti-mobilité et leur stratégie**

Nous désignons par acteurs anti mobilité les structures de l'Etat, les organismes internationaux et les ONG locales qui, sous le vocable de trafic des enfants, élaborent des programmes, projets et des stratégies pour empêcher le déplacement des enfants. Ainsi, nous avons:

### **L'Etat béninois**

Dans le cadre de la protection des droits de l'enfant, le gouvernement béninois a ratifié plusieurs instruments juridiques internationaux tels que : la Convention des nations relative aux Droits de l'Enfant en 1989, l'adoption de la Charte Africaine des Droits et du Bien Etre de l'Enfant en 1990 ; la convention n°182 de l'OIT sur les pires formes du travail des enfants et la recommandation n°192 qui l'accompagne ; le protocole contre le trafic illicite de migrants par terre, air, mer, additionnel à la convention des Nations- Unies contre la criminalité transnationale organisée ; la convention de la Haye sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale ; la convention n°138 sur l'âge minimum d'accès au travail.

En signant ratifiant promulguant la Charte Africaine des Droits et du bien-être des Enfants, les chefs d'Etats et de Gouvernement de l'OUA considèrent l'enfant comme un trésor. Il est donc essentiel que les textes soient pris pour insister sur les droits de l'enfant, car les enfants ont plus de droits que de devoirs. La Charte Africaine des droits et du bien-être de l'enfant veut, par ses dispositions, rappeler les obligations des Etats membres dans le respect des droits et la protection de l'enfant, mais également celles des parents, tuteurs, éducateurs, dans la protection de leur droit à la vie, à la santé, à l'éducation et à leur participation dans les prises de décision les concernant. Les dispositions prises par les chefs d'Etats et de gouvernement sont mentionnées dans l'article 15 qui stipule :

L'enfant est protégé de toute forme d'exploitation économique et de l'exercice d'un travail qui comporte probablement des dangers ou qui risque de perturber l'éducation de l'enfant ou de compromettre sa santé ou son développement physique, mental, spirituel, moral et social.

Les Etats parties à la présente Charte prennent toutes les mesures législatives et administratives appropriées pour assurer la pleine

application du présent article qui vise aussi bien le secteur officiel et informel que le secteur parallèle de l'emploi, compte tenu des dispositions pertinentes des instruments de l'Organisation Internationale du Travail touchant les enfants. Les parties s'engagent notamment :

- à fixer, par une loi à cet effet, l'âge minimal requis pour être admis à exercer tel ou tel emploi ;
- à adopter des règlements appropriés concernant les heures de travail et les conditions d'emploi ;
- à prévoir des pénalités appropriées ou autres sanctions pour garantir l'application effective du présent article ;
- à favoriser la diffusion à tous les secteurs de la communauté d'informations sur les risques que comporte l'emploi d'une main d'œuvre infantile ;

L'opérationnalisation des actions pour la protection des enfants est mise en œuvre par le Ministère de la Famille de la Protection Sociale et de la Solidarité.

### **Le Ministère de la Famille, de la Protection Sociale, de la Solidarité, des handicapés et des personnes du troisième âge.**

En ce qui concerne le trafic des enfants, le ministère de la Famille, de la protection sociale et de la solidarité (MFPSS) a décentralisé ses activités de manière pyramidale : un ministère (1), six (06) directions départementales, soixante-dix-sept centres de promotion sociale (77) et mille quatre-vingt-douze (1 092) comités locaux de lutte contre le trafic des enfants. Il existe des Comités Villageois de Lutte contre la Traite des Enfants, des Cellules d'Arrondissement de Protection et de Promotion des Droits de l'Enfant et des Cellules Communales de Protection et de Promotion des Droits de l'Enfant. Mais l'échelle d'intervention la plus sollicitée demeure le village.

Le MFPSS aurait impliqué les enfants eux-mêmes dans la lutte contre le phénomène, à travers les Comités locaux des enfants démocrates (CLED). Les enfants des CLED sensibilisent leurs camarades et leurs parents sur ces différents fléaux.

Au niveau national, il existe une cellule (coordonnée par le ministère de la Famille, de la protection sociale et de la solidarité) chargée de réfléchir sur la stratégie et sur la lutte à mener. Cette cellule se réunit en principe tous les deux mois ; les acteurs en sont : Terre des Hommes, la Croix-Rouge, le ministère de l'Intérieur (Brigade de protection des mineurs), le ministère

de la Justice (pour la protection judiciaire des enfants), le ministère des Affaires étrangères, ceux de la Jeunesse, de la Santé publique, de l'Éducation et le ministère du Développement. Participe en outre à cette cellule un certain nombre d'organisations non gouvernementales. Ces différents acteurs ont assigné des missions bien déterminées aux comités locaux de lutte contre le trafic des enfants.

La mission des Comités Villageois de Lutte contre la Traite des Enfants consiste à « contrôler les déplacements suspects », à « dénoncer » et à dissuader toute tentative de trafic d'enfants sur leurs aires géographiques. Leur installation dans les villages a pour avantage de favoriser le contrôle sur place, la surveillance sociale des enfants, d'identifier les enfants revenus et ceux partis, d'initier un système d'alarme rapide et d'instaurer une division des tâches de sorte que chaque participant ait un rôle à jouer. Les comités locaux sont autonomes dans leur fonctionnement et tiennent régulièrement des réunions. Cependant la cellule nationale EABMSP (Enfants ayant besoin des mesures spéciales de promotion) — qui est la cellule de pilotage d'un des projets du programme protection de l'Unicef — assure la coordination de leurs activités ainsi que leurs formations.

Le schéma générique des missions est ainsi défini :

Faire prendre conscience aux parents de l'importance de faire enregistrer les enfants à la naissance (acte de naissance), de les envoyer à l'école. Il est demandé aux comités de veiller à l'enregistrement des naissances et des décès en tenant à jour des registres d'état civil afin de compenser les carences administratives en matière d'enregistrement des naissances, des mariages et des décès ;

Faire prendre conscience à la population en général des problèmes rencontrés par les enfants soumis à la traite ou placés dans d'autres familles ;

Faire prendre conscience aux jeunes de leurs droits ;

Signaler les cas d'abus sexuels et autres à l'égard des enfants ; les départs suspects ou frauduleux d'enfants exposés au placement ou au trafic; lorsqu'un enfant quitte le village, le comité mène une enquête rapide et alerte le service de gendarmerie le plus proche ou la Brigade de protection des mineurs ;

Contrôler la réinsertion et le suivi des enfants victimes de la traite après leur retour au village.

Les Cellules Communales de Protection et de Promotion des Droits de l'Enfant élaborent un plan d'action et un arrêté est signé par le maire de la commune pour officialiser les comités. Ces comités communaux se composent généralement comme suit : le maire de la commune ou son représentant ; le responsable du Développement rural ; le commandant de la brigade de gendarmerie ; le coordonnateur de l'alphabétisation ; ou/et le chef de circonscription scolaire ; le chef d'arrondissement selon les cas ; le représentant du culte selon les cas ; le médecin chef du centre de santé de la commune selon les cas ; le responsable du Centre de promotion sociale ;

### **Le Centre de promotion sociale (CPS)**

Le centre de promotion sociale est l'une des trois structures pérennes (en dehors de la brigade et de la police). Le centre de promotion sociale travaille en collaboration avec les ONG locales, la gendarmerie, la police et la mairie.

En fait, la mission des centres de promotion sociale n'est traditionnellement pas de se consacrer aux enfants affectés par le trafic. Néanmoins, les CPS se sont trouvés de plus en plus impliqués puisque l'un de leurs rôles désormais vise à promouvoir le droit des enfants et de suivre au quotidien,... les comités locaux dans leur lutte contre le trafic d'enfants. Le CPS de la commune de Péhunco est en partenariat avec des organismes internationaux tels que L'Unicef, le Fonds Mondial, Plan Bénin, le FNUAP qui interviennent respectivement dans le domaine de la malnutrition, des orphelins et enfants vulnérables, la promotion des enfants sur le plan législatif, la protection des enfants.

Ainsi, depuis 2009 il est créé au niveau de la commune de Péhunco, une Cellule Communale chargée de la Protection et de la Promotion des Droits de l'Enfant (CCPPDE). Ladite cellule est composée de 13 membres et présidée par le maire. Au niveau de l'arrondissement il est installé la Cellule d'Arrondissement chargée de la Protection et de la Promotion des Droits de l'Enfant. Au niveau du village il a été mis sur pied le Comité Villageois de Lutte Contre le Trafic des Enfants. Ce comité est composé de 11 membres. Selon le responsable du CPS de la commune de Péhunco, le CCPPDE ne descend pas sur le terrain mais coordonne les activités de différentes ONG présentes sur le terrain à savoir Plan Bénin, Fee & Développement, et autres acteurs impliqués dans ladite lutte.

## Plan Bénin

Plan Bénin est une organisation humanitaire internationale de développement centré sur l'enfant. Elle est créée en 1937 pour venir au secours des enfants victimes de la guerre d'Espagne. La principale activité de cette ONG est le parrainage des enfants. Pour un monde digne des enfants, Plan Bénin intervient également dans le domaine de :

- l'enregistrement des enfants à la naissance (Article 7 de la convention relative aux droits de l'enfant) ;
- l'accès des enfants aux soins médicaux (Article 24 de la convention relative aux droits de l'enfant) ;
- du droit des enfants à l'éducation (Article 28 de la convention relative aux droits de l'enfant) ;
- du droit des enfants à la jouissance d'une famille (Article 9 de la convention relative aux droits de l'enfant) ;
- du droit des enfants à l'accès à l'information (Article 17 de la convention relative aux droits de l'enfant) ;
- du droit des enfants à la protection contre l'exploitation (Article 32 de la convention relative aux droits de l'enfant) ;
- du droit des enfants au repos et aux loisirs (Article 31 de la convention relative aux droits de l'enfant) ;
- du droit des enfants à la protection contre l'excision (Article 19 de la convention relative aux droits de l'enfant) ;
- du droit des enfants à l'accès à l'eau potable et à un environnement sain (Article 24 de la convention relative aux droits de l'enfant) ;
- du droit des enfants à la protection contre les mauvais traitements (Article 19 de la convention relative aux droits de l'enfant) ;
- La politique de protection de Plan (PPP) qui repose sur la convention des Nations-Unies relative aux droits de l'enfant vise entre autres à :
  - Mettre en place une politique solide et des directives afin que les différents acteurs travaillent en sécurité ;
  - Etablir une culture de la sensibilisation où chacun au sein de Plan connaît et comprend la PPP ;
  - Intégrer la politique de protection dans les activités programmatiques
  - Faire connaître par chacun, les mécanismes de signalement, le processus de dénonciation des cas d'abus ;
  - L'intégration de la politique de protection de l'enfant dans la gestion des risques afin d'assurer leur identification ;

- Contrôler le champ d'application des mesures de protection de l'enfant et évaluer leur efficacité.

A travers cette politique, Plan s'est engagé à protéger activement les enfants et à assurer le respect total de leur droit. Ainsi, l'abus sous toutes ces formes (physique, sexuel, négligence, psychologique) commis volontairement ou involontairement et qui porte préjudice à un enfant ou nuit à ses chances de grandir en bonne santé et en sécurité est inacceptable par Plan.

La réponse de Plan Bénin en matière de protection des enfants est assurée aussi par des projets tels que :

Projet Protect 3 "Promoting Training and Education to fight Child Trafficking" ou Promotion de la formation et de l'éducation pour combattre la traite des enfants, est un projet de promotion de la formation de l'éducation formelle et non formelle pour lutter contre la traite et l'exploitation des enfants. Ce projet met un accent particulier sur l'amélioration de la qualité de l'éducation et la création d'un environnement protecteur aux enfants du Bénin. Les structures officielles avec lesquelles collabore ce projet sont : la police, le centre de promotion sociale, la brigade de gendarmerie.

L'objectif de ce projet est de contribuer à la réduction de la vulnérabilité des enfants victimes ou susceptibles d'abus et de la traite à travers l'amélioration du système éducatif et du système de protection des enfants.

Projet USHAID. Ce projet a mis en place un système d'alerte anonyme pour la dénonciation de tout cas d'abus constaté sur les enfants.

Le système d'alerte se présente comme suit : envoyer un message sms au 960084844 en précisant : HALTE + forme de violence + localité+ village + nom de la victime.

## **ONG Fee & Développement**

Fee & Développement est une organisation non gouvernementale qui a pour principal partenaire Plan Bénin. L'activité principale de cette ONG est le parrainage des enfants dans les 2KP (KOUANDE KEROU PEEHUNCO). En partenariat avec des institutions telles que l'Union Européenne, le Centre de promotion, la gendarmerie, cette ONG lutte également contre le trafic des enfants et les violences faites aux femmes.

## **La gendarmerie et la police**

La brigade de Péhunco est créée en 1982 par décret n°78/139 du 25.6.1975 et la police en 2013. Les cas fréquents enregistrés sont entre autres : les vols, les enlèvements de femmes, les escroqueries et abus de confiance, quelque cas d'empoisonnement, les conflits entre éleveurs et agriculteurs, l'interception des cas de trafic des enfants. De 2006 à ce jour, plusieurs enfants ont été interceptés par la brigade et la police de Péhunco. Selon les responsables de ces différentes unités, les facteurs sociopolitiques influencent négativement l'application intégrale des textes relatifs à la sanction des personnes interceptés que nous désignons par le vocable d'acteurs pro-mobilité. C'est le même constat qui est fait par une ONG puisqu'un responsable de la police rapporte à un journaliste que, sur les quarante-cinq personnes qu'il a arrêtées pour trafic d'enfants, entre 1997 et 2001, aucune n'est jamais allée en prison (Human Rights Watch, 2003) malgré l'existence des textes nationaux et internationaux au sujet de la traite des enfants et des jeunes.

## **ANNEXE II : Quelques dispositifs nationaux et internationaux relatifs à la protection des enfants et des jeunes**

**5 Juillet 1961** : Loi (n° 61-20) relative au déplacement des mineurs qui stipule en son art. 3 :

« Toute personne qui accompagne un enfant de moins de dix-huit ans vers l'étranger sans y être autorisée risque une peine de deux à cinq ans de prison ». On constate que le déplacement des mineurs constituait déjà à l'époque une préoccupation pour le législateur. La loi prévoit également la notion de « trafiquant », sans que l'on distingue clairement aujourd'hui à quoi elle réfère. La loi, bien que vétuste, règle toujours au plan pénal la question de la répression en matière de trafic d'enfants.

**17 Avril 1973** : Ordonnance (73-37) modifiant les dispositions du Code pénal en ce qui concerne la traite des personnes et les enlèvements de mineurs. À l'époque, le renforcement des sanctions pénales par le législateur vise à répondre à la migration des adolescents et à l'enlèvement des mineurs vers le Nigeria.

**17 Mai 1974** : Convention collective générale béninoise du travail réglementant les conditions du salaire et d'emploi des jeunes travailleurs (garçons et filles de moins de 18 ans) qui ne sont pas liés à une entreprise par un contrat d'apprentissage.

**29 Juin 1983** : Création de la Brigade de protection des mineurs (BPM) (Décret 83-233). Après la Conférence nationale et la désaffiliation de la police des Forces armées béninoises, la BPM est régie par le décret du 20 août 1990 (90-186) portant création, attributions, organisation et fonctionnement de la Direction générale de la police nationale. La Brigade de protection des mineurs dépend de la Direction de la police judiciaire (arrêté 045/MIS/PAT/DGPN du 28/02/1991). Elle a compétence nationale.

**3 Août 1990** : Ratification de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant.

**24 Juin 1995** : Décret (95-191) sur l'autorisation administrative de sortie pour les enfants de moins de 18 ans. L'accompagnateur doit être de bonne moralité. Le motif du voyage doit être sérieux et dans l'intérêt de l'enfant. Le même texte précise que tout enfant de moins de 14 ans ne peut être confié à un tiers s'il doit sortir du territoire national (sauf cas social ou médical). Le décret alourdit les procédures de sortie du territoire de la République.

**1996** : Ratification de la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant.

**Mars 1997** : Dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention relative aux droits de l'enfant, élaboration et lancement d'une charte dans laquelle les signataires s'engagent entre autres à : « ne placer aucun de leurs enfants auprès d'une tierce personne avant l'âge de 14 ans, et à ne mettre en gage ou céder contre une quelconque contrepartie aucun enfant de la famille ; à ne pas accepter ou à chercher à prendre sous son toit un enfant de moins de 14 ans pour des tâches domestiques et/ou commerciales ». La Charte est jugée comme difficilement applicable dans le contexte béninois et, de fait, elle n'est pas appliquée.

**1997** : Séminaire national sur la lutte contre le trafic des enfants en république du Bénin. La Brigade des mineurs présente des statistiques sur le nombre d'enfants refoulés en partance pour l'étranger.

**1997** : Appui au Bénin du Programme international de l'OIT pour l'abolition du travail des enfants. Installation d'un Comité directeur national pour le suivi du programme.

**4 Février 1998** : Comité de liaison des organisations sociales de défense des droits de l'enfant (CLOSE) (enregistré au ministère de l'Intérieur en octobre 2001), réseau issu à 100 % de la société civile.

**6 au 8 Juillet 1998** : Cotonou : Atelier technique sous régional sur le travail et le trafic des enfants, et particulièrement des filles domestiques en Afrique de l'Ouest et du Centre. Cet atelier marque, pour la première fois, la reconnaissance officielle du trafic des enfants (la traite comme commerce illégal). Les recommandations de l'atelier définissent notamment comme domaine d'intervention la protection et l'accompagnement des « enfants domestiques ».

**Avril 1999** : Création, entre le Bénin et le Gabon, d'une commission interministérielle mixte (réunissant les ministères des Affaires étrangères) afin de rechercher des solutions coordonnées en matière de lutte contre le trafic des enfants.

**Juin 1999-Avril 2001** : Mise en œuvre d'actions dans le processus de lutte contre le travail précoce des enfants et pour l'éducation des enfants béninois.

**28 Octobre 1999** : Ratification de la Convention n° 138 de l'OIT sur l'âge minimum de travail des enfants.

**22 Novembre 1999** : Création de la Commission nationale des droits de l'enfant (CNDE) (décret n° 99-559) pour l'élaboration d'une politique

nationale en faveur de l'enfance, la création de comités départementaux, etc. La commission est placée sous l'autorité du ministère de la Justice, de la législation et des droits de l'Homme.

**1999** : Étude sur le Trafic des enfants entre le Bénin et le Gabon (Norbert Fanou-Ako, Alain François Adihou). Première étude sur les enfants placés au Bénin. L'un des résultats remarquables atteints sur le terrain, selon les auteurs, est d'enrayer le trafic dans la sous-préfecture de Bopa (département du Mono).

**1999** : À Malanville, à la frontière avec le Niger, mise en place d'un comité de surveillance par des habitants originaires de Djougou, localité pourvoyeuse d'enfants pour le Niger. Cette initiative communautaire est appuyée par l'ONG locale, PIED (Programme d'insertion des enfants déshérités).

**Mai 2001** : Séminaire de réflexion des Officiers de police judiciaire (OPJ) sur la Convention relative aux droits de l'enfant.

**Juin 2001** : Étude sur l'élaboration de stratégies pour abolir le trafic des enfants à des fins d'exploitation économique en Afrique de l'Ouest et du Centre (CRI/WCARO/Unicef-Bénin).

**12 Juillet 2001** : Comité de suivi technique du projet d'appui à la lutte contre le trafic d'enfants (Arrêté ministériel n° 232/MISD/DC/SG/DPP/SA modifié par l'arrêté n° 734 de 2002).

**17 au 18 Août 2001** : Abomey-Calavi : Séminaire-atelier de réflexion des magistrats. Actes du séminaire : Pour une application plus efficiente des textes de lois relatifs au trafic des enfants (2e éd. mars 2002).

**6 Novembre 2001** : Ratification de la Convention n° 182 du BIT concernant l'interdiction des pires formes de travail des enfants (Loi 2001-08). La convention établit l'âge minimum d'accès à l'emploi à 14 ans. De cette convention qui offre aux États la possibilité de fixer un âge pour les travaux légers, le Bénin retient 12 ans comme âge minimum pour les travaux légers dont la liste doit être déterminée par les autorités (elle n'a pas encore été établie à ce jour).

**17 Décembre 2001** : Décret (n° 2001-542) sur le suivi des différentes conventions internationales.

**Janvier 2002** : Première réunion des différents acteurs impliqués dans le trafic des enfants afin de rendre effective leur coordination.

**10 Mai 2002** : Arrêté (n° 03/030/PDM/SG-SASC) portant création, composition et attribution du Comité de suivi du système d'alerte et

d'intervention en matière de protection et de promotion des droits de l'enfant.

**24 au 26 Novembre 2002** : Porto-Novo : Atelier national de coordination pour la lutte contre le trafic d'enfants.

**Décembre 2002** : Étude de base pour l'élaboration d'une stratégie de lutte contre la migration et le trafic des enfants dans le Zou (MFPSS/Ambassade royale du Danmark).

**Décembre 2002** : Adoption du Protocole de Palerme visant à prévenir, réprimer et punir le trafic des personnes, en particulier des femmes et des enfants.

**27 au 30 Janvier 2003** : Cotonou : Atelier de formation sur la conception, l'élaboration et la mise en œuvre des programmes d'action du projet de lutte contre le trafic des enfants à des fins d'exploitation de leur travail.

**17 Mai 2003** : Création d'un Réseau des journalistes béninois pour la lutte contre le trafic et la maltraitance des enfants (Retrame-Bénin) avec l'ambition de « défendre par tous les moyens de communication, les droits de l'enfant ».

**10 Juin 2003** : Première campagne de sensibilisation synchronisée Bénin-Togo de lutte contre le trafic des enfants, lancée à Prékété (commune de Bassila), localité frontalière entre les deux pays.

**10 Juillet 2003** : Cotonou : Signature d'un protocole d'accord entre l'USAID et le ministère de la Famille, de la protection sociale et de la solidarité, pour la lutte contre le travail et le trafic des enfants au Bénin. L'USAID apportera un « appui institutionnel aux centres de promotion sociale, ainsi qu'aux comités locaux de la société civile ».

**29 au 31 Juillet 2003** : Bohicon : Atelier de réflexion sur les stratégies de suivi des activités des comités locaux de lutte contre le trafic des enfants (MFPSS et Unicef).

**Juillet 2003** : Mise en œuvre du Projet de lutte contre le travail des enfants dans le secteur de l'artisanat avec l'ONG Groupe de recherche et d'action pour le développement humain (GRADH).

**2003** : Campagne de lutte contre le trafic des enfants de Social Alert Bénin auprès des taxis motos.

**2003** : Semaine de lutte contre le trafic et le travail des enfants organisée par la Confédération générale des travailleurs du Bénin (CGTB).

**9 Avril 2004** : Cotonou : Journée de concertation avec la presse béninoise sur le trafic des enfants.

**29 Octobre 2004** : Le Bénin se dote d'un observatoire syndical contre le travail des enfants en vue de mieux impliquer les travailleurs à l'éradication du phénomène.

Malgré l'existence des textes et la mise en place des dispositifs de lutte contre le trafic des enfants depuis plus de deux décennies, force est de constater que les acteurs pro-mobilité, mettent en œuvre des stratégies de contournement pour mieux structurer le processus de la mobilité des enfants et des jeunes.

### **ANNEXE III : QUELQUES HISTOIRES DE VIE**

#### **Gobi, 48 ans, Péhunco**

*C'est vrai certains se déplacent indépendamment de leur volonté, s'ils se déplacent, ce n'est pas de leur volonté. Son papa n'a pas assez de moyens, ce que les autres possèdent et qui leur permette de se vanter, son papa n'en possède pas. Il quitte donc le village. Ça, c'est un cas. Il y a d'autres qui quittent pour le plaisir, sans raison valable. Ils ne veulent pas s'occuper de leurs parents. C'est pour cela qu'ils se déplacent. Parmi eux, il y en a, c'est dans la nuit, après le dîner qu'ils font leur colis. Auront-ils le courage d'avertir le papa, non. Ecoute, c'est le seul enfant que tu possèdes et qui puisse t'entretenir, te venir en aide et un bon matin, tu apprends qu'il a quitté le village. Là où je suis présentement, je suis vieux, si je n'avais pas de jeunes frères (hésitation), tu as deux enfants, qui ont quitté pour te laisser, qu'est-ce que tu vas manger ? N'eut été la solidarité des autres envers toi, que mangerais-tu ? Aujourd'hui, ces enfants, si nous n'arrivons plus à les canaliser, c'est à cause de leur mauvais comportement qu'on n'arrive pas à subvenir à leurs besoins élémentaires. Non, ce n'est pas l'incapacité de la plupart de nous les parents à subvenir à leurs besoins élémentaires. Non ce n'est pas ça, d'accord ! Il y a d'autres parents qui ont les moyens pour subvenir à tous leurs besoins de leurs enfants. Ces enfants ne peuvent pas se vanter devant ceux qui sont allés au Nigeria pour ramener des biens, même si leurs papas leur en achètent des choses similaires. Ceux qui sont allés au Nigeria diront «lorsqu'un enfant couche avec l'esclave de sa mère, il ne se rend pas compte que le sexe coûte cher au dehors ». S'il sait qu'il est un homme qu'il sorte et qu'il ramène le fruit de son labeur. C'est ce qui décourage les autres et ils se déplacent. Ce n'est pas l'incapacité des parents qui fait qu'ils se déplacent. Certains, c'est indépendamment de leur volonté. Tu as la volonté de satisfaire ses besoins, tu n'as pas de moyens. Lorsque son voisin vient se vanter devant lui, il va se fâcher et quitter le village. S'il quitte, un an après, il ramène quelque chose. Si l'enfant devient majeur avant de s'engager dans l'aventure, tu auras le cœur tranquille. C'est ce qui se passe actuellement qui nous décourage. L'enfant n'a pas encore l'âge qu'il faut et on le prend pour une autre destination. Un enfant qui a 13 ans, 14 ans, qui fréquente et on vient le prendre. Tu vois, est ce que c'est bon ? Là, il faut que le gouvernement nous donne la main (nous assiste), qu'il nous donne la main dans ce domaine, pour qu'on puisse maîtriser ces enfants.*

*Il y a d'autres qui vont au Nigeria, d'autres vont à Banikoara.*

*Tu n'es pas là-bas, le type n'est pas encore majeur avant de quitter, comment peux-tu savoir ce qui se passe là-bas ? Toi le papa, pourras tu dormir tranquillement ? C'est Allah que tu implores, c'est s'il revient qu'il est ton enfant, s'il ne revient pas, il ne t'appartient pas. Il y en a qui vont et qui n'arrive pas à supporter la souffrance et meurent. Tu vois, est ce que c'est réjouissant ? Pour cela, ce que je demande au Gouvernement, qu'il fasse un effort, pour nous aider dans ce domaine sincèrement, les autorités qui dirigent le pays s'impliquent sincèrement afin que nous parvenions à empêcher le déplacement des enfants. Ceux qui sont restés, lorsqu'ils n'arrivent pas à supporter la fanfaronnade de ceux qui sont partis, et qui sont de retour, se fâchent et quittent eux aussi le village. Ecoute ! Ton papa a des moyens, tu ne te gênes pas pour satisfaire tes besoins, moi, je satisfais mes besoins à la sueur de mon travail, donc, il s'est moqué de son prochain et voilà que ce dernier a aussi les mêmes aptitudes. Va-t-il rester ? Tu constates donc, que malgré tes moyens pouvant satisfaire les besoins de ton enfant, il fait son colis et s'il s'en va, il part sans rien te dire. Comment peux-tu lui empêcher de partir ? Le soir, sa maman a fini de préparer, il a bien mangé, ils font leur valise à ton insu. D'autres sont en connivence avec leur maman. Tu es là, tu souffres inutilement, si tu vas là-bas, là où ton voisin est allé, tu ramèneras beaucoup de choses. Or, l'enfant d'aujourd'hui, écoute plus les conseils de sa mère que ceux de son père. Ce sont les femmes que nous devons sensibiliser, que le Gouvernement nous assiste véritablement, c'est à leur maman qu'il se confie, parce qu'ils savent que s'ils te tiennent informé, tu n'accepteras pas. La souffrance qu'il ira faire là-bas, s'il le fait ici, tu sauras qu'il travaille pour lui, accepteras tu qu'il quitte le pays ? Voilà que présentement, avec la bénédiction de ce Gouvernement, on ne peut dire qu'il n'y a rien dans ce pays, il y a quelque chose. Ce qu'il refuse ici, c'est ça qu'ils vont faire ailleurs, avant de ramener quelque chose, dans notre pays, on peut trouver les mêmes choses, c'est pour cela que j'interpelle le Gouvernement. Ils se disent en travaillant chez eux, toi le papa, tu auras la main mise sur tout ce qu'ils auront, c'est la raison pour laquelle, ils quittent le pays, et s'ils quittent, c'est ce qu'ils ramènent que tu vois, s'ils ne te montrent pas, le sauras tu ? C'est ce qui fait que beaucoup de jeunes quittent le pays. On ne peut plus parler d'absence d'atouts dans notre pays, le Bénin a d'énormes atouts, écoute, Banikoara, ce n'est pas le Bénin ? Est-ce le Nigeria ? Arrivée à Banikoara, tu seras l'esclave de ce que tu as refusé de faire ici chez tes parents. Le travail que tu ne peux pas faire chez tes parents, on t'obligera à le faire là-bas, et tu ne peux pas refuser. Une fois que tu es considéré comme esclave, refuseras tu l'esclavage ? Voilà, c'est de cette manière que se pose le problème entre les jeunes et leurs parents. Il y a d'autres avant qu'ils ne partent, ils étaient dociles, quand ils reviennent, ils ont des comportements qui te déplaisent, qui te déplaisent, tu ne peux rien dire, si tu parles, il dira qu'il est responsable de*

*tout ce qu'il fait et de tout ce qui en découlera, or s'ils sont ici, tu contrôles tout ce qui entre dans la composition de leur ration alimentaire. S'ils vont là-bas, on t'a pris comme esclave, on te fera consommer les aliments qui ne correspondent pas à ton organisme, au retour tu adoptes des comportements anormaux, tu n'auras plus le respect à l'égard des aînés. Il y en a même qui deviennent fous, est ce que c'est normal ? On t'a fait ingurgité des comprimés pour que tu puisses bien travailler, il y a de quoi à ce que tu deviennes fou. Ceci constitue un mal pour tout le pays, pour l'Atacora, ce mal concerne aussi le Borgou, ce n'est pas l'Atacora seul. C'est la raison pour laquelle, nos intellectuels doivent réfléchir sur les voies et moyens pour empêcher cela. Pourquoi cela ? Quels que soient les biens que tu possèdes, il faut la bénédiction. Lorsque tu es béni, tu peux rester chez toi et avoir le bonheur. Tu peux ramener 25 millions de francs, si cette somme n'est pas bénie, pendant combien de temps, tu vas gérer cette somme. C'est la bénédiction qui est au-dessus de tout.*

*Vous, enfants d'aujourd'hui, ce que vous devez faire, si le papa a les moyens, il peut même vous assister et va bénir même votre départ. Celui-là, à son retour, il sera attentif aux sollicitations de ses parents. Lorsque tu quittes ton papa, lorsque tu quittes sans informer tes parents, ils sont tous inquiets, même si tu ramènes des millions, c'est pour quelques jours seulement.*

*Quand ils vont là-bas, au retour, ils ne ramènent pas de l'argent en espèces, il suffit qu'on leur trouve une moto, qu'on leur mette de l'essence dans la moto depuis le Nigeria, c'est fini. C'est toi le papa qui se chargera même des fois, de lui coudre une nouvelle tenue. Cette difficulté est énorme, n'est-ce pas ! Toute une année et non un mois, ce n'est pas trop ? Si tu consacres une année de souffrance à côté de tes parents, le fruit de cette souffrance ne serait pas plus avantageux que de quitter le pays ? L'activité à laquelle tu vas te donner avec la bénédiction de tes parents (hésitation). On t'a engagé là-bas comme un esclave, quelle affection aura-t-il pour toi ? Est-ce lui ton papa ? Tu es donc obligé de faire n'importe quel travail qu'on te confie et tu ne peux pas refuser. Tu sais que tu n'as pas les aptitudes et tu te déplaces ? Le mineur va-t-il à la recherche du bien-être ? Avant qu'une personne ne se déplace, il doit être âgé de 25 ans, là, même s'il va n'importe où, il peut s'en sortir. A 25 ans, même si, au plan scolaire, ça ne marche pas, il est temps qu'il abandonne et apprenne un métier. S'il ne veut pas apprendre un métier et qu'il décide de quitter le village, personne ne peut plus le taquiner là-bas, puisqu'il est majeur, même s'il n'est pas trop intelligent, il a été à l'école, on ne peut plus le taquiner facilement. Mais, actuellement, ce sont les enfants ans, 9 ans qu'on déplace, c'est ce qui me décourage. Est-ce normal ? Au pire des cas, on vient te dire que l'enfant est malade, c'est toi qui te chargeras de sa prise en charge, s'il n'a pas un*

*bon destin, tu peux le perdre. Est- ce cela la recherche du bien-être. Cela freine le développement du Bénin. Ce sont ceux qui sont de retour qui incitent les autres à leur emboîter le pas. A leur retour, ils incitent leurs collègues et après une, deux semaines, tu apprends que les enfants sont partis. Nous devons être vigilants à l'égard de ceux qui reviennent du Nigeria, pour qu'on puisse savoir quel chemin, ils empruntent. Et là, nous aiderons ainsi le Gouvernement.*

*Avant, lorsque les filles chantent au clair de la lune, elles font l'éloge de leurs copains, lorsque toi, un jeune tu ne te retrouves pas à travers cette chanson, tu te fâches et tu quittes le village, pour qu'au retour, tu puisses être considéré par les jeunes filles. Mais de nos jours, ce n'est plus ça, on se livre au plaisir. On se déplace pour satisfaire ce qui nous plaît, il y a une différence entre, l'objet de la recherche du passé et celui d'aujourd'hui. Jadis, avant qu'un enfant ne se déplace, il va d'abord demander la permission auprès de son papa. Il s'agenouille avant de demander la permission. Il dit : « papa, demain j'aimerais aller dans tel endroit » et à papa de répondre : « il n'y a rien de grave je pense ? », « oui, il n'y a rien de grave, voyez papa, ce que les autres possèdent, je n'en possède pas ». Et avant qu'il ne parte, il doit s'assurer que ses jeunes frères vont bien s'occuper de papa. Et quand il sera de retour, tous ses jeunes frères qui se sont occupés de papa, seront comblés de joie. Il va leur ramener des tenues de leur choix. Mais, les jeunes d'aujourd'hui, il suffit qu'ils trouvent une moto, ils ne se soucient même pas de leur maman, à plus forte raison, leur papa et leurs jeunes frères. Des fois, à leur retour, c'est toi le papa, qui se voit obligé de les habiller, avant qu'ils ne réintègrent leur milieu. Est- ce cela la recherche du bien-être ? Consacrer toute une année pour une moto, est- ce la recherche du bien- être ? C'est s'arriérer. Si tu écoutes les conseils de ton papa, en restant et en travaillant chez toi, tu peux même acheter 3 motos, parce que toutes les activités que tu mènes auront la bénédiction de ton papa. Jadis, ce qui poussait les gens à se déplacer est le suivant : tu as des jeunes frères, tes parents n'ont plus les moyens pour subvenir à vos besoins, l'aîné décide de quitter le village, il revient après une ou deux années, et à son retour, toute la famille sera comblée de joie, ils sauront qu'en réalité, l'aîné est allé à la recherche du bien être de toute la famille et avant qu'il ne quitte, il doit avoir entre 30 et 40 ans. Actuellement, un jeune qui se déplace et qui a l'âge de 25 ans, est considéré comme un vieux par rapport à ceux qu'on amène et qui ne sont âgés que de 6, 7, 8, 9 ans, est-ce normal ? Arrivée là-bas, on les considère comme des bœufs de travail. Tu vois, est-ce que c'est réjouissant ? Non ! C'est pour cela que nous interpellons le Gouvernement, afin qu'il appréhende ceux qui viennent du Nigeria pour emporter ces enfants. Ainsi, le Gouvernement, les délégués, les maires, les forces de l'ordre et nous-mêmes, on pourra empêcher ce phénomène, puis que ce sont nos enfants. Lorsqu'on va interpellé 2*

ou 3 personnes qui viennent du Nigeria pour chercher ces enfants, l'information va circuler un peu partout et personne ne viendra plus chercher les enfants dans ce territoire. Si on le prend, on l'emprisonne pendant deux ans. S'ils apprennent au Nigeria qu'un des leurs a été emprisonné pour 2 ans, vont-ils tenter de venir ? En ce temps, on aura maîtrisé notre pays. Mais, de nos jours, « c'est le bois qui tue le feu » (ce sont les plus nantis qui gagnent les procès), même si on les interpelle, s'ils « déposent les pierres » (corrompre quelqu'un), on va les relâcher. Ce qui peut te pousser à quitter ton territoire, se trouve chez toi. Jadis, ce qui nous poussait à quitter notre territoire, ne se trouvait pas ici. Moi, je ne suis pas parti hors du Bénin. Je suis allé à l'intérieur du pays. Je ne suis pas parti pour la recherche de fortune, mais pour apprendre un métier. Quand j'ai quitté, c'était pour être apprenti maçon. J'ai appris la maçonnerie à Djougou. Dieu merci, j'ai maîtrisé ce travail et avec ça, j'ai pu supporté mes parents avant qu'ils ne décèdent. Si un enfant n'arrive plus à poursuivre ses études, s'il abandonne pour apprendre un métier, ce n'est pas mauvais. Le métier peut permettre à quelqu'un de subvenir à ses besoins, on n'a pas besoin nécessairement de quitter son pays, pour pouvoir satisfaire ses besoins. Il y a de la mécanique, de la menuiserie, de la maçonnerie, de la métallique, de la soudure. Si un enfant dont l'école ne marche pas s'adonne à l'une de ses activités, après sa libération, il pourra supporter sa famille. Ecoute ! Un enfant qui fréquente et on vient le prendre pour une autre destination. Le pays, va-t-il progresser ou régresser ? Lorsque tu compares le nombre d'autorités dans le Gouvernement actuel originaire de Banikoara, l'Atacora n'a même pas la moitié de ce nombre, on n'a pas la moitié. Et ce sont nos enfants d'ici, qui iront travailler comme esclaves afin que les enfants de Banikoara puissent poursuivre leurs études, parce que, c'est à travers leurs travaux qu'ils pourront avoir de l'argent pour faire face à la scolarité de leurs enfants. Au même moment, nous, nous régressons. Est-ce normal ? Ce n'est pas normal, s'agissant du Nigeria, c'est du fait que tout a changé aujourd'hui, sinon, il y a de cela quelques décennies, n'importe qui ne se rendait pas au Nigeria. Qui sera ton guide ? Là où, les gens sont à la recherche du sang humain, des organes humains, si tu n'es pas majeur, vas-tu t'y rendre ? Mais de nos jours, il n'y a plus ce mythe, ce sont nos propres frères qui sont restés là-bas, qui viennent chercher nos enfants, ceux qui ont vieilli là-bas, ce sont eux qui viennent les chercher. Il est opportun compte tenu du degré d'évolution de notre pays, qu'on prenne des dispositions, parce qu'actuellement, il y a assez d'hommes éclairés comme vous, qui puissent nous aider, il faut nous aider. Si le gouvernement nous assiste, on peut également vous aider dans ce domaine. Que Dieu permette à vos jeunes frères d'accéder au même niveau d'instruction que vous, et l'Atacora et le Borgou en sortiront grandis. Les sudistes n'ont pas assez de terre comme nous. Et pourtant leurs enfants ne vont pas au Nigeria, c'est la raison pour laquelle, ils sont

*en avance sur nous. Il est temps qu'on se réveille et qu'on pense à la scolarisation des enfants, qu'ils cessent d'aller au Nigeria. Quand ils cesseront de se déplacer, on remerciera le seigneur. Parmi eux, il y en a qui peuvent devenir président. Et c'est parmi eux, qu'on vient enlever d'autres pour les emmener au Nigeria, est-ce normal ? Il y en a qui peuvent devenir grand directeur, et les gens viennent les prendre, ils deviennent comme des bœufs de travail, est-ce normal ? C'est pour cela que nous vous demandons de vous réveiller et de mener un combat dans le Borgou et l'Atacora pour qu'on s'occupe de la scolarisation et du maintien des enfants à l'école. L'école, actuellement, grâce à YAYI BONI, nombreux seront les parents qui ne seront plus incapables d'envoyer leurs enfants à l'école. De nos jours, quelles que soient les circonstances, ton rêve est que tes enfants filles ou garçons soient éclairés. Si elle n'arrive plus à continuer les études, il y a des métiers pour les filles. Une fois qu'elle est libérée, elle peut vivre avec son mari et assisté aussi ce dernier. Ainsi, son mari n'aura pas assez de remontrances à lui faire, parce que leur relation est basée sur la complémentarité. Personne ne saura votre secret. Ce sont ces genres de rapport que nous souhaitons au Bénin.*

*Il faut*

*Tu as un enfant et tu ne l'as pas envoyé à l'école. Avant son mariage, elle est obligé d'aller travailler pour quelqu'un afin qu'elle puisse constituer son trousseau de mariage. C'est pour cela que beaucoup de maman, ordonne à leurs filles d'aller travailler pour pouvoir constituer leurs trousseaux de mariage. Une fois qu'elle a pu faire cela, elle revient et elle se marie. Dès qu'une fille est considérée comme bonne, l'intéressé chez qui elle travaille en fait ce qu'il veut. Tu n'es pas là pour voir ce qui se passe. Tu ne seras pas informé de toutes les souffrances qu'elle endure là-bas. C'est comme si tu l'as vendue, c'est le jour qu'elle revient chez toi, qu'elle sera délivrée. Ce n'est pas pour rien que je dis ça. Est-ce qu'on envoie la perdrix dans la brousse ? Une femme est comme une perdrix, lorsqu'on la pousse dans la brousse, acceptera-t-elle de venir encore rester en ville ? Tu as une fille qui n'est pas scolarisée, et tu l'as confié à des personnes éclairées. C'est chez eux qu'elle a grandi, toi un paysan, si tu lui dit de revenir au village se marier, est-ce possible ? Ce n'est pas possible. C'est elle-même qui va vouloir se trouver son mari. D'ailleurs, vous avez votre droit appelé « constitution ». Elle va se dire, chez nous ici, quel genre de mari peut lui convenir. Disons-nous la vérité, une fille qui a vécu à Cotonou, qui a pris le goût de là-bas, parmi les paysans, qui va-t-elle apprécié ? Voilà, toi, tu n'es pas instruit et vous qui êtes instruits, vous aimez vous marier avec celle qui est aussi instruite. C'est la raison pour laquelle, la plupart de ces filles ne trouvent pas de mari. Elle ne va pas vouloir se marier à un illettré, et pour les hommes, tu ne vas pas vouloir d'une femme analphabète. Et toi domestique, tu n'as pas été à l'école, c'est la femme de paysan qui t'a mise au monde, et tu*

*refuses de te marier à un paysan, sous prétexte que tu es restée à Cotonou chez les personnes éclairées. C'est ça qui n'est pas bon. C'est la raison pour laquelle, nous optons maintenant pour l'approche genre. Si tu as des enfants filles ou garçons, il faut les scolariser tous, puisqu'on ne sait jamais, « le feu de quel arbre verra le jour » (on ne sait pas qui deviendra quoi demain). Peut-être, parmi eux, quelqu'un s'occupera de toi demain. Vous ne pouvez pas vivre comme nous avons vécu dans le passé,*

*Parce que nous sommes à l'ère de la démocratie. Avant, lorsqu'on te met au monde, tu ne vas pas grandir à côté de ton papa et de ta maman, pendant ce temps, l'école n'était pas véritablement développée, c'est la raison pour laquelle, on n'assistait pas à des comportements de déviances. Après t'avoir mis au monde, si ton papa a un frère, c'est chez lui que tu vas rester et si c'est moi qui a un enfant, TAMOU peut être n'importe où, mon enfant ira chez lui, de même, si TAMOU a des enfants, quel que soit leur nombre, c'est chez moi ici, qu'ils viendront rester, s'ils restent chez TAMOU, ils ne recevront pas une bonne éducation. C'est la même chose si mes enfants restent à mes côtés. C'est chez TAMOU que je vais les envoyer, d'autres chez SEKE à Cotonou et si lui-même a des enfants, il dira, vous irez rester chez notre frère aîné. Ils ne sauront même pas qu'ils ont un papa. En ce temps, il n'y avait pas l'école, c'est la houe, c'est le sarclage, même si éventuellement, nous partageons la même concession, ils ne peuvent pas se rendre dans la chambre de SEKE, tout ce qu'ils veulent faire, c'est dans ma chambre, si je n'ai pas les moyens, je peux voir SEKE et lui dire, voilà ce que mes enfants m'ont demandé, si tu en possèdes, emprunte moi. Je dirai bien emprunte moi. S'il en a, il dira, ce n'est pas grave. C'est la même chose avec TAMOU, mes enfants, c'est TAMOU qui doit les garder. S'ils sont nombreux, d'autres irons chez SEKE, si SEKE aussi a plusieurs enfants, d'autres resteront chez TAMOU, d'autres chez moi, et là, dès que tu arrives, tu ne sauras pas qui est le père de tel ou de tel enfant. C'est pour cela qu'il y avait de l'harmonie. Avant, l'enfant que j'ai mis au monde, il lui est formellement interdit de m'appeler papa, c'est SEKE qui est son papa, c'est TAMOU qui est son papa et ceux que TAMOU a mis au monde, ne peuvent pas l'appeler papa, c'est moi qui suis leur papa. Ceux que SEKE a mis au monde, ne peuvent pas l'appeler papa, si ce n'est que moi. Mais, maintenant, c'est la démocratie, c'est la révolution qui est à l'origine de tout cela. Or jadis, on peut être ensemble dans cette concession, tu ne sauras pas, qui est le père de tel ou de tel enfant, et, eux aussi, ils ne sauront pas exactement qui est le père de tel enfant. Si ce n'est pas dans la chambre de son papa, il ne peut pas mettre pied chez moi, comment saura-t-il que je suis son papa ? S'il entre dans ma chambre, c'est avec une chicotte à la main que je vais le faire sortir, je dirai : « va dans la chambre de ton papa », il ne saura pas que je suis son papa, et si les enfants de SEKE, TAMOU viennent chez eux, c'est la même réaction. C'est*

*comme ça que nous avons vécu. C'est la raison pour laquelle, il y avait de considération réciproque. Les enfants aussi, quand ils vont grandir, tu prends en charge toutes les dépenses relatives à leur mariage, c'est après le mariage qu'il saura que c'est telle personne qui est son vrai papa. Mais s'il n'est pas majeur, il ne le saura pas, il lui est impossible de le savoir. S'il se pointe devant la chambre de TAMOU et dit bonjour papa, il dira quitte devant moi, c'est moi qui suis ton papa, tu ne vois pas ton papa là- bas, je ne veux plus jamais entendre ça. Il va donc quitter en pleurant. Saura t- il que TAMOU est son vrai père ? C'est celui chez qui tu es, qui est ton papa. Toi qui n'es pas chanceux comme nous, on t'envoie chez ton grand père, tu t'occupes de l'entretien du cheval. A l'âge adulte, quand il sait que tu peux bien labourer, il t'élève désormais au le rang des sages. C'est après cela qu'il te cherche une femme à marier. Après le mariage, il achète un cheval qu'il te donne comme cadeau. Il appelle ses frères et leur dit, mon enfant est majeur, c'est pour cela que je veux qu'il aille s'occuper de toi. C'est après ça que tu viens résider chez ton vrai papa en tant qu'aîné .Si tes jeunes frères reviennent, tu seras leur guide. Eux aussi, ils ont en charge d'autres enfants à qui, ils feront la même chose. Donc, il y aura une consolidation des relations familiales. Son enfant est chez toi, ton enfant est chez lui, on n'assistera pas à une désolidarisation. C'est ce que nous n'arrivons plus à faire de nos jours, c'est pour cela qu'on assiste à une désorganisation sociale. C'est pour cela que chacun fait sa pagaille. Là où toi tu es, tu es un étudiant, si tu résides avec ton papa, il aura du pain sur la planche pour bien t'éduquer. Lui, il a la volonté de bien t'éduquer, et ta maman ? Je t'avais dit que ce sont leurs mamans qui les poussent à quitter le village. Si tu as une femme qui ne se plie pas à tes injonctions, sois certain que tes enfants n'auront aucune considération pour toi. C'est comme ça. Lorsque tu te maries à une femme qui n'écoute pas tes conseils, vous pouvez avoir 30, 2, 40 ou 3 enfants, ces derniers vont se ranger du côté de leur maman. Ce qu'elle décide, c'est ça que les enfants feront, mais si toi le mari, tu arrives à avoir la main mise sur elle, tu peux bien éduquer tes enfants, elle ne pourra pas s'ingérer n'importe comment sur la ligne de conduite que tu aimerais que tes enfants suivent. Avant, une femme doit obéir à son mari chez nous. C'est comme les intellectuels de nos jours, lorsque deux intellectuels se marient, chacun respecte les principes de l'autre, mais l'avènement de la démocratie, l'affection à l'égard des enfants ont tout changé. Si l'enfant dit, je veux cela, et le papa s'oppose, la mère se range du côté de l'enfant et lui offre ce qu'il veut. La mère dit, si tu ne veux pas, moi je veux ça pour mon enfant. Là, quelle éducation, vous inculquez à votre enfant ? Si tu entends le mari de maman, cela veut dire que c'est une fille capricieuse, et si tu entends la femme de papa, c'est un garçon capricieux.*

## **Gounou (25 ans Banikoara)**

*Nous venons ici pour confronter notre cervelle contre celle des autres. Cela participe au modelage de notre personnalité et nous donne une autre vision du monde*

*L'homme se déplace pour deux raisons fondamentales, l'argent et l'acquisition d'expériences. Si Dieu le veut, tu peux trouver de l'argent pour acheter une moto, mais la plus importante, c'est l'acquisition du savoir, d'expérience. Elle est la base de toute chose. Avec ça tu peux entretenir la famille pour qu'il n'y ait pas de petits problèmes.*

*Tout se passe très bien en matière de notre prise en charge, c'est pendant le paiement qu'il y a souvent des grincements de dents. Des fois, nous sommes obligés de faire recours aux autorités locales avant que certains nous paient. D'autres ne vous donnent pas votre argent. C'est tout ce qui crée de malentendu entre employeurs et employés.*

*L'année passée, ceux qui n'ont pas payés sont plus nombreux. Mais, cette année, on remercie Dieu. Nous prions Dieu pour que les choses évoluent ainsi. Que Dieu assiste le président de la république parce que nous avons constaté que cette année, les cotonculteurs ont été payés à bonne date. Si ça évolue comme ça, nous allons tous en bénéficier*

*Oui, nous avons une association et c'est monsieur Tadjou qui est le président. C'est lui qui est notre porte-parole auprès des autorités. Lorsqu'il y a un problème, c'est à lui qu'on se réfère par l'intermédiaire d'André. André, lui, il est avec nous ici.*

*Quand nous rentrons à la maison, par nos comportements et les activités auxquelles nous nous adonnons, ça incitent d'autres à quitter le village et aller vivre la même expérience que nous.*

*Si Dieu le veut et quelle que soit ma situation économique, je vais retourner chez moi.*

*Je suis venu ici cette année*

*C'est vrai, ils m'ont fait des sacrifices afin que j'ai de la prospérité dans mes activités. Et je suis en train de constater les effets positifs de ces cérémonies.*

*Oui, avant de partir, j'ai informé mes parents, mais ils ne savent pas exactement à quel endroit je suis. Mes frères, eux savent que je suis dans la commune de Banikoara et plus précisément dans l'arrondissement de Ounet. Si éventuellement ils viennent ici, ils pourront me retrouver facilement. Je remercie infiniment mon employeur. De même, cette année, nous sommes très fiers pour tout ce que le docteur YAYI Boni a fait à l'endroit des cotons cultivateurs.*

*Avant l'arrivée au pouvoir de YAYI Boni, les gens ne nous payaient pas, mais depuis qu'il est au pouvoir, surtout cette année, nous avons été vite payés. Nous remercions aussi les autorités locales pour tout ce qu'ils ont fait*

*Oui, nous lançons un appel aux autorités à divers niveaux de tout faire pour que les choses évoluent ainsi.*

*Oui, il y a des proverbes, des chansons quand tu entends ça, ça te pousse à quitter ton village pour aller chercher de l'argent comme tes camarades.*

*Un enfant qui est au dos de sa mère ne rend jamais compte de la longueur de la distance parcourue. Cela signifie que si tu ne te déplace pas pour aller chercher de l'argent tu es comme un enfant. Un enfant peut aller où ? Voilà pourquoi nous quittons le village.*

## **ANNEXE IV : LES GUIDES D'ENTRETIEN**

### **GUIDE D'ENTRETIEN A L'ENDROIT DES ENFANTS ET DES JEUNES**

- 1- Identification
- 2- Age
- 3- Niveau d'instruction
- 4- Religion
- 5- Situation matrimoniale
- 6- Type de famille d'appartenance
- 7- Raisons de la mobilité
- 8- Mécanismes de prise de décision
- 9- Itinéraire empruntée
- 10- Activités exercées chez l'employeur
- 11- Relation avec l'employeur
- 12- Durée de travail chez l'employeur
- 13- Rémunérations
- 14- Projet de retour
- 15- sémiologies valorisant la mobilité

### **GUIDE D'ENTRETIEN A L'ENDROIT DES PARENTS**

- 1- Identification
- 2- Age
- 3- Niveau d'instruction
- 4- Religion
- 5- Type de famille constitué
- 6- Historique du phénomène de mobilité
- 7- Contexte actuel du phénomène
- 8- Raisons de la mobilité des enfants et des jeunes
- 9- Mécanismes de prise de décision et de départ

- 10- Acteurs impliqués dans le processus de la mobilité
- 11- Itinéraire emprunté
- 12- Activités exercées chez l'employeur
- 13- Relation avec l'employeur
- 14- Durée de travail chez l'employeur
- 15- Rémunérations
- 16- Projet de retour
- 17- Construits sociaux sur le phénomène de la mobilité
- 18- Sémiologies valorisant la mobilité

## **GUIDE D'ENTRETIEN A L'ENDROIT DES EXPLOITANTS ET INTERMEDIAIRES**

- 1- Identification
- 2- Age
- 3- Niveau d'instruction
- 4- Religion
- 5- Type de famille constituée
- 6- Historique du phénomène de mobilité
- 7- Contexte actuel du phénomène
- 8- Raisons de la mobilité des enfants et des jeunes
- 9- Mécanismes de prise de décision et de départ
- 10- Acteurs impliqués dans le processus de la mobilité
- 11- Itinéraire emprunté
- 12- Activités exercées chez l'employeur
- 13- Relation avec l'employeur
- 14- Durée de travail chez l'employeur
- 15- Rémunérations
- 16- Projet de retour
- 17- Construits sociaux sur le phénomène de la mobilité

18- Sémiologies valorisant la mobilité

## **GUIDE D'ENTRETIEN A L'ENDROIT DES RESPONSABLES D'INSTITUTIONS ET D'ONG**

- 1- Identification
- 2- Niveau d'instruction
- 3- Historique du phénomène de mobilité
- 4- Contexte actuel du phénomène
- 5- Raisons de la mobilité des enfants et des jeunes
- 6- Mécanismes de prise de décision et de départ
- 7- Acteurs impliqués dans le processus de la mobilité
- 8- Itinéraire emprunté
- 9- Perception du phénomène de la mobilité
- 10- Mécanismes anti- mobilité

# Table des matières

DEDICACE .....	3
REMERCIEMENTS .....	4
LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES.....	5
RESUME .....	6
ABSTRACT .....	7
RESUME EN LANGUE (BARIBA) .....	8
INTRODUCTION .....	9
PREMIERE PARTIE:CONSIDÉRATIONS THÉORIQUES ET ÉLÉMENTS DE MÉTHODOLOGIE POUR UNE ÉTUDE SUR LES MOBILITÉS GEOGRAPHIQUES DES ENFANTS ET JEUNES DE PEHUNCO .....	11
CHAPITRE I : CONSIDÉRATIONS THÉORIQUES.....	12
1-1-PROBLÉMATIQUE.....	12
1-1-1-Problème .....	12
1-1-2- Hypothèses de travail.....	15
1-1-3- Objectifs de recherche.....	15
1-1-3-1- Objectif général .....	15
1-1-3-2- Objectifs spécifiques .....	15
1-1-4- Clarification des concepts .....	15
1-1-5- Revue critique de la littérature .....	20
1-1-6- Pertinence du sujet.....	23
1-1-6-1- Justification du choix du sujet .....	23
1-1-6-1-1- Raisons subjectives .....	23
1-1-6-1-2- Raisons objectives .....	24
1-1-7- Justification du cadre de recherche .....	24
CHAPITRE II : APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE .....	25
2-1-Nature de la recherche .....	25
Tableau I : .....	27
2-3- Groupes cibles et technique d'échantillonnage.....	28
Tableau II : .....	28
2-4- Techniques de collecte des données .....	29
2-4-1- Analyse documentaire.....	29
2-4-2- Observation .....	29
2-4-3- Pré test.....	29
2-4-4- L'entretien .....	30

2-4-5- Enquête.....	30
2-5-Outils de collecte des données .....	30
2-6- Dépouillement et traitement des données.....	30
2-7- Modèle d'analyse .....	30
2-8- Difficultés observées.....	31
CHAPITRE III : PRESENTATION DU CADRE DE LA RECHERCHE .....	32
3-1- Situation géographique de la commune de Péhunco.....	32
3-2-Caractéristiques du milieu physique de la commune de Péhunco .....	34
3-2-1 - Relief.....	34
3-2-2- Climat.....	34
3-2-3- Végétation.....	34
3-2-4- Sols.....	34
3-2.5- Les cours d'eau.....	35
3-3- Peuplement et groupes socioculturels.....	35
3-3-1- Peuplement et population.....	35
Figure1.....	36
3-3.2 Groupes Socio- culturels .....	36
3-4- Historique de la commune de Péhunco .....	37
3-4-1- Création .....	37
3-4-2-Toponymie .....	37
3-4-3- Les principaux responsables.....	37
3-5- Les secteurs productifs.....	38
3-5-1- Le secteur primaire.....	38
3-5-1-1- L'agriculture.....	38
3-5-1-2-L'élevage .....	38
Tableau III:.....	38
3-5-1-3-La pêche .....	38
3-5-2- Secteur secondaire.....	39
3-5-3- Secteur tertiaire.....	39
DEUXIEME PARTIE.....	40
CHAPITRE IV : LES MOBILES DES MOBILITES GEOGRAPHIQUES DES ENFANTS ET DES JEUNES .....	41
4-1- Historique du phénomène de la mobilité.....	41
4-2- Contexte actuel du phénomène. ....	42
4-3- Caractéristiques des acteurs ayant pratiqué la mobilité .....	43

4-3-1-Age.....	43
Tableau IV :.....	43
4-3-2- Niveau d'instruction.....	43
Figure 2:.....	44
4-3-3- Situation matrimoniale .....	44
Figure 3 :.....	45
4-3-4- Religion.....	45
Figure 4.....	46
4-4- Les facteurs de la mobilité.....	46
4-4-1- Besoins matériels .....	46
4-4-2- Argument économique de la mobilité.....	47
4-5- Lien entre l'organisation familiale et la mobilité .....	47
4-6- Impact du système éducatif sur la mobilité .....	49
4-7- Caractéristiques de l'enseignement.....	50
Tableau V : .....	50
4-8- Infrastructures de loisirs.....	51
4-9- Les acteurs pro mobilité .....	52
4-9-1- Les enfants et les jeunes.....	52
4-9-2- Les parents et les intermédiaires.....	53
4-9-3- Les exploitants agricoles et les conducteurs .....	54
4-10- Rôle et responsabilité des acteurs .....	55
CHAPITRE V : TRAJECTOIRES DES ENFANTS ET DES JEUNES MOBILES.....	56
5-1- Les mobilités géographiques.....	56
5-2- Les différentes formes de mobilité .....	57
5-2-1- La mobilité interne.....	57
5-2-2- La mobilité externe .....	59
5-3- Les mobilités sociales .....	59
CHAPITRE VI : Perceptions du phénomène de la mobilité.....	61
6-1- Mobilité : un facteur de modelage de la personnalité et d'acquisition d'expériences .....	61
6-2- Mobilité : une autre forme de coopération .....	62
6-3- Perception de la mobilité par la population.....	62
6-4- Mobilité ascendante.....	63
6-5- Perception de la mobilité par les jeunes .....	64

6-6- Mobilité descendante .....	64
6-7- Facteurs jouant en défaveur de la mobilité.....	65
6-8- Perception de la mobilité par les acteurs anti-mobilité .....	66
6-9-Réponses aux hypothèses.....	67
6-10-Perspectives pour une mobilité gagnant -gagnant .....	68
Conclusion.....	70
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	72
Annexes.....	75